LA LIBERTÉ

60¢
plus TPS

Volume 79 n° 28 Saint-Boniface, du 9 au 15 octobre 1992 Tél.: 237-4823 Fax: 231-1998

Citation de la semaine

«Tu prends l'auto le matin pour aller travailler, tu ne vois plus les glaciers qui descendent, ni les baleines qui sautent.»

L'auteur d'un nouveau livre sur les francophones de Terre-Neuve, Paul Charbonneau, au sujet du choc de se retrouver au Manitoba après sept ans à Saint-Jean. **Page 20.**

Le nom des candidats

Au lendemain de la clôture des nominations pour les élections municipales et scolaires du 28 octobre, La Liberté vous propose le profil des trois candidats du quartier de Saint-Boniface et la liste complète des candidats dans les régions francophones. **Pages 6 à 8.**



photo: Jean-Pierre Dubé

La foi coopérative

Suzanne Girard est commis à la Boni-Coop de Saint-Boniface, la seule coopérative d'alimentation à frais directs du Manitoba. Pourquoi les membres choisissent-ils le mouvement coopératif? Des réponses dans notre section spéciale sur la Semaine de la coopération en pages 28 et 32.



photo: Karine Beaudette

Notre-Dame de foule!

Gabriel Marion s'est installé confortablement dans le sable, devant le grand écran vidéo de MuchMusic, lors du "beach party" à l'occasion de Foule Faire 92 à Notre-Dame-de-Lourdes. Un photoreportage de Karine Beaudette en pages 22 et 23.

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi
par la Société Presse-Ouest Limitée

Le journal de l'année de

l'Association de la presse francophone (APF)
de 1984 à 1991

Directeur et rédacteur en chef: Yves CHARTRAND
Directeur adjoint: Jean-Pierre DUBÉ
Journalistes: Karine BEAUDETTE, Laurent GIMENEZ, Sylviane LANTHIER
Correspondant national: Yves LUSIGNAN (Agence de presse francophone)
Caricaturiste: Cayouche (Réal BÉRARD)
Collaborateur: BICOLO
Graphiste: Gilbert PAINCHAUD
Typographe: Véronique TOGNERI
Secrétaire-comptable: Yvonne LARIVIÈRE
Secrétaire-réceptionniste: Christiane AVANTHAY
Développement de photos: Hubert PANTEL

Heures du bureau: 9 h à 17 h du lundi au vendredi.
Toute correspondance doit être adressée à **La Liberté**, Case postale 190, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées si leur contenu n'est pas diffamatoire et leur auteur(e) facilement identifiable. Le journal ne s'engage pas à publier les lettres qui n'auront pas été dactylographiées ou écrites LISIBLEMENT à la main. Les communiqués de presse envoyés à la rédaction devront aussi être écrits de façon lisible.
Les bureaux sont situés au 383, boulevard Provencher.
Téléphone: (204) 237-4823. Télécopieur: (204) 231-1998.
L'heure de tombée pour les annonces est le mardi à midi. La direction se réserve le droit de refuser toute annonce envoyée après cette échéance ou d'imposer une surcharge de 10%.
Représentation nationale: OPSCOM (613) 234-6735.
Nos annonceurs ont jusqu'au mercredi de la semaine suivante pour nous signaler toute erreur de notre part. La responsabilité du journal se limitera au montant payé pour la partie de l'annonce qui contient l'erreur.

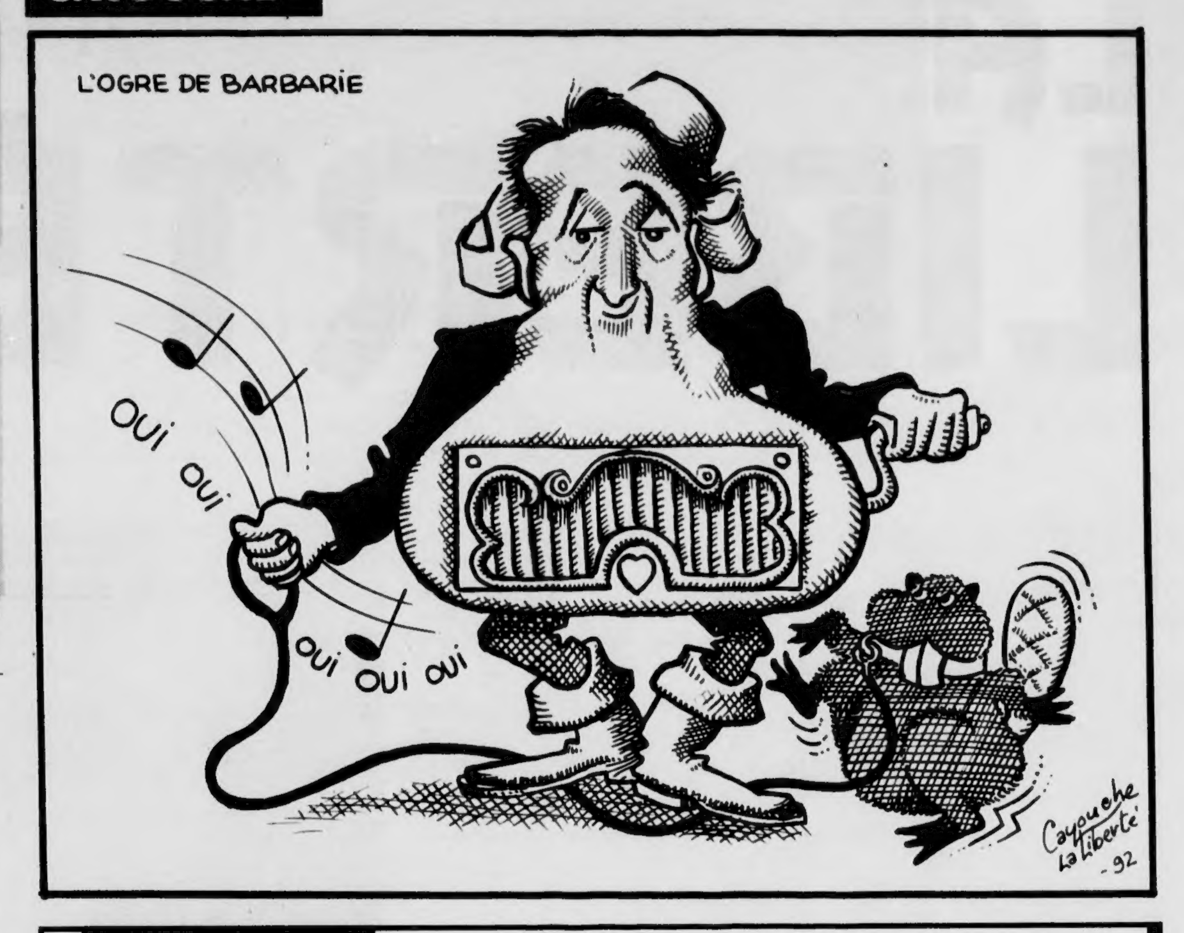
L'abonnement annuel coûte 25$ au Manitoba et 30$ ailleurs au Canada. À ces tarifs s'ajoute la TPS fédérale de 7%. Aux États-Unis et outre-mer, le tarif est de 35$ par année, sans TPS. Les abonnés manitobains qui passeront une partie de l'année aux États-Unis devront payer un supplément de 5 $ au moment du changement d'adresse.

Les changements d'adresse pour les abonnements doivent nous parvenir **AU MOINS DIX JOURS** avant la date de déménagement.

Le journal **LA LIBERTÉ** est imprimé sur les presses de Derksen Printers à Steinbach.

Enregistré comme courrier de deuxième classe. No 0477.

CAYOUCHE



SOMMAIRE

ACTUEL



Paul Charbonneau. Page 20.

CULTUREL

SPORTS

SOCIÉTÉ



Lise Cyrenne. Page 27.

Le MANITOBA de A à Z

Ici et ailleurs

Une autre visite commerciale

Winnipeg - Une quinzaine de délégués commerciaux représentant le Mexique, les États-Unis, l'Europe et les pays côtiers du Pacifique ont rencontré, le 5 octobre, des gens d'affaires du Manitoba. Au même moment, des courts séminaires d'information se tenaient pendant lesquels les délégués commerciaux ont pris la parole sur l'environnement, le bâtiment et les produits à la consommation.

Oui des Franco-Ontariens à 76%

Toronto - Réunis dans le cadre d'un sommet constitutionnel, les chefs de file de la francophonie ontarienne cnt décidé dans une proportion de 76 % d'appuyer l'entente de Charlottetown. Cependant, plusieurs questions sont restées sans réponse lors de ce sommet, notamment la gestion scolaire à la grandeur de la province, la création de deux nouveaux collèges et la signification exacte de l'engagement des gouvernements envers la communauté franco-ontarienne. Certains chefs de file ont carrément voulu marchander leur appui à l'entente, ce qui leur a valu une réprimande du premier ministre Bob Rae. Les Franco-Ontariens envient aussi le degré de protection linguistique accordé aux Acadiens du Nouveau-Brunswick. (APF)

Sensibiliser l'opinion internationale?

Ottawa - Le directeur général de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), Marc Godbout, en est rendu à se demander si les francophones hors Québec n'auraient pas intérêt à sensibiliser l'opinion publique internationale devant le non respect des droits des minorités linguistiques par certains gouvernements. La FCFA est au nombre d'une douzaine d'organismes représentant les minorités et les groupes défavorisés à continuer à condamner l'abolition du Programme de contestation judiciaire par le fédéral. Pour l'ancienne maire d'Ottawa, Marion Dewar, la Charte canadienne des droits et libertés ne vaut pas le papier sur laquelle elle est écrite s'il n'y a pas de Programme de contestation judiciaire. (APF)

Encore les subventions

Ottawa - Le fédéral appuie la proposition de l'Australie au Conseil du GATT demandant d'évaluer les mesures à prendre pour neutraliser les subventions agricoles à l'exportation de la Communauté européenne et des États-Unis.

ACTUEL

Le couvent de Saint-Jean-Baptiste

Le Comité du vieux couvent devient propriétaire

Le couvent des Soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie semble s'être trouvé un nouveau propriétaire. Le Comité du vieux couvent, composé de représentants de différents organismes de Saint-Jean-Baptiste, a fait les démarches pour assurer le financement pour l'acheter.

Par contre, au moment d'aller sous presse, les papiers n'étaient pas signés. «Les négociations vont bon train, souligne soeur Léonne Dumesnil, supérieure provinciale, mais ma signature n'est pas fixée sur aucun document encore.» Le Comité du vieux couvent espérait prendre possession de l'édifice le 7 octobre.

Selon le président du Comité, Marcel Marion, la succursale de la Banque Nationale à Saint-Jean-Baptiste a accordé un emprunt-logement et une ligne de crédit au Comité, nouvellement incorporé la semaine dernière.


photo: Karine Beaudette

L'encan du 26 septembre a permis aux soeurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie de vendre tout le mobilier du couvent. Soeur Léonne Dumesnil, supérieure provinciale, se dit contente du résultat.

Une étude de faisabilité

Il reste maintenant 14 000 $ à prélever dans la communauté par le moyen de «garantie tangible sur dépôt à terme». Marcel Marion explique qu'il s'agit d'un système où les personnes qui donnent de l'argent peuvent, une fois le projet complété, récupérer le montant original en plus de l'intérêt accumulé.

«On veut acheter le couvent pour que ça reste dans la paroisse.» Aussi, le Comité fera une étude de faisabilité et une étude structurale pour déterminer la viabilité des rénovations.»

«On verra dans six mois. Si la rénovation va nous coûter trop cher, comme 600 000 $, on va le remettre à vendre. Si c'est autour de 200 000 $, on va le considérer.»

Si le Comité achète et choisit de garder le couvent, son utilisation future n'est pas décidé: «Il y a beaucoup d'idées mais rien de spécifique. Un des quatre étages pourrait être un centre communautaire avec des salles de réunion. Un autre étage serait plutôt commercial avec des bureaux. Et un autre étage comprendrait des locaux que des groupes pourraient louer.»

Des salles de classe seraient probablement aménagées aussi pour accomoder le Collège communautaire Red River, par exemple, qui s'est montré intéressé d'offrir des cours. Marcel Marion estime que ce genre d'arrangement pourrait couvrir les dépenses d'entretien.

Le Comité s'est rencontré une dizaine de fois depuis sa mise sur pied en novembre 1991, en plus d'organiser deux rencontres avec la communauté. «On tient les gens informés avec un bulletin d'information.»

Les soeurs des SNJM. ont écoulé tout le mobilier du couvent lors d'un encan le 26 septembre. Le Comité du vieux couvent a récupéré la cloche à cette occasion, en guise de «souvenir, au cas où le couvent disparaitrait», explique Marcel Marion. L'édifice de 25 000 pieds carrés est maintenant complètement vide.

Karine BEAUDETTE

(1) Le Comité du vieux couvent est composé de Marcel Marion (président), Philippe Sabourin (vice-président), Céline Beaudette (secrétaire), Norman Beaudette (trésorier), et les conseillers Célima Bruneau, Georges Bruneau, Émile Dupuis, Yvette Fillion, Monique Lafond, Estelle Marion, Henri Marion et Maurice Tessier.

Un autre honneur pour la créatrice de Bicolo

L'Ordre des francophones d'Amérique à Cécile Mulaire

Cécile Mulaire, Madame Bicolo à La Liberté de 1972 à 1991, a reçu un autre honneur le 2 octobre à Québec.

La résidante de Saint-Pierre-Jolys était au nombre des douze récipiendaires de l'Ordre des francophones d'Amérique, remis par le président du Conseil de la langue française, Pierre-Etienne Laporte.

Après le prix Riel en 1983 et le prix du premier ministre en 1990, Cécile continue d'être honorée pour les nombreuses heures de bénévolat consacrées à amuser et à éduquer les jeunes.

«On a surtout fait ressortir que les pages étaient utilisées dans les écoles, même en Saskatchewan, en Alberta et en Colombie-Britannique», a mentionné la native de La Broquerie.

Elle a reçu un parchemin, signé par le premier ministre du Québec, par le ministre responsable de la Charte de la langue française et par le président du Conseil de la langue française, une médaille de bronze et une épinglette fleurdelisée sous les yeux de son père Eloi Gagnon (1), âgé de 86 ans, de son époux René, et d'un de ses fils, Raymond.


Cécile Mulaire. Archives La Liberté

Yves CHARTRAND

(1) Eloi Gagnon est né aux Etats-Unis, mais ses parents étaient du Québec.

PROVINCE

168 000 $ de demandes à Francofonds

Les demandes d'aide financière à Francofonds ont augmenté quant à leur nombre, cette année, mais les montants demandés demeurent stables.

La fondation a fait le bilan suivant des demandes faites au lendemain de la date limite du 30 septembre: 123 demandes (de la part de 91 groupes et 32 individus), une hausse de dix par rapport à 1991, ont été faites pour des montants totalisant 168 000 $, soit 5 000 $ de moins que l'an dernier.

En raison des bas taux d'intérêt, a expliqué la directrice Michelle Smith, Francofonds n'aura pas plus de fonds à distribuer que l'an dernier, soit environ 68 000 $.

J.-P. D.

ÉDITORIAL

Refuser l'échafaud

Le plan de gestion scolaire de Gary Filmon est le fruit du compromis, a dit le premier ministre lui-même, entre les tenants et les opposants de la gestion scolaire. Or ce n'est pas un compromis du tout: le plan est né d'un conseil des ministres qui a l'oreille des opposants et qui a pour but d'en faire le moins possible en divisant le plus possible.

Rien de plus facile: il accorde à la majorité le nouveau droit de gérer les écoles franco-manitobaines; il donne aux citoyens ne voulant pas exercer leur droit la possibilité d'en interdire l'exercice pour les autres, ceux qui veulent l'exercer.

La gestion "according to Filmon" va à l'encontre de la jurisprudence en la matière. La Cour suprême a décidé en 1990 que «l'article 23 doit redresser les injustices du passé et garantir qu'elles ne se répètent pas dans l'avenir.»

Une étude de la Commission nationale des parents francophones (1991) démontre qu'il y avait en 1990 quelque 20 740 francophones entre cinq et 17 ans au Manitoba. Les divisions scolaires actuelles n'en regroupent qu'environ 5 000. C'est un échec épouvantable que la province n'est pas prêt à constater et encore moins à redresser. En effet, au lieu de faire de l'offre active et d'aller dépister les quelque 15 000 ayants droits qui ne sont pas à l'école française, le gouvernement nous propose de couper plus ou moins en deux la clientèle actuelle.

Les récentes annonces de Rosemary Vodrey le montrent clairement: «Le scrutin a pour objet de déterminer lesquels des programmes de français relèveront initialement de la compétence de la commission scolaire francophone et lesquels continueront à relever de la compétence des commissions existantes.» En autres mots, nous allons nous retrouver dans la situation d'un référendum, donc d'une guerre des tranchées dans chaque communauté, où l'on recommencera les hostilités des années 70.

Non merci, madame la ministre. Dans le camp du Oui, elle voudrait plonger les comités de parents, sans autre ressource que leur sens de justice. Dans le camp du Non, elle lache la machine bien graissée des commissions scolaires, financées par la province, prêtes à tout pour protéger leurs effectifs.

Et pour diriger le carnage, Alfred Monnin sera président du Groupe de facilitation, un comité fantoche qui ne sait pas par quel bout commencer. (1) Bref, on monterait à l'échafaud la tête enveloppée par la confiance que l'on peut avoir en l'ancien juge en chef.

Non, les parents doivent continuer à refuser le projet. C'est vrai qu'il y a des francophones qui ne veulent pas faire partie de la commission homogène. La solution est simple: qu'on fasse l'offre active du droit, qu'on donne aux ayants droit le choix de s'exclure. Mais qu'en aucun cas, on ne leur permette de tout saboter.

Les organismes font bien de ne pas troquer les droits constitutionnels pour le bébé de Rosemary. Sans droits, la minorité n'a plus de recours. Qu'on laisse faire la Cour suprême.

Jean-Pierre DUBÉ

(1) Voici un exemple du sens de direction donné au Groupe Monnin, tel que publié dans l'annexe du mandat. C'est à lire attentivement: «La ministre donnerait au groupe de facilitation la directive d'élaborer la méthodologie et des outils appropriés en matière de consultation de manière à réaliser les objectifs énoncés ci-dessus. La méthodologie et les outils en cause devraient être incorporés dans un plan qui devrait être approuvé par la ministre avant sa mise en oeuvre. Il faudra examiner la possibilité de consulter Élections Manitoba pour obtenir ses conseils concernant la méthodologie qui serait la plus appropriée.» Avec des pareilles directives, il faudrait s'étonner d'avoir des résultats avant l'an 2 000!



À l'Université Laval:

Les revendications du Québec «déteignent» sur les étudiants francophones du reste du Canada

«Moi, je vais voter oui au Nouveau-Brunswick, parce que je crois que c'est une bonne entente pour les Acadiens. Mais si j'étais Québécois, je voterais non!», tranche Wilbert Cormier, un Acadien qui poursuit ses études en sciences politiques à l'Université Laval.

Dans la tourmente référendaire, ces propos sont on ne peut plus révélateurs. Les revendications du Québec semble «déteindre» sur les étudiants acadiens et francophones qui viennent y étudier.

Les sentiments de ces derniers se trouvent partagés entre, d'une part, la protection qu'offre l'entente de Charlottetown pour leur communauté et, d'autre part, la tendance de leurs hôtes à la rejeter.

D'autant plus que les forces du non à l'Université Laval ont été galvanisées par les récentes visites de deux des principaux détracteurs de l'entente, soit Lucien Bouchard du Bloc Québécois et Jean Allaire du Réseau des libéraux pour le non, où l'on a enregistré des foules nombreuses et enthousiastes.

Jacques Parizeau, chef du Parti québécois, viendra sous peu ajouter la cerise sur le gâteau du non. Les tenants du oui se font plus timides, n'ayant même aucun regroupement organisé sur le campus.

Jusqu'à maintenant, seule Audrey McLaughlin, chef du NPD, est venue discourir devant un peu plus d'une centaine de partisans.

«Pour le Québec, l'entente est mauvaise en tous points, notamment sur la clause Canada et le partage des pouvoirs», explique Wilbert Cormier.

Tout sera à recommencer si le Parti québécois prend le pouvoir. Il aurait fallu lui en accorder davantage afin de contenter pour de bon le large partie de sa population qui, sans être souverainiste, est insatisfaite de l'entente, explique Wilbert Cormier.

Il ajoute que le départ des Québécois de la fédération canadienne pourrait avoir un impact négatif pour la francophonie à l'extérieur du Québec: «Toutefois, il ne faudrait pas être égoïste et les supplier de rester, même s'ils veulent partir; ils ont droit à leur souveraineté», conclut-il.

Même son de cloche chez François Jubinville, étudiant franco-ontarien à la maîtrise en sciences politiques. Sans s'identifier au nationalisme québécois, il croit que cet accord truffé de «belles paroles» ne règle rien et qu'il passe à côté des grandes préoccupations des Canadiens.

«L'entente ne nous donne pas les moyens concrets de relever les défis économiques, technologiques et culturels qui nous pressent. Elle correspond plutôt à une vision dépassée du Canada, où le développement du pays repose sur des conceptions territoriales relevant de la «petite histoire»: d'un côté le Canada anglais et de l'autre, le Québec».

Il souligne du même souffle l'avance du non dans les sondages, non seulement au Québec, mais aussi en Alberta et en Colombie-Britannique. «Cela révèle bien la «bipolarité» du Canada, où deux conceptions conflictuelles s'affrontent, pour des raisons différentes. Au Québec, on n'en a pas assez obtenu; dans l'Ouest, on en a trop concédé aux Québécois!» (APF)

La petite histoire du Manitoba

par René Ammann

Octobre

8 — 1896
L'abbé Jean-Isodore Gaire écrit: «La voix du sang et de l'amitié peut se tromper». Il fait référence à sa famille qui ne l'encourage pas à quitter sa cure pour partir à Saint-Boniface. Recrutera des colons en Europe puis fondera Grande-Clairière.

9 — 1877
Arrivée à Saint-Boniface, à bord du bateau à vapeur Selkirk, de la première locomotive de l'Ouest canadien. Elle servira au Canadien Pacifique.

10 — 1733
* Selon les chefs cris, 10 jours de marche séparent le lac Winnipeg de la mer de l'Ouest (le Pacifique)! Et dire que les Canadiens naviguaient pendant deux mois pour se rendre de Montréal au lac Supérieur...

11 — 1869
André Nault reçoit la visite des arpenteurs de Webb sur sa terre à Saint-Vital. À la suite de demandes répétées des Riel, J.-B. Ritchot, Nault, ... les arpenteurs se retirent..

12 — 1492
Colomb arrive en Amérique en cherchant à se rendre en Inde. Il faudra attendre 1524 pour que la France envoie un explorateur (l'italien Verrazano) en Amérique.

13 — 1881
Première parution du Manitoba, journal qui prend la relève du Métis. Bihebdomadaire puis trihebdomadaire, il aura pour rédacteur A. Larivière, Jospeh Bernier et Noël Bernier.

14 — 1820
Le révérend John West arrive à la Rivière Rouge pour veiller, à la demande de la Compagnie du Nord-Ouest, aux besoins religieux sur les terre de Rupert. Supervisera l'éducation des enfants des employés, puis des autochtones.

L'astérisque (*) indique que l'information rapportée a été consignée ce jour-là dans un journal, un journal d'un des différents postes de traite ou qu'elle provient de correspondance.

PROVINCE

L'éducation, c'est payant pour les femmes

Une série de conférences sera offerte gratuitement dans quatre régions du Manitoba au cours de la deuxième Semaine nationale d'éducation des femmes francophones, qui aura lieu du 19 au 26 octobre.

L'événement, organisé par le regroupement Action-Éducation-Femmes du Manitoba, a pour but de tenir une mini-conférence sur l'histoire des Franco-Manitobaines.

La présidente du regroupement national, Monique Hébert, exposera des faits intéressants lors de ces mini-conférences. Le programme des présentations se tiendra aux endroits suivants à 19 h 30:

* La Seine: école Saint-Joachim de La Broquerie le 19 octobre.

* La Rouge: Centre Alpha Rivière-Rouge de Saint-Malo le 20 octobre.

* La Montagne: Centre Alpha Saint-Claude le 21 octobre.

* Winnipeg: Collège universitaire de Saint-Boniface le 22 octobre.

Le groupe d'Action-Éducation-Femmes du Manitoba est une table de concertation composé de divers organismes. Les groupes qui sont membres, Pluri-elles, Réseau, le CUSB et les ÉFM, présenteront leurs services à cette occasion.

Y.C.

Coup d'oeil national



Tim Ryan

«Il faut mettre en valeur notre caractère distinct»

Résidant du parc Windsor depuis 23 ans, spécialiste en gestion et en marketing, chef d'entreprise, Tim Ryan s'est impliqué dans plusieurs organismes locaux au fil des années. Il est aussi le seul candidat unilingue à Saint-Boniface.

La Liberté: Si vous êtes élu, quelle sera votre priorité pour Saint-Boniface?

Tim Ryan: Saint-Boniface est le quartier le plus dictinct de Winnipeg, et même de toute la province. Je crois qu'il faut absolument utiliser cet atout touristique pour aider les petites entreprises de Saint-Boniface, qui sont plus de 1 000, à se développer et à créer des emplois.

Vu de La Fourche, Saint-Boniface a l'air d'une carte postale. Mais c'est presqu'impossible de s'y rendre sans un guide. Si 25 % seulement des usagers de La Fourche traversaient la Rouge, vous imaginez quel impact ça aurait sur nos commerces?

Quelles sont vos propositions concrètes?

T.R.: Je vous donne un seul exemple. Tous les groupes intéressés, commerçants et résidants, pourraient travailler ensemble pour mettre en place un service de traversier sur la Rouge. Je crois que c'est la job du conseiller d'encourager ce genre d'initiative en commun, et d'aider à trouver l'argent des gouvernements.

Cet afflux de visiteurs ne menacerait-il pas la tranquillité et le cachet particulier du quartier?

T.R.: Au contraire, je crois que ça renforcerait son caractère distinct en soutenant les commerces typiques, restaurants et autres. Regardez ce que la communauté italienne a réussi à faire sur l'avenue Corydon.

Pensez-vous qu'il est possible de diminuer les taxes foncières comme l'affirment plusieurs candidats?

T.R.: Je crois qu'on doit les maintenir au même niveau. Il ne me paraît pas réaliste de les diminuer. Le gouvernement fédéral coupe dans ses dépenses, le provincial aussi, et la ville se retrouve en bout de chaîne avec la note à payer. Par contre, il faut éliminer certains postes de bureaucrates au fur et à mesure des départs en retraite. Le défi, ça va être de faire plus avec moins.

Quel est votre atout principal par rapport à vos concurrents?

T.R.: Je ne crois pas à la confrontation. Ma philosophie personnelle est le compromis, le milieu de la route. Je veux jouer un rôle de pont entre les citoyens et tous les niveaux de gouvernement.

Votre concurrent George Provost vous accuse d'être le «candidat de l'argent», autrement dit d'être associé aux groupes financiers qui financeraient votre campagne.

T.R.: J'aimerais bien! Mon comptable suerait moins sur sa table de travail. Non, sérieusement, c'est totalement faux.

George Provost s'est engagé à dévoiler les comptes de sa campagne et les noms de ses donateurs si ses deux concurrents font de même. Evélyne Reese est d'accord. Et vous?

T.R.: Je ne veux pas le faire pour une raison simple. Je suis un membre actif du Parti libéral, mais je reçois des dons de personnes proches des deux autres partis. Je ne veux pas trahir leur confiance en dévoilant leurs noms.

Le fait que vous soyez unilingue anglais n'est-il pas un handicap important face à vos concurrents?

T.R.: Oui, c'est un handicap, mais je vais le corriger en apprenant le français. Une fois élu, cela me sera plus facile grâce à mes contacts quotidiens avec des francophones. Il va de soi que tous mes collaborateurs seront francophones.

Pourquoi n'avez-vous pas appris avant?

T.R.: J'étais tout le temps sur la route, en tant que voyageur de commerce. Par ailleurs, je tiens à souligner que je suis francophile.



photo: Laurent Gimenez

Tim Ryan.

Je partage la vision d'un Canada bilingue exprimée autrefois par Pierre Trudeau.

Lorsque j'ai quitté la Saskatchewan pour m'établir à Saint-Boniface, c'était pour permettre à ma fille de quatre mois de suivre un programme d'immersion. Elle a été l'une des premières diplômées issues de l'immersion précoce.

Si vous êtes élu, agirez-vous pour augmenter les services en français à Saint-Boniface?

T.R.: Oui, absolument. La nouvelle loi sur les services en français est bonne, mais elle a trois défauts. Premièrement, elle ne prévoit pas d'échéancier. Deuxièmement, elle ne prévoit aucun mécanisme de contrôle par l'Assemblée législative, mais seulement par le ministre en charge. Ça signifie que quelqu'un comme le député Neil Gaudry ne peut pas avoir son mot à dire.

Troisièmement, la présence d'employés bilingues n'est pas suffisante, il faut aussi une politique d'offre active. Je m'engage à défendre ces trois points et pour cela, il faudra une voix forte, car sur les 15 nouveaux conseillers, au moins 12 se ficheront complètement des services en français.

Quel est votre candidat préféré à la mairie?

T.R.: Il serait idiot de ma part de soutenir un candidat. Je veux pouvoir travailler avec le maire qui sera élu.

Laurent GIMENEZ

SAINT-BONIFACE

Forum des candidats

Dans le cadre de la campagne électorale, l'Association des résidants du vieux Saint-Boniface tiendra un forum des candidats le jeudi 15 octobre, à 20 h, au Centre récréatif Notre-Dame, 271, avenue de la Cathédrale.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec le président, Robin Wiens, au 231-2753, ou Jean-Paul Boily au 235-1378.

Y.C.

SAINT-VITAL

Assemblée annuelle de l'Union métisse

La réunion annuelle de l'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba aura lieu le 14 octobre 1992 au Chalet Louis Riel, 67, rue Richfield, à 19 h.

Bienvenue à toutes les personnes intéressées. Pour de plus amples renseignements, composez le 237-5860.

Y.C.

George Provost

«Je suis le seul indépendant»

George Provost est né à Saint-Boniface et vit aujourd'hui dans le quartier Southdale. Âgé de 56 ans, père de cinq enfants, il a mené l'essentiel de sa carrière dans le domaine des affaires.

Échevin de la ville de Saint-Boniface de 1964 à 1967, et, après l'amalgamation, conseiller municipal de 1977 jusqu'à sa défaite face à Evélyne Reese en 1980, il affirme aujourd'hui être en mesure de consacrer «tout son temps» à la fonction de conseiller.

La Liberté: Si vous êtes élu, quel sera votre priorité pour Saint-Boniface?

George Provost: Le plus important, c'est d'avoir une voix forte pour défendre Saint-Boniface. La quartier va se retrouver dans un grand district (Riel) et il n'aura plus qu'un seul représentant sur trois au comité communautaire.

Si on n'a pas une voix forte, ça prendra pas beaucoup de temps avant que l'on efface les noms de Saint-Boniface des panneaux et que tout revire à Riel. C'est ce qui s'est passé après l'amalgamation de 1972 (fusion de Saint-Boniface et Winnipeg).

Qu'est-ce qui prouve que votre voix sera plus forte que celle de vos deux concurrents?

G.P.: Evélyne Reese est fatiguée, les gens le disent et elle-même l'a reconnu. Ça l'empêche d'assister aux réunions. Par exemple, quand il a été question de réduire les heures d'ouverture des bibliothèques, il y a eu trois réunions spéciales et Evélyne Reese n'a participé à aucune. La voix de Saint-Boniface n'a pas été entendue.

Au niveau de l'ensemble de la ville, vous parlez de diminuer les taxes foncières tout en maintenant, voire en augmentant les services. Comment est-ce possible?

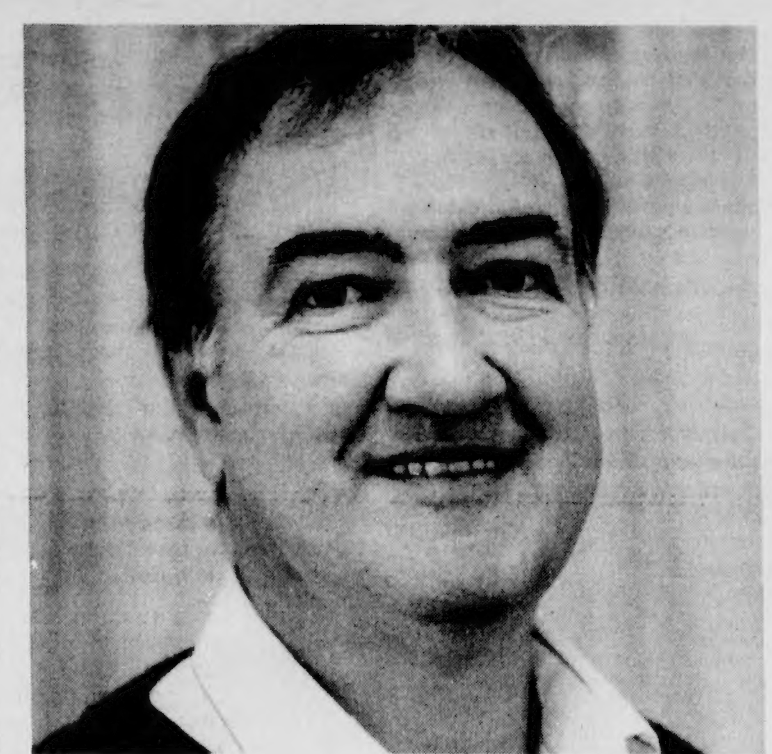
G.P.: Il faut commencer par éliminer les gérants qui sont en surnombre dans l'administration municipale. Je vous donne un exemple: à Saint-Boniface, il y a quatre gérants pour le service des parcs et loisirs. Un seul suffirait. On retrouve la même chose dans tous les quartiers. Il faut arrêter ce gaspillage.

Pour faire des économies, je pense aussi que la ville devrait laisser certaines choses au secteur privé. Par exemple, les Jets et les Blue Bombers. La ville possède un tiers des Jets, et ça nous coûte des millions.

La ville a aussi beaucoup de terrains qu'elle pourrait vendre. Ça prend 50 employés municipaux rien que pour prendre soin de ces terrains-là. Je pense qu'il est temps qu'on commence à gérer Winnipeg comme une entreprise.

Quel est votre atout principal par rapport à vos concurrents?

G.P.: Mon indépendance. Evélyne Reese fait partie du groupe WIN. J'ai eu l'expérience des gangs à la mairie et je sais que WIN va faire pareil.



George Provost. photo: Laurent Gimenez

Par rapport à Tim Ryan, j'ai l'avantage de l'expérience. Lui, il va être perdu pendant deux ans. En plus, c'est le candidat de l'argent. Comme Dave Brown (candidat à la mairie), il est soutenu par les milieux d'affaires et des développeurs. Il m'ont approché moi aussi pour que je sois leur candidat, mais j'ai refusé. Aucun groupe ne me dira comment voter. Je veux être responsable uniquement devant les citoyens.

Quelle est votre position concernant les ponts Norwood et Provencher?

G.P.: Les ponts doivent rester communautaires. Il n'est pas question que ça devienne des espèces d'autoroutes. Je m'y engage auprès des citoyens. Je m'oppose aussi au projet d'établir le Red River Exhibition à Point Douglas à longueur d'année. On parle peu de ce projet, et pourtant ça serait une grosse nuisance pour les résidants au nord de la Provencher.

Si vous êtes élu, agirez-vous pour augmenter les services en français à Saint-Boniface?

G.P.: Il faut d'abord s'assurer que les services ne diminuent pas. Ces trois dernières années, on a perdu deux personnes bilingues aux bureaux de Saint-Boniface. De plus, les bureaux sont maintenant fermés entre 12h et 13 h 30, justement quand le monde a le temps d'y aller. Les services diminuent et pourtant les taxes augmentent.

C'est pour ça, je le répète, qu'il faut une voix forte. Dans les années qui ont suivi l'amalgamation, rien n'a été fait pour le bilinguisme malgré la partie III de l'Acte de la ville. Les panneaux n'ont été installés que lorsque je suis devenu conseiller, à partir de 1977.

Quel est votre candidat préféré à la mairie?

G.P.: Je travaillerai avec n'importe quel candidat qui sera élu maire. Le choix du maire, c'est aux citoyens de le faire. Pas à moi.

Laurent GIMENEZ

Evélyne Reese

«Il faut freiner le développement des banlieues»

Elue pour la première fois en 1974, Evélyne Reese a été la première femme conseillère municipale à Saint-Boniface. Outre ses 12 années cumulées au conseil municipal, elle a travaillé au Manitoba, en Alberta, et au Québec, notamment dans le secteur de l'enseignement.

Plus surprenant, la résidante du parc Windsor a été propriétaire pendant quelque temps d'un restaurant et de deux salons de coiffure employant 28 personnes dans les territoires du Nord-Ouest. Elle refuse de donner son âge pour couper court aux déclarations de son concurrent George Provost (voir article ci-contre). «C'est la marque d'un homme désespéré», conclut-elle.

La Liberté: Si vous êtes élue, quelle sera votre priorité pour Saint-Boniface?

Evélyne Reese: La priorité, pour toute la ville, c'est de prioriser les dépenses pour éviter d'avoir à couper dans les services. Pour cela, il faut contrôler le développement des banlieues qui coûte extrêmement cher aux résidants parce qu'il exige l'installation de nouveaux services (égouts, déchets, etc.).

Jusqu'à présent, Winnipeg a toujours été sous le contrôle des développeurs. Ce sont eux qui payent les campagnes électorales des candidats comme Dave Brown, Ernie Gilroy et Susan Thompson. C'est normal que ces gens-là, une fois élus, approuvent tous les nouveaux projets de travaux publics et de développement.

Résultat: la ville a toujours négligé de maintenir l'infrastructure. C'est comme quelqu'un qui a une maison à réparer et qui, au lieu de faire les réparations, ajoute une rallonge!

En réhabilitant les maisons de Winnipeg et en développant les lots situés à l'intérieur de la ville, on n'aurait pas besoin d'ajouter de nouveaux services puisqu'ils sont déjà là.

Votre concurrent George Provost, ainsi que plusieurs candidats à la mairie, affirment qu'il est possible de diminuer les taxes foncières. Qu'en pensez-vous?

E.R.: Je crois qu'il est impossible de réduire les taxes. Mais il est possible de les maintenir au niveau actuel, ou au niveau du coût de la vie, en freinant le développement des banlieues et en réorganisant l'administration municipale.

Je vous donne un exemple. 60 % des déchets de la ville sont ramassés par le secteur privé qui utilise un seul bureau et un seul dépôt. Pour les 40 % restants, la ville utilise six dépôts et un bureau central. Il y a trop de directeurs. Il faudrait éliminer des postes au fur et à mesure que les gens prennent leur retraite.

Quel est votre atout principal par rapport à vos concurrents?

E.R: Le bilinguisme et l'expérience. Chaque quartier sera beaucoup plus grand qu'avant. On n'aura pas le temps de faire de l'apprentissage.

En ce qui concerne Tim Ryan, j'ai beau être moi-même libérale, je suis vraiment surprise que les libéraux et Neil Gaudry soient allés chercher un candidat unilingue qui n'a jamais vu la nécessité d'apprendre le français avant. Je peux vous assurer qu'il aura encore moins le temps d'apprendre s'il est élu.

Quant à George Provost, je rappelle qu'il a approuvé tous les nouveaux développements lorsqu'il était conseiller entre 1977 et 1980.



Evélyne Reese. photo: Laurent Gimenez

Quelle est votre position concernant les ponts Norwood et Provencher?

E.R.: Une étude a déjà été faite sur le système de transport et elle révèle que l'administration de Winnipeg a vraiment la mentalité de l'autoroute. C'est donc très difficile de promouvoir l'idée du transport public et de la protection des vieux quartiers.

Par ailleurs, je fais partie du comité des travaux publics de la ville qui étudie la question de la circulation des gros camions. Ce comité comprend aussi des représentants des camionneurs, des résidants de Norwood et de Provencher, et le conseiller Glen Murray. On espère pouvoir donner nos recommandations d'ici quelques mois.

La sécurité est aussi un autre dossier très important à Winnipeg. Il faudrait mettre en place une police communautaire en décentralisant les postes, et créer une sorte de «para-police» qui ferait le travail administratif pour permettre aux policiers de passer plus de temps à la surveillance.

Si vous êtes élue, agirez-vous pour augmenter les services en français à Saint-Boniface?

E.R.: La nouvelle loi nous y oblige. Mais il n'est pas suffisant d'avoir du personnel bilingue. Il faut que les services soient offerts activement à la population.

Quel est votre candidat préféré à la mairie?

E.R.: Greg Selinger. Il est le seul qui a conservé son indépendance en refusant le soutien des groupes financiers.

L.G.

Élections: les candidats

Voici la liste complète des candidats aux élections municipales et scolaires dans les secteurs francophones du rural et de Winnipeg. Comme les candidats avaient la possibilité de retirer leur nom jusqu'au jeudi 8 octobre à 14 h, certains changements ont pu se produire après la publication de cette liste.

Municipalités et villages

La Seine

La Broquerie (MR)
Préfet: John Giesbrecht (s,é)
Quartier 1: Ernest Klassen (s,é)
Quartier 2: Cornie Goertzen (s,é)
Quartier 3: Aimé Vielfaure (s,é)
Quartier 4: Yvette Gagnon, Roland Gauthier et Ronald Vielfaure
Quartier 5: Jean Gagnon (s) et Raynald Bérard
Quartier 6: Wilfred Chabot (s,é)

La Broquerie (village non incorporé, trois postes): Gilbert Fournier (s), Lionel Gauthier (s), Claudette Normandeau, Marcel Jolicoeur, Jules Balcaen et Yves Lafrenière

Sainte-Anne (village)
Maire: Paul Blanchette (s) et Robert Gosselin
Conseillers (quatre postes): Paul Slawinski (s), Mildred Sveinson (s), Ken Mantie, Gilles Nault, Gilles Gagnon et Robert Tytgat

Sainte-Anne (MR)
Préfet: Alfred Coates (s) et Ron Barkman
Quartier 1: Hubert Gagnon (s,é)
Quartier 2: Wesley James Davis et Harvey Plett
Quartier 3: William Nault (s) et Renald D. Courcelles
Quartier 4: Oram Proulx (s), Robert Gauthier et Barry Frattinger
Quartier 5: Abe J. Unger (s) et Julaine Martha Penner
Quartier 6: René Picard (s) et Petur Thor Guttormsson



Florent Beaudette.

Richer (village non incorporé, trois postes): Harry Harder (s,é), John Lenton (s,é) et Barry Marceniuk (s,é)

Taché (MR)
Préfet: William Danylchuk (s,é)
Quartier 1: Mel Unger (s,é)
Quartier 2 (Landmark): Walker Plett (s) et Susan Macaulay
Quartier 3 (Lorette rural): Maurice Gobeil (s,é)
Quartier 4:(Lorette village): Carol Laramée et Heather Johnson
Quartier 5 (Dufresne): Gary Ammeter (s) et Paul Lebrun
Quartier 6:(Ste-Geneviève/Ross): Louis Ross (s,é)

Lorette (village non incorporé, trois postes): Carol Laramée (s), Léo Dubois (s), Peter Gilakow, Debra Desautels, Guy Laurencelle, Mary-Ann Haddad et Roger Dupas

La Rouge

Montcalm (MR)
Préfet: Florent Beaudette (s,é)
Quartier 1: Jacob Klassen (s,é)
Quartier 2: Brunel Jutras (s,é)
Quartier 3: Guy Fillion (s,é)
Quartier 4: Adrien Bouchard (s,é)
Quartier 5: Marcel Fillion (s,é)
Quartier 6: aucun candidat (Saint-Jean-Baptiste)

Saint-Jean-Baptiste (village non incorporé, trois sièges): Henry Vandenbosch (s,é) et Eugène Fillion (é)

Ritchot (MR)
Préfet: Cyrille Durand et Ted Besko
Quartier 1 (Île-des-Chênes): Joël Leclaire (s), Raymond Dumaine, Julie Blais et Wayne Hadfield
Quartier 2 (Saint-Adolphe): Paul-Émile Gagnon (s) et Leslie Wallace
Quartier 3 (Sainte-Agathe): Albert Bilodeau (s) et Claude Levesque
Quartier 4 Valerie Rutherford (s) et Adam Bartmanovich



Denis Bibault.

De Salaberry (MR)
Préfet: Fernand Bérard (s) et Jos Robidoux
Quartier 1: Marcel Roy et Gilbert Lussier
Quartier 2: Brian Copple (s) et Émilien Lussier
Quartier 3: Luc Catellier (s,é)
Quartier 4: Larry Bugera (s,é)
Quartier 5: Gabriel Catellier (s), Jean Goulet et Denis Fillion
Quartier 6: Gérard Gosselin (s) et Raynald Bertrand

Saint-Pierre-Jolys (village)
Maire: Matt Lussier (é)
Conseillers (cinq postes): Philippe Préfontaine (s), Jacques Tessier (s), Raymond Garand, Lucien Croteau, Michel Forest, Patrick Fuschs et Normand Hébert

La Montagne

Notre-Dame-de-Lourdes
Maire: Yves Julien (s,é)
Conseillers (quatre sièges): Denis Bibault (s,é), René Badiou (s,é), Jean Foidart (s,é) et André Talbot (s,é).

Saint-Claude
Maire: Roger Chapellaz (s) et Louis Viallet
Conseillers (quatre sièges): Agnès Lacroix (s,é), Raymond Lacroix (s,é), Simone Chevrier (s,é) et Lucille Bazin (é)

Somerset
Maire: Georges Mabon, Wilfred Raine et Denis Leblanc. Le maire Remi Messner, qui a déjà quitté son poste il y a quelque temps, ne se représente pas.
Conseillers (quatre sièges): Henri Pittet (s), Rick Sierens (s), Michel Picton, Harvey Bahuaud, Raymond Talbot et Michelle Sierens

Cheval-Blanc et divers

Cartier (MR)
Préfet: Joseph Legault (s,é)
Quartier 1: Neil Williment (s,é)
Quartier 2: Pat Thomaschewski (s), Charles Fossay et Anne Broten
Quartier 3: Lenard Lofto (s,é)
Quartier 4: Marshall Piper
Quartier 5: Russell Mierke (s,é)
Quartier 6: Robert Houde (s,é)

Élie (village non constitué, cinq postes): Colin Vann (s,é), Leonard Desilets (s,é), Gerry Arnal (é), Lloyd Gillis (é) et Larry Curtis (é)

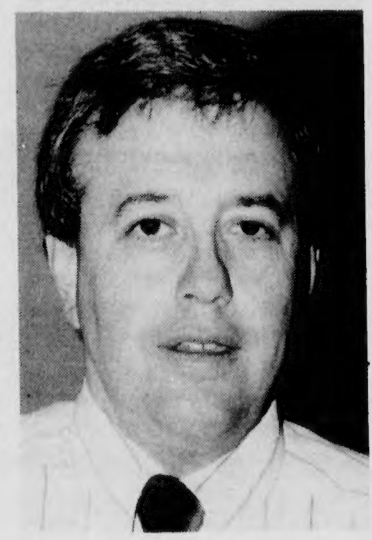
Sainte-Rose-du-Lac (MR)
Préfet: Dwight Hopfner (s,é)
Quartier 1: Ernest Soucy (é)
Quartier 2: Jules Chaput (s) et Alexis Desjardins
Quartier 3: Maurice Maguet (é)
Quartier 4: Léopold Roussin (s,é)
Quartier 5: Albert Mongrain (s,é)
Quartier 6: Jim Ives (s,é)

Laurier (village non constitué, cinq postes): Gerry Corbel (é), Joseph Letain (s,é), Ernest Soucy (é), Debbie Soucy (s,é), Lucien Assailly (é)

Sainte-Rose-du-Lac (village)
Maire: René Maillard (s) et Gordon Bishop
Conseillers (quatre postes): Marvin Roos, Bjarni Sigurdson, Rosanne Henson, Charles Adam, Ivan Worrall, Derryl Vandenbosch et Dale Claeys.

Saint-Laurent (MR)
Préfet: Aimé Gauthier (s,é)
Quartier 1: Mike Friesen (s) et Fred Glas
Quartier 2: Yvon Perrault (s), Richard Schon et Fred Dalheimer
Quartier 3: Cheryl Dumont (s,é)
Quartier 4: Norbert Langelier et Emile Lavallée (s)
Quartier 5: Lorne Johnson (s,é)
Quartier 6: Alex McDermid (s,é)

Saint-Lazare (village)
Maire: Martin Dupont (s,é)
Conseillers (quatre postes): Albert Hille (s), Allen Rittaler (s), Richard Tremblay, Robin Tremblay et Richard Bohémier



Jacques Trudeau.

Ellice (MR)
Préfet: Georges Boucher (s,é)
Quartier 1: Barry Wayne Lowes (s,é)
Quartier 2: Alfred Simard (s,é)
Quartier 3: Guy Huberdeau (s) et Paul D'Eschambault
Quartier 4: Denis Fouillard (s,é)
Quartier 5: Franck Hamilton (s,é)
Quartier 6: Eric Wotton (s) et Robert Halnuck

Alexander (MR)
Saint-Georges: Diane Dubé (s,é)

Commissions scolaires

La Seine

Quartier 1 (Saint-Norbert/La Salle, trois sièges): Wendy Bloomfield (s,é), Richard Haugh (s,é), Gary Nelson (s,é)
Quartier 2 (Saint-Adolphe): aucun candidat
Quartier 3 (Île-des-Chênes): Jacques Trudeau (s,é)
Quartier 4 (Lorette, deux sièges): Marinus Van Osch (s,é)
Quartier 5 (Ste-Anne/Richer, deux sièges): Gary Van Den Bussche (s), Elaine Kotowicz (S), Robert Rivard et Guy Dupas
Quartier 6 (La Broquerie/Marchand): Roland Gauthier (s,é)

La Rouge

Quartier 1 (Letellier/Saint-Joseph, un siège): Rhéal Rémillard (é)
Quartier 2 (Saint-Jean-Baptiste, deux sièges): Louis Roy (s,é) et Claude Lafond (s,é)
Quartier 3 (Saint-Malo/Dufrost, deux sièges): Lorette Courcelles (s,é) et Jean Desrosiers (s,é)
Quartier 4 (Saint-Pierre, deux sièges): Maurice Laroche (s,é) et Ron Vinet (s,é)
Quartier 5 (Otterburne, un siège): Robert Poirier (s) et Raymond Curé
Quartier 6 (Aubigny, un siège): Claude Vermette (s) et Ken Robert
Quartier 7 (Sainte-Agathe, un siège): Guy Gagnon (s) et Jeannot Robert

La Montagne

Un siège seulement doit être comblé pour chacun des trois quartiers.
Quartier 1 (Saint-Claude/Haywood): Robert Rey, Guy Lacroix et Donald Massinon
Quartier 2 (Lourdes, Saint-Léon, Somerset): Adrien Caillier (é)
Quartier 3 (Mariapolis, Saint-Alphonse, Bruxelles, Somerset): Jack Vandevelde (é)
Les autres commissaires (dont les mandats se terminent en 93 ou 94) sont: Roger Bruneau, Robert DeRocquigny, Gilles Collet, Grégoire Gaudet, Henk Jonk et Louise Carels. Fernand Rondeau (Saint-Léon) et Roland Rey (Saint-Claude) ne se représentent pas.



Carolyn Duhamel.

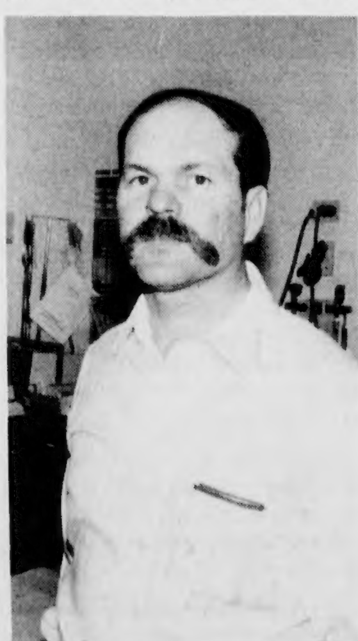
Cheval-Blanc

Quartier 1 (Saint-Laurent): Karen Emms (s,é)
Quartier 2: Guy Dumont (s,é)
Quartier 3: Shirley Dick (s,é)
Quartier 4 (Saint-Eustache): Roger Beaudin (é)
Quartier 5: Sheila Campagne (s,é)
Quartier 6 (Élie): Gilbert Paul (s) et Michael Stainton
Quartier 7 (Fannystelle): Pat Nadeau (s) et Rick Piché

Winnipeg

Norwood (cinq postes): Ron Chartrand (s), Brenda Leslie (s), Pat Martin (s), Louise Johnston (s), Hector Ducharme et Ryan Kangas
Saint-Boniface (cinq sièges): Hugh Coburn (s), Anita Chapman (s), Carolyn Duhamel (s), Roy Schellenberg, Jeff Goethals, Ila Patterson et Jim Garwood.
Saint-Vital (sept postes): Bob Bruce (s), Jim Buchanan (s), Barbara Cape (s), Mary Mulder (s), Dave Richardson, Marilyn Seguire (s), Joy Wright (s), Franck Clark et Len Heska

(s: sortant; é: élu par acclamation)



Luc Catellier.

SAINT-PIERRE-JOLYS

Un nouveau maire

Matt Lussier a été élu maire de Saint-Pierre-Jolys par acclamation le 6 octobre.

Employé par la Division scolaire de la Rivière-Rouge, Matt Lussier vient de terminer son troisième mandat comme conseiller municipal.

Il remplace au poste de maire Gérald Fontaine, qui a décidé de ne pas se représenter pour des raisons personnelles.

L.G.

Gel de subventions

Certains projets de Pluri-elles sont retardés

Le projet Evolution de Pluri-elles, qui devait commencer en novembre, est retardé à janvier ou avril 1993, faute de fonds. À Emploi et Immigration Canada, qui subventionne le projet chaque année, «les fonds sont gelés», explique la directrice Murielle Gagné-Ouellette.

La planification, la réservation des profs et des locaux au Collège universitaire de Saint-Boniface avaient été faites pour novembre, mais le tout devra être reporté, ce qui entraîne de légères complications dans l'organisation du programme. Mais ce délai est surtout dommage pour les 16 participantes qui s'étaient inscrites.

L'année dernière, pour la réalisation du projet Évolution, Pluri-elles avait reçu 140 000 $. «C'est le lot des organismes à but non-lucratif qui fonctionnent à coups de subventions que de devoir attendre et de voir des projets ne pas être renouvelés aussi vite qu'on le voudrait, explique Murielle Gagné-Ouellette. Mais ce n'est pas si grave.»

Un autre projet a aussi été retardé. Intitulé Femme, autonomie et retraite, il devait être offert dès janvier à des femmes à la retraite ou en pré-retraite.

«En théorie, nous avions jusqu'en décembre pour faire la demande de subvention. Mais ici aussi les fonds sont gelés jusqu'en avril.» Pluri-elles avait fait une demande de 80 000 $ au Programme d'autonomie des aînés de Santé et Bien-être social Canada.

Comme beaucoup d'organismes du même genre, Pluri-elles organise sa programmation en fonction des subventions disponibles chez les divers gouvernements, ce qui permet d'aller chercher les sommes supplémentaires qui favorisent la réalisation des projets. Mais ces sommes n'affectent pas la subvention de fonctionnement de l'organisme, et ne menacent pas non plus sa survie.

S. L.



Murielle Gagné-Ouellette.

SAINT-VITAL

Soirée métisse

L'Union nationale métisse Saint-Joseph du Manitoba tiendra sa traditionnelle soirée dansante le samedi 17 octobre à 20 h au Centre communautaire du Précieux-Sang.

La soirée sera animée par l'orchestre de Gilles Vandale. Les organisateurs invitent toute la population à venir célébrer avec eux le 105e anniversaire de l'association.

Pour se procurer des billets, vendus au coût de 10 $, appelez le 233-6448 ou 878-3339.

L.G.

Recyclez ce journal

Vous avez des événements à signaler?

Composez le ***237-4823***

Lettres

Le journal La Liberté est ouvert à la publication de toute lettre à l'éditeur à condition que l'identité de l'auteur soit connue (les noms de plume ou pseudonymes ne sont pas acceptés) et qu'elle ne contienne pas de propos diffamatoires. La rédaction se réserve également le droit de limiter la longueur des lettres ou de retourner celles dont la formulation n'est pas claire.

Bernard Blais chargé de la réforme du système de soins

«Monsieur Santé» a deux ans pour agir

Depuis le 5 octobre dernier, il n'est pas exagéré de dire que Bernard Blais est l'homme le plus important du système de santé au Manitoba.

Le nouveau sous-ministre adoint est en effet directement responsable de la mise en place du vaste plan de réforme annoncé par le ministre de la Santé, Don Orchard, en mai dernier.

L'objectif de la réforme est simple: comment réduire les coûts de santé, qui augmentent chaque année de façon alarmante, sans diminuer la qualité des soins?

La même question se pose dans toutes les provinces. Le Canada est en effet le pays qui, après les États-Unis, dépense le plus d'argent par habitant dans le secteur de la santé. Pourtant, les Français, les Suédois et les Japonais bénéficient d'une meilleure qualité de soins que les Canadiens.

Au Manitoba, le gouvernement a opté pour une réforme basée sur deux principes:

1) Augmenter les soins à domicile afin de diminuer l'hospitalisation des patients (l'occupation d'un seul lit d'hôpital coûte entre 500 et 800 $ par jour).

2) Spécialiser les hôpitaux dans un domaine particulier (orthopédie, ophtalmologie, obstétrique, etc.) afin d'éliminer les doublements. À l'heure actuelle, certains domaines de la médecine spécialisée sont offerts dans presque tous les hôpitaux.

La réforme, qui doit être totalement en place d'ici deux ans, aura naturellement des conséquences très visibles pour le public. On prévoit déjà de supprimer 240 lits dans les deux hôpitaux universitaires (Saint-Boniface et Centre des sciences de la santé) 200 lits dans les hopitaux communautaires urbains, et 200 lits dans les hôpitaux ruraux.

La tâche de Bernard Blais s'annonce donc ardue. Mais le natif de Sturgeon Falls, en Ontario, compte sur son expérience de 25 ans dans le domaine de la santé pour la mener à bien.

Autodidacte (il a quitté l'école après la 9e année), Bernard Blais a en effet dirigé l'Hôpital général d'Ottawa et l'Hôpital Victoria de Montréal avant de prendre les rênes de l'Hôpital général Victoria à Winnipeg il y a deux ans et demi.

«Il y a quelques mois, on a réformé le service d'obstétrique à l'Hôpital Victoria en concentrant toutes les activités dans la même pièce, explique-t-il. Ça nous a permis d'augmenter le nombre d'accouchements tout en économisant 250 000 $. Ça démontre bien qu'on peut faire une réforme efficace dans un temps assez court.»

Le sous-ministre adjoint précise que les premiers effets de la réforme commenceront à se faire sentir dans quatre ou cinq mois à Winnipeg. Le rural sera abordé dans une deuxième phase qui ne commencera que dans un an.

«C'est sûr, il faudra que les gens se déplacent plus pour certains soins», reconnaît-il au sujet de la spécialisation des hôpitaux. «Mais c'est déjà le cas pour plusieurs spécialités, comme la chirurgie à coeur ouvert, ainsi que pour les populations qui vivent dans le nord de la province. Par contre, l'augmentation des soins à domicile permettra aux gens, surtout les personnes âgées, de rester davantage chez eux.

«L'autre avantage de la spécialisation, c'est qu'elle permettra d'augmenter la qualité en concentrant les ressources financières, techniques et humaines. On aura plus de facilité pour attirer des experts de qualité au Manitoba.»

Le ministère de la Santé affirme que les nouveaux services (soins à domicile et soins dispensés par les centres communautaires) seront mis en place avant que les lits soient supprimés dans les hôpitaux ou au même moment. Mais pourra-t-on former le nouveau personnel nécessaire en un laps de temps aussi court?

«Il y a déjà des sages-femmes en activité, répond Bernard Blais. La profession d'infirmière devra aussi évoluer, comme toutes les professions d'ailleurs. Les centres de formation devront s'adapter. On aura sûrement besoin d'infirmières plus qualifiées, au niveau du baccalauréat.»

Laurent GIMENEZ



photo: Laurent Gimenez

La réforme du système de santé aboutira-t-elle à la fermeture de certains hôpitaux dans le rural? «C'est difficile à dire tant que l'évaluation générale n'est pas faite, répond Bernard Blais. En tout cas, c'est arrivé très peu souvent dans les autres provinces.»

Un modèle manitobain?

Selon Bernard Blais, pratiquement toutes les provinces du Canada ont entamé ou déjà réalisé une réforme de leur système de santé. L'objectif est le même partout (réduire les coûts en maintenant la qualité), mais les moyens diffèrent.

• L'Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse ont opté pour une méthode radicale en gelant purement et simplement leur budget de santé.

• L'Ontario a carrément réduit de 2 % son budget, ce qui représente un changement considérable par rapport aux augmentations annuelles de 7 ou 8 % pratiquées dans le passé.

• L'Alberta a institué un sytème de «primes» à l'efficacité: plus l'hôpital est efficace, plus il reçoit d'argent.

• À Regina (Saskatchewan), les conseils d'administration des trois hôpitaux ont été abolis et remplacés par un conseil unique. Il est aussi prévu de fermer un des hôpitaux.

• Le Québec joue la carte de la décentralisation: chaque région reçoit une enveloppe budgétaire et décide quels soins garder ou supprimer.

En ce qui concerne le Manitoba, Bernard Blais affirme que «les possibilités d'en arriver à un très bon système de santé sont très élevées. Nos avantages, c'est le consensus qui existe entre toutes les parties et le fait que la population est très concentrée (à Winnipeg). On a de bonnes chances de devenir un modèle.»

L.G.

SAINT-BONIFACE

La Chambre de commerce dit oui

Après la Société franco-manitobaine, la Chambre de commerce francophone de Saint-Boniface a décidé de dire oui à l'entente constitutionnelle de Charlottetown.

En plus d'être d'accord avec la reconnaissance de la dualité linguistique comme une des caractéristiques fondamentales de la clause Canada, la Chambre de commerce s'est toujours perçue comme étant un trait d'union entre les communautés francophones et anglophones, non seulement de Winnipeg mais de tout l'Ouest canadien.

«Le monde des affaires ne peut pas prospérer sans un Canada uni. La Chambre de commerce croit que cette entente créera un Canada plus uni, plus prospère et plus fort», indique-t-on dans un communiqué remis à la presse.

La Chambre encourage même ses membres à participer au processus constitutionnel.

Par ailleurs, un comité pour le oui a été mis sur pied à Saint-Boniface. L'avocat Jean-Paul Boily, qui a déjà été le chef de cabinet de Sharon Carstairs, en fait partie.

Y.C.

WINNIPEG

Un centre d'information sur l'entente

Le gouvernement du Canada a mis sur pied un centre d'information, situé au 301-209, avenue Notre-Dame, pour fins de distribution de l'entente de Charlottetown.

Les personnes intéressées peuvent se renseigner avant de voter en passant aux bureaux ou en composant le 984-5437.

On peut également obtenir copie de l'entente en composant le 1-800-561-1188.

Y.C.

Le Comité des finances de Winnipeg a donné son accord

Le club Eclipse 79 va louer l'ancienne bibliothèque

Le club de personnes âgées de Saint-Boniface, Éclipse 79, a tenu une réunion spéciale le mardi 6 octobre pour constituer le nouveau conseil d'administration (1) qui va se charger des nouveaux locaux de l'organisme.

Après tout un été de démarches, dont une délégation de 30 membres à l'Hôtel de ville, le club a obtenu pour deux ans le rez-de-chaussée de l'édifice de l'ancienne Bibliothèque de Saint-Boniface, avenue Cathédrale.

Les 1 500 pieds carrés seront loués pour la somme symbolique de 1 $ par année, selon l'entente qui sera gérée par le Comité des Parcs et récréation.

Éclipse 79 devra payer les rénovations et les services (éclairage, eau, chauffage). La présidente honoraire, Alice Labelle-Beaudette, avoue ne pas connaître encore la nature des dépenses à envisager.

«J'ai passé l'été là-dessus, affirme Alice Labelle-Beaudette, la première présidente du groupe fondé en 1979. Je n'ai pas encore visité le local, je n'ai aucune idée des rénovations qu'il faut faire. Il y a des possibilités d'octrois du programme Nouveaux Horizons.»

Elle déplore le fait que les personnes autonomes du troisième âge n'ont pas à Winnipeg des lieux de rencontre convenables.

«Aux Saints-Martyrs-Canadiens, on paie très cher (le loyer). Quand on a demandé la bibliothèque la première fois, on nous a refusé.» Mais le message a fini par se rendre, grâce à l'intervention des conseillers locaux.



photo: Jean-Pierre Dubé

Alice Labelle-Beaudette: «J'ai pris le boeuf par les cornes.»

«À la ville, ils ont reconnu que les personnes âgées n'ont pas de local pour faire leurs activités. Notre club regroupe les personnes vivant dans leur maison ou leur appartement. Celles qui vivent en résidence peuvent devenir membres, mais elles ne peuvent pas voter et ne peuvent pas siéger au conseil. On a aussi des membres de la campagne.»

Éclipse 79 s'est doté d'une constitution en 1980 et s'est par la suite incorporé. Il passait de 175 membres en 1979 à 320 dans les années 80.

«C'est un club qui a connu des beaux jours, explique la présidente honoraire. Mais plusieurs sont décédés ou sont handicapés maintenant.»

L'ancienne bibliothèque servira de lieu de rencontre. On y tiendra les activités régulières: bingos, billards, sacs de sable, quilles sur tapis, réunions, ainsi que l'organisation de voyages et de fêtes de toutes sortes.

Jean-Pierre DUBÉ

(1) Les membres du nouveau conseil sont: Augustine Abraham (présidente), Marcelle Lemaire (vice-présidente), Rose Lamothe (secrétaire), Aurèle Labossière (trésorier), Jeanne Boulet, Annette Bisson, Anita Carrière, Simone Carrière, Ida Dorge et Lucien Lemieux (conseillers).

RIVIÈRE-SEINE

La Division pourrait construire de nouveaux bureaux

«On est très à l'étroit, très coincés», explique le directeur général Jean Suszko, quant à la décision de la Rivière-Seine d'étudier la possibilité de construire de nouveaux locaux. Un comité de trois commissaires doit faire un rapport à la réunion du 20 octobre.

«Reconstruire ailleurs, c'est le moins cher, commente le directeur général, on est en train de regarder les sites possibles, au centre de la division, quelque part entre Sainte-Anne-des-Chênes, Lorette et Île-des-Chênes.

«On n'a plus de salle de conseil, précise Jean Suszko, parce qu'on a agrandi notre personnel. Les commissaires se rencontrent dans une salle de classe à l'école.

«On a décentralisé le bureau au maximum: les conseillers pédagogiques n'ont jamais été au bureau, on a décentralisé notre département de maintien.

«On a envisagé l'option d'une rallonge, mais on en a déjà fait une, et on n'a pas assez de stationnement. Et puis la bâtisse a été construite à la fin des années 60, c'est rendu vraiment inadéquat.

«Il faut que les services soient centralisés pour une meilleure communication. Le Comité de transport a recommandé qu'on inclue un atelier pour l'entretien des autobus.

«On pourrait aussi ajouter une aile pour le maintien des édifices. À long terme, on va récupérer nos coûts par l'efficacité.»

Jean Suszko ne croit pas que la possibilité du départ des écoles françaises vers une commission scolaire homogène ne remette en cause le projet de construction. «Il resterait encore 3 800 élèves dans la division. On serait encore à l'étroit dans les bureaux divisionnaires.»



Photos: Jean-Pierre Dubé

Jean Suszko: il y a 5 000 élèves dans la Seine, il en resterait encore 3 800 si les écoles françaises étaient regroupées dans une commission homogène.

Par ailleurs, la Rivière-Seine a entrepris, en collaboration avec la GRC, un projet-pilote de formation pour les patrouilles scolaires dans presque toutes les écoles. Pour le moment, seules les écoles de Winnipeg suivent un entraînement formel et répété.

«On serait la première division rurale à le faire formellement, souligne Jean Susko, c'est une des recommandations du comité de transport qui a été mis sur pied l'an dernier.»

J.-P. D.

RIVIÈRE-SEINE

On embauche une facilitatrice en amélioration du comportement

La Commission scolaire de la Rivière-Seine a créé un poste de facilitatrice en amélioration du comportement en vue de soutenir le personnel dans la gestion de crises et dans la prévention de problèmes disciplinaires.

Les services de la travailleuse sociale Susan Gravel ont été retenus pour ce poste à plein temps. Selon le directeur général Jean Suszko, elle vient s'ajouter à une équipe de trois cliniciens qui comprend déjà un ergothérapeute et un agent de liaison communautaire.

«Dans le temps, explique Jean Suszko, quand on avait un problème de discipline, on le traitait avec de la discipline. On renvoyait (par exemple) l'élève à la maison et on avertissait les parents.

«Maintenant, on essaie de voir la cause du problème, on essaie de le régler à la source. S'il y a un comportement anti-social, il se peut qu'il y ait des problèmes au foyer, avec les parents. Si un élève commence à frapper, à donner des coups de pieds, et à cracher, il y a définitivement un problème quelque part.

«La travailleuse sociale va s'occuper des élèves perturbateurs en temps de crise, précise le directeur général, et aussi faire de la prévention. On essaie de donner aux profs une formation pour traiter des problèmes.

«Ce sont des nouveaux besoins, physiques et émotifs. Dans les cas critiques, il faut travailler avec le foyer. On a une personne qui a la formation pour faire ça, et elle connaît les ressources qui sont disponibles dans la province.»

J.-P. D.



Photo: Jean-Pierre Dubé

Susan Gravel, 29 ans, est originaire de Timmins, Ontario.

Les francophones hors Québec et le débat référendaire québécois

Une couverture médiatique inexistante

Ce matin-là, à l'hôtel Méridien de Montréal, les leaders de la francophonie hors Québec ont convoqué les journalistes de la métropole. Il est 10 heures. La conférence de presse commence comme si on attendait des retardataires.

Il faut dire qu'il y a presque autant de journalistes dans la salle que de représentants de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA). En tout, ils sont huit journalistes, dont deux qui assistent à la conférence de presse afin d'analyser la couverture des six autres.

Bien qu'elle ait déjà fait connaître publiquement son soutien à l'entente de Charlottetown, le 12 septembre dernier, la FCFA a tenu à rencontrer les journalistes en sol québécois. Pourquoi? Pour que les médias transmettent le «message» aux Québécois et qu'ainsi, ceux-ci «puissent mieux nous connaître», selon les mots du président Raymond Bisson.

À midi, les nouvelles à la radio ignorent la conférence de presse de la FCFA, à part Radio-Canada qu présente un reportage en bonne et due forme. Aux autres stations: niet! Les ondes, monopolisées par les lignes ouvertes, font écho de faits divers: deux jeunes droguées victimes de la camelote d'un «pusher» et hausse du tarif des transports en commun à Montréal. Un autre débat fait aussi rage: doit-on ouvrir oui ou non les magasins le dimanche... Décidément, la constitution n'a pas la cote.

Plus tard, à l'heure où les cuisines et salons québécois vibrent aux bulletins d'information télé, rien ne va plus en ce qui concerne les positions constitutionnelles des francophones hors Québec.

Pas un mot ni en début de soirée, ni à la fin. Du reste, le seul reportage radio entendu plus tôt sur les ondes montréalaises ne passe pas la rampe en soirée.

Il est mis de côté aux dépens d'un autre. «Chose courante», nous assure un employé à la salle des nouvelles de Radio-Canada.

Dans les journaux du lendemain, la couverture n'est guère reluisante: une courte dépêche de la Presse canadienne dans The Gazette et dans le Journal de Montréal; rien dans La Presse. Quant au Devoir, qui suit régulièrement le dossier de la francophonie hors Québec, il a fait paraître le jour de la conférence de presse un texte pour le moins étoffé.

Voilà pour la couverture. Si la compréhension de la position des francophones hors Québec passe par les médias québécois, il faudra repasser pour cette fois-ci. La population ne saura rien de plus de ses soeurs et frères de langue outre frontière.

Mais comment expliquer une telle couverture? Au Journal de Montréal, on souligne que le correspondant à Ottawa a déjà couvert la FCFA lorsque celle-ci a pris position dans le débat référendaire.

«Mais je comprends que les francophones hors Québec aient voulu rencontrer d'autres médias québécois. Nous, on en avait déjà parlé», indique Jean Roy, adjoint au directeur de l'information.

Pour l'éditorialiste en chef de La Presse, Alain Dubuc, les francophones hors Québec ont une couverture médiatique à l'image même de leur poids politique. Et leur poids politique au Québec... n'existe pas.

«Ils n'ont aucun poids politique au Québec mais ce n'est pas parce qu'ils ne le méritent pas», renchérit-il. Donc, aucune incidence dans le débat actuel, surtout depuis la mort du lac Meech.

Ces négociations ont, selon Alain Dubuc, provoqué un «froid, une rupture» entre les Québécois francophones et les autres francophones du pays, du moins dans le cadre constitutionnel.

Les francophones hors Québec et ceux de la Belle Province séparés définitivement par l'entente de Charlottetown? Installés à cheval entre deux visions du pays?

«C'est évident que les francophones des autres provinces veulent avoir cette entente. Ils se considèrent mieux protégés dans un Canada fédéral, un peu tel qu'on le connaît avec quelques améliorations. Tandis que nous, au Québec, on analyse surtout la partie sur le partage des pouvoirs et elle est nettement insatisfaisante pour le Québec.

«Et c'est là qu'on disant NON à cette entente-là on se trouve par le fait même à s'opposer aux francophones des autres provinces», analyse la directrice du quotidien Le Devoir, Lise Bissonnette.

Elle ne croit pas qu'on fera appel aux francophones hors Québec pour jouer sur le sentiment de culpabilité de l'électorat québécois, comme certains le pensent au sein même de la FCFA. La question linguistique est presque écartée de l'actuel débat d'après elle.

«Au Québec, je ne crois pas que cela jouera beaucoup, non pas cette fois-ci. Cela a joué un peu en 1980 (lors du référendum sur la souveraineté), c'est évident.»

Pour appuyer ses propos, Lise Bissonnette fait valoir un sondage paru dans l'édition du 5 octobre du Devoir. Le sondage préparé par Créatac et le Parti libéral du Québec illustre les préoccupations des Québécois dans la présente entente. «Croyez-vous qu'à l'avenir, la langue et la culture seront mieux protégées?»

À cette question, 16 % ont répondu que l'entente y contribuait, 12 % ont émis l'opinion que ces domaines seront mieux protégés dans l'entente et 57 % ont exprimé l'avis que l'entente n'y changera rien.

Le partage des pouvoirs entre Ottawa et Québec est en tête des inquiétudes québécoises dans le dossier constitutionnel. Ce qui fait dire à la directrice du Devoir: «Si on parle du partage des pouvoirs, on ne parlera pas des francophones des autres provinces.» (APF)



Pour la francophonie canadienne *c'est oui!*

L'entente constitutionnelle signée à Charlottetown le 28 août 1992 représente un document qui comporte des gains importants pour **le million** de personnes qui forment les communautés francophones et acadienne du pays. Ces gains se retrouvent à deux niveaux:

- ☐ d'abord dans la **clause Canada** avec la reconnaissance de la **dualité linguistique** comme une des caractéristiques fondamentales du pays. En effet, on peut y lire que *«toute interprétation de la Constitution du Canada, notamment de la Charte canadienne des droits et libertés, doit concorder avec l'attachement des Canadiens et de leurs gouvernements à l'épanouissement et au développement des communautés minoritaires de langue officielle dans tout le pays»*. En d'autres termes, on y reconnaît officiellement l'existence de nos communautés en plus de donner à l'ensemble de la population canadienne et aux gouvernements du pays la responsabilité de voir à ce que nos communautés puissent progresser et croître dans l'avenir.

  Il s'agit là d'une protection constitutionnelle qui n'existe pas à l'heure actuelle dans la constitution du Canada;

- ☐ le **Sénat** réformé permettra également à nos communautés de bénéficier d'un nouvel outil constitutionnel. En effet, on accordera aux membres francophones du Sénat, ce qui inclut les nôtres, un **droit de veto sur toutes les questions relatives à la langue et à la culture francophones**. Il s'agit encore là d'un gain important qui nous permettra d'intervenir directement sur les lois fédérales qui ont des incidences directes sur l'avenir de nos communautés.

  Encore là, cette disposition n'existe pas à l'heure actuelle dans la constitution du Canada.

Pour ces raisons et parce que nous avons toujours oeuvré au maintien de l'unité nationale, nous croyons important que les communautés francophones et acadienne disent oui le 26 octobre 1992.

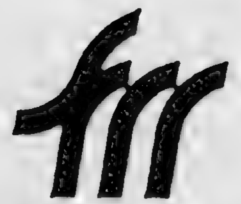


Un million de fois *oui*

à l'entente constitutionnelle de Charlottetown



FÉDÉRATION DES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES ET ACADIENNE DU CANADA



Société franco-manitobaine (S.F.M.)

Pour de plus amples informations sur les gains constitutionnels des communautés francophones et acadienne dans l'entente de Charlottetown et pour obtenir gratuitement une brochure explicative (par la poste ou par télécopieur), composez sans frais partout au Canada le numéro

1-800-267-1229

Cette annonce a été retenue et payée par Marc Godbout, Agent officiel du Comité du Oui de la F.C.F.A. du Canada et la Société franco-manitobaine

Coups de coeur



Gabriel Amman-Lanthier

À 16 mois, Gabriel aime manipuler les livres (parfois les mâcher!), et de plus en plus regarder les images, apprendre à nommer les objets et y retrouver les animaux et les choses qu'il aime (il leur donne des becs!). Ses coups de coeur:

Bébé Lapin, de Nadja et Grégoire Solotareff (éd. Hatier). Voici un premier livre au dessin très simple où la journée de Bébé Lapin se déroule de matin au soir, en mangeant des carottes et en jouant avec Bébé Ours.

Le Petit monde de Ploum, de Lise Marin (éd. Nathan) est un joli imagier aux couleurs vives où Ploum nous fait découvrir des animaux qu'il aime.



J'observe mes pieds, chez Héritage jeunesse. Des pieds servent à marcher, courir, monter les escaliers, jouer avec un ballon. Gabriel peut-il le faire aussi? Et le chien Pato, et le chat Minou? ***J'observe mes mains***, autre titre de la collection, est également fascinant, entre autres parce que les jouets changent de place d'une page à l'autre.

La collection Mon premier livre cube (Chanteclerc) présente des enfants qui font diverses activités et/ou permet de nommer plusieurs objets. On y trouve les titres suivants: Mots, Animaux, Je joue, Petit et grand.

Je vais à la ferme (Jesco, 1990) remporte cependant la palme. Gros livre-coussin fait de tissu, il se plie en accordéon. D'un côté, les 4 images montrent la maison du petit ourson, sa chambre, la cuisine, l'extérieur; de l'autre, un parcours à travers la ferme. On peut promener le petit ourson à travers les images et raconter une histoire.

S. L.

CULTUREL

Exposition de dessins et tableaux québécois au CCFM

La Banque Nationale sort ses chefs-d'oeuvre

Le Centre culturel franco-manitobain (CCFM) présentera du 8 au 21 octobre une exposition unique de la Banque Nationale comprenant les oeuvres de plusieurs artistes québécois de renommée internationale, tels que Jean-Paul Riopelle.

«La nature vue à travers la Collection de la Banque Nationale» est le thème de cette exposition qui réunit 22 oeuvres (dessins, peintures, estampes et photographies) de 11 artistes québécois qui, pour la plupart, ont marqué l'histoire de l'art au Québec depuis 1916 (1).

«Le thème de la nature est très fréquent chez les artistes canadiens, qu'il s'agisse, par exemple, du Groupe des Sept, ou, au Québec, des peintres de Charlevoix comme Clarence Gagnon et René Richard», explique Francine Paul, conservatrice de la collection générale d'oeuvres d'art de la BN.

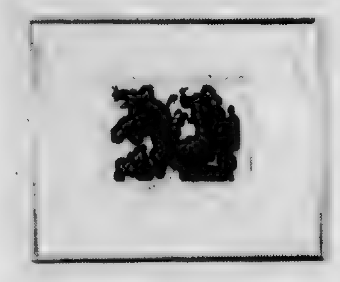
«Dans la plupart des oeuvres de l'exposition, il ne s'agit pas de paysages conventionnels, mais plutôt d'une interprétation de la nature par l'artiste. Par exemple, Auprès de mon lac, de Riopelle, est une série d'estampes sur le thème de la mouche. On voit des très gros plans de mouches ou des parties de mouches, jusqu'à la représentation finale de l'insecte.»

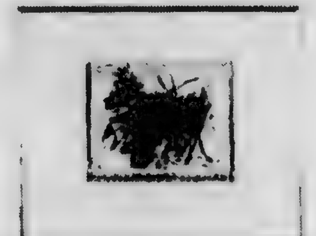
Une exposition centralisée

Cette exposition, qui circule depuis déjà deux ans au Canada, fera halte à Saint-Boniface pour souligner le centenaire de la présence de la BN au Manitoba. C'est la troisième fois seulement qu'une semblable exposition est organisée hors Québec.

La collection de la BN, il est vrai, est extrêmement centralisée. La majorité de ses quelque 4 000 oeuvres (estampes surtout, dessins, peintures et quelques sculptures) sont conservées dans les différentes succursales du Québec ou au siège social à Montréal.









En haut, une oeuvre de Dominique Laquerre. En bas, une oeuvre de Jean-Paul Riopelle.

Les oeuvres les plus anciennes remontent à la fin du XIXe siècle et les plus récentes datent de l'année dernière. Francine Paul se refuse à divulguer le budget annuel consacré aux acquisitions, mais elle précise qu'il est resté constant ces dernières années et que la BN achète entre 20 et 30 nouvelles oeuvres par an.

En 1991, par exemple, elle a fait l'acquisition d'un tableau de Charles Gagnon pour une valeur de 25 000 $ (un coût nettement au-dessus de la moyenne, précise Francine Paul).

Soucieuse de refléter le patrimoine artistique du Québec, la BN choisit la plupart du temps les oeuvres d'artistes professionnels reconnus.

La découverte de nouveaux talents n'est donc pas un objectif prioritaire, pas plus que le soutien aux artistes hors Québec. Francine Paul reconnaît d'ailleurs qu'elle n'a jamais acheté d'oeuvres manitobaines depuis son entrée en fonction il y a presque quatre ans.

«Aucune succursale ne peut acquérir elle-même des oeuvres originales, poursuit la conservatrice. Elles n'ont pas de budget pour ça. Mais j'espère profiter de ma présence à Winnipeg durant trois jours pour circuler un peu et découvrir la production artistique au Manitoba.»

Laurent GIMENEZ

(1) Il s'agit d'oeuvres de Jean-Paul Riopelle, René Richard, René Derouin, Richard Deschênes, Dominique Laquerre, Ozias Leduc, Agnès Lefort, Roberto Pellegrinuzzi, Joseph Saint-Charles, Rita Briansky et Jeanne Rhéaume.

Pas d'argent pour les artistes hors Québec

«Dans le bon vieux temps, ils envoyaient toujours quelqu'un de Montréal pour acheter des oeuvres locales,», constate avec regret France LaFrenière, directrice de la succursale de la Banque Nationale sur l'avenue Taché.

Cette politique passée avait permis aux trois succursales de Winnipeg d'acquérir notamment deux tableaux de Réal Bérard (succursale du boulevard Provencher) et quatre oeuvres de Roger LaFrenière (rue Main).

Mais depuis au moins quatre ans, plus aucune oeuvre manitobaine n'est venue enrichir la collection de la BN. Selon Francine Paul, conservatrice de la collection générale, les raisons sont essentiellement budgétaires.

«Notre budget est limité. Quant aux succursales, elles peuvent acquérir des pièces pour la décoration de leurs locaux, mais il s'agit de plus en plus souvent de reproductions. C'est donc très différent de la collection générale.»

L.G.

SAINT-BONIFACE

Deux premiers prix au Festival du Voyageur

Lors de la conférence annuelle de l'Association internationale des festivals (AIF) qui avait lieu à Rotterdam en Hollande du 18 au 22 septembre, le Festival du Voyageur a reçu un premier prix dans deux catégories.

Il s'agit du meilleur dépliant de commandite et du meilleur macaron pour fin de prélèvement de fonds.

Bien que ce soit la deuxième fois que l'AIF honore le Festival pour ses efforts de marketing, les prix de cette année représentent une amélioration.

En 1990, le Festival avait reçu un deuxième prix pour sa campagne publicitaire et une mention honorable pour son macaron.

Y.C.

Les Rendez-Vous

MUSIQUE

✓ À l'affiche au Foyer du CCFM (233-8972): ***Laurent Roy et Marilyn Lerner*** au Mârdi Jazz le 13 octobre (3 $); artistes invités: le ***Big Band du Collège Louis-Riel*** le 9 octobre et ***Ratatouille*** les 15 et 16 octobre (2 $).

✓ Un des band de blues en vue de Chicago, ***Lil'Ed and the Blues Imperials***, donnera un spectacle le 11 octobre à 19 h 30 au West End Culturel Centre. Billets (8 $, 10 $ à la porte) en vente au 783-6918.

✓ Angèle Arsenault présente ***Bonjour Madame Bolduc!*** On pourra la voir au Rendez-vous à Saint-Boniface le 1er novembre (billets 13 $ en vente au 233-8972), au Centre culturel de Sainte-Anne le 2 novembre (billets 11 $, en vente au 422-5750 et au 233-8972), et le 3 novembre au Centre récréatif de Saint-Claude (billets 11 $ en vente aux deux épiceries du village et au 233-8972).

✓ L'Orchestre symphonique de Winnipeg présente à la Salle du centenaire les concerts suivants: ***Doubly Magnificent***, où Gwen et Desmond Hoebing joueront le concerto pour violon et violoncelle en A mineur de Brahms, op. 102, les 9 et 10 octobre à 20 h. Le 16 octobre à 20 h, le jeune pianiste de 14 ans Stewart Goodyear sera le soloïste invité au concert ***The Classical Spirit***, avec entre autres des oeuvres de Beethoven et Haydn. Billets (27, 24, 18 et 14 $, - 2 $ étudiants et ainés) en vente au 949-3999.

EXPOSITIONS

✓ Du 9 au 21 octobre, le Centre culturel franco-manitobain présente La nature vue à travers la ***Collection de la Banque Nationale***, qui souligne 100 ans de présence de cette banque au Manitoba. L'exposition regroupe une vingtaine d'oeuvres, dont des toiles d'Agnès Lefort, Jean-Paul Riopelle et Ozias Leduc.

✓ Du 8 octobre au 23 novembre, on pourra voir ***150 porcelaines de Chine*** au Musée des Beaux-Arts. Les porcelaines, toutes en bleu et blanc, datent des dynasties Ming (1368-1644) et Qing (1644-1911).

✓ Jusqu'au 24 octobre, l'Alliance française présente ***Préoccupation linéaire***, une exposition de gravures de Allan Geske. Les bureaux de l'Alliance sont ouverts de 9 h à 21 h.

✓ Art contemporain: jusqu'au 31 octobre, on peut voir des oeuvres de l'artiste montréalaise ***Sarah Stevenson*** à la Plug In Gallery (175, Mcdermot).



photo: La Liberté

La cantatrice canadienne Maureen Forrester donnera un concert à l'église Westminster (angle Westminster et Maryland) le 21 octobre à 20 h, dans le cadre des fêtes du 100e anniversaire de l'église. Il reste encore quelques places. Billets (10 $) au 786-4882.

ENFANTS

✓ La série Superconcerts for Kids de l'Orchestre symphonique de Winnipeg débute cette année avec ***Musical Madness with Al Simmons***. Le dimanche 11 octobre à 14 h, à la Salle du centenaire. Billets (8 $, 10 $ et 11 $) en vente au 949-3999.

✓ Le Fantasy Theatre for Children présente ***Hansel et Gretel***, d'après le célèbre conte des frères Grimm, avec Lori Graumann et Daniel Normandeau dans les rôles titres. Du 19 au 25 octobre, au Deaf Centre Manitoba (285, chemin Pembina), à 18 h 30 du lundi au vendredi et à 13 h et 15 h les samedis et dimanches. Billets (6 $) en vente au 944-0581. ***Représentation spéciale*** le samedi à 18 h 30: les bénéfices iront à Winnipeg Harvest et les billets sont 5 $.

✓ Les 10, 11 et 12 octobre, le Musée des enfants du Manitoba vous invite à une ***chasse au trésor***. Amenez toute la famille! ***Entrée gratuite le 12 octobre*** pour ceux qui apporteront de la nourriture pour Winnipeg Harvest. Sur semaine et le samedi, le musée est ouvert de 9 h 30 à 17 h; et de 11 h à 17 h le dimanche et les jours fériés. Entrée: gratuite pour les membres, 2,95 $ adultes, 2,50 $ enfants étudiants et aînés.

✓ Le Musée des enfants ***fête l'Halloween avec ses membres***, les 30 et 31 octobre de 18 h 30 à 20 h 30. Il faut réserver au 849-0109.

THÉÂTRE

✓ ***L'Étranger***, adaptation théâtrale du roman d'Albert Camus, sera présentée au Collège universitaire de Saint-Boniface le 17 octobre grâce à l'Alliance française. Billets: 15 $, 12 $ étudiants et aînés. Réservations: 477-1510. Aussi en vente à la librairie À la Page.

✓ Le Prairie Theatre Exchange présente ***The Soft Eclipse*** au 3e étage de la Place Portage, jusqu'au 18 octobre. Billets (10,70 $, 10,97 $, 16,59 $ et 18,99 $) en vente au 942-5483.

CINÉMA

✓ On peut voir ***Prospero Book***, de Peter Greenaway (qui avait réalisé The Cook, The Thief, His Wife and Her Lover), dont le scénario a été écrit d'après La Tempête de Shakespeare. À la Cinémathèque (100, rue Arthur), du 9 au 15 octobre, à 19 h 30 et 21 h 45. Entrée: 5 $, 4 $ étudiants, 3,50 $ membres.

LOISIRS

✓ Le Centre Fort Whyte propose son ***déjeuner aux crêpes du l'Action de grâces***, le lundi 12 octobre de 11 h à 13 h 30. Au menu: crêpes de riz sauvage, sirop d'érable, jus d'orange, café. Prix: 3 $ adultes, 2 $ enfants, plus l'admission au Centre. Renseigne-ments: 989-8355.

✓ La ***Société d'orchidées du Manitoba*** recevra la visite d'Isabelle Bert, de la compagnie Marcel LeCouffle de France, qui parlera de la croissance des orchidées. Une invitation à tous, le 11 octobre à 14 h, à la salle 1147 du Collège universitaire de Saint-Boniface. Renseignements: Benoit Landry au 888-4516.

Sélection recueillie par Sylviane LANTHIER

Jacky Azencott, metteur en scène de L'Étranger

Un fait divers, une histoire d'amour, une condamnation

On a tous lu L'Etranger de Camus quand on étaient jeunes, parce que c'est le genre de roman qui se retrouve inscrit aux programmes des écoles ou des universités, mais on aurait tous intérêt à le relire plus vieux, parce qu'on y comprendrait plus de choses.

C'est l'avis de Jacky Azencott, metteur en scène de la troupe Théâtre en pièces et concepteur du spectacle L'Étranger, qui sera présenté à Saint-Boniface les 16 et 17 octobre prochains.

L'Étranger, résume Jacky Azencott, est un spectacle populaire, qui touche les gens. La troupe le présente un peu partout avec succès depuis cinq ans.

Dans son premier roman, Albert Camus mettait en scène Meursault, condamné à mort pour le meurtre d'un Arabe dans l'Algérie coloniale de l'après-guerre, qui raconte de sa cellule les événements qui ont conduit au meurtre, puis le procès qui a suivi.

«On peut faire plusieurs lectures de cette histoire, explique Jacky Azencott, lui-même natif de l'Afrique du Nord. Après l'avoir analysée, en avoir décrypté le sens, nous avons voulu restituer la fraîcheur de la découverte du récit. Nous en sommes restés à une vision très simple de l'histoire: un fait divers, une histoire d'amour, un procès, et des questions très profondes qui se posent.»

Un des défis consistait à transposer un roman écrit à la première personne, qui laisse place à une sensualité très vive, en théâtre. Ce que Jacky Azencott et son frère ont fait en utilisant des techniques narratives, des flash-back, «des changements rapides de temps et de lieux rendus possibles par des dispositifs scénographiques particuliers. Nous avons également gardé le texte de Camus, mais en mettant dans la bouche des personnages certains des événements que Meursault rapporte.»

La pièce fait aussi ressortir certains aspects de l'histoire: le rapport à la loi, le fait que Meursault devient étranger à sa propre vie, et «l'acuité dans la manière de Camus de rapporter les éléments de sensualité et de culture différents en Algérie. Nous avons gommé toute approche philosophique du récit, et nous n'avons pas joué sur le folklore.»

Une scène de l'Étranger.

En présentant L'Étranger, Le Théâtre en pièces nous redonnera peut-être le goût de relire ce classique de la littérature française, et d'y découvrir ce que nous n'y avons pas lu quand il était inscrit sur les listes de lectures obligatoires à l'école, ce qui gâche toujours le plaisir de lire!

Sylviane LANTHIER

Paul Charbonneau a écrit un livre sur les francophones de Terre-Neuve et du Labrador

Les parents pauvres sont encore 3 000

Dans la conclusion de son livre Contre vents et marées, Paul Charbonneau écrit que les francophones de Terre-Neuve et du Labrador sont vus comme les parents pauvres de la francophonie canadienne.

Mais pour l'actuel directeur de la Commission nationale des parents francophones, qui a vécu à Terre-Neuve de 1982 à 1989, il est remarquable de voir que malgré tous les incidents, les gens ont survécu. «3 000, c'est gros!»

Le livre est le résultat d'un projet mis en marche au cours du mandat de Paul Charbonneau à titre de directeur de la Fédération des francophones de la province.

Le natif de Maniwaki au Québec s'est retrouvé là au hasard d'une offre d'emploi lue dans un quotidien alors qu'il était à Ottawa. «Tout ce qu'on connaissait de Terre-Neuve, c'était les jokes de Newfie! Une fois que t'es là par exemple, c'est très beau, c'est très plaisant. Mais je devais rester juste un an.»

Paul Charbonneau est vraiment tombé en amour avec sa patrie d'adoption au point qu'à son départ pour Winnipeg, il était accompagné d'une Terre-Neuvienne anglophone et de petits Newfies! «Ça a été dur de partir. Tous les Terre-Neuviens vont te dire qu'une fois qu'ils partent, c'est dur de revenir à cause de la situation économique. Aussi quand tu te ramasses à Winnipeg et que tu prends l'auto le matin pour aller travailler, tu ne vois plus les glaciers qui descendent, ni les baleines qui sautent. Ma femme vit encore comme une Terre-Neuvienne en exil et moi aussi jusqu'à un certain point. Mais la majorité des Terre-Neuviens ne vivent pas à Terre-Neuve quand même!»

À force de connaître ces gens, il a réussi à faire des projets qui l'ont forcé à rester toutes ces années. L'idée du livre s'est concrétisée en 1986. «À l'origine, on voulait contrer une série d'arguments dans les publications officielles. Ça m'avait frappé dans un dépliant touristique que j'avais sur le traversier à Port-aux-Basques. On disait qu'il y avait des gens à Port-au-Port qui parlaient un dialecte que les francophones du continent ne pouvaient pas comprendre. J'ai trouvé ça assez insultant!

«Les gens disaient qu'on a un paquet d'histoires et qu'on était en train de les perdre. Avec l'arrivée des écoles, on voyait un problème à utiliser le programme du Québec en termes de valorisation.»

Curieusement, le projet a démarré comme bande dessinée. «Ce serait facile et accrocheur pour intéresser le monde. Mais lorsqu'on a commencé à réaliser combien ça coûtait et la complexité, on a décidé de produire un livre.» Le problème qui s'est rapidement posé, c'est qu'il y avait très peu de choses écrites, selon Paul Charbonneau. Les sources se limitaient essentiellement à un livre sur le folklore produit à l'Université Memorial à Saint-Jean.





La couverture du livre *Contre vents et marées.*

photo: Yves Chartrand

Paul Charbonneau sera présent lors du lancement du livre Contre vents et marées à Terre-Neuve le 14 octobre, à Moncton le 15 et à Montréal le 21. «Mon beau-père en a acheté un exemplaire et il croit qu'il faut que toutes les écoles en aient un. Mais il ne comprend toujours pas que ce soit un gars né au Québec qui sorte quelque chose sur Terre-Neuve!»

L'embauche d'une recherchiste, Louise Barrette, a permis de découvrir la présence de beaucoup d'entrevues qui n'avaient pas été codifiées. «La plupart des textes scientifiques sur nous autres venaient de France, de Bretagne surtout, ou de l'Acadie. Par exemple, le journal l'Évangéline du Nouveau-Brunswick avait produit une série d'articles sur les Acadiens de Terre-Neuve dans les années 50.»

Des documents ont aussi été recueillis auprès de diverses personnes, notamment d'un père White de Corner Brook. «Lui avait tout ramassé en se disant qu'il allait écrire quelque chose là-dessus. Son père était un Leblanc et il s'était fait dire lors du baptême de son fils que c'était trop compliqué, qu'il fallait faire ça en anglais. Il a eu tellement de chagrin que son père ne puisse conserver la langue qu'il l'a réapprise par lui-même! Il s'était toujours intéressé à ça comme s'il s'agissait de raviver quelque chose.»

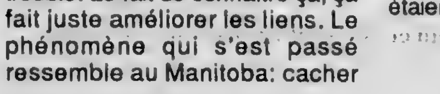
Des documents ont même été trouvés au diocèse de Québec. «Au début, la côte ouest de Terre-Neuve faisait partie du diocèse de Québec. Pour le Labrador, la compagnie minière avait des archives.»

Même après son départ de Terre-Neuve, Paul Charbonneau s'est vu offrir de rédiger le texte du livre. «Je pensais le faire en six mois, mais ça a été un peu plus long. Et ça a coûté une fortune en coups de téléphone! Les gens m'ont donné un grand coup de main lorsque je me suis rendu compte des trous lors de la rédaction.»

Ce qui frappe surtout lorsque examine Contre vents et marées, c'est la présentation par les éditions d'acadie. Le graphisme est omniprésent en termes de disposition du texte, de photos et d'utilisation des cartes. «Ils ont mis le paquet! Après six ans, j'aurais été satisfait de photocopies du manuscrit dans un cahier à anneaux! Mais j'ai été très surpris. J'imaginais qu'ils allaient faire quelque chose de bien, mais pas quelque chose d'aussi attrayant. Tout le monde est content. Je reçois des appels et des lettres de félicitations. Quiconque est curieux devrait être intéressé par ça. Les gens de l'extérieur peuvent le voir comme un album sans aller visiter.»

Paul Charbonneau voit un autre avantage pour les gens qui ne sont pas de Terre-Neuve. «On a toujours tendance à penser qu'il n'y a que chez-nous qu'il y a du trouble. Le fait de connaître ça, ça fait juste améliorer les liens. Le phénomène qui s'est passé ressemble au Manitoba: cacher les livres en français et les prénoms anglais forcés par le curés par exemple. Mais ça a duré jusque dans les années 60!»

Heureusement, il n'y a plus ces problèmes-là aujourd'hui. «Des jeunes de Port-au-Port vont à l'université et il commence à y avoir une relève pour les organismes. Dans la péninsule de Port-au-Port, on voit de plus en plus ces communautés comme un atout. C'est reconnu que Port-au-Port "is french" dans les ministères. Les politiques assimilatrices étaient reliées à l'ignorance.»



Yves CHARTRAND

Tournée scolaire du Festival

Des spectacles pour les élèves

Depuis deux ans, le Festival du Voyageur organise en collaboration avec le Bureau de l'éducation française des tournées scolaires d'artistes divers qu'il met sous contrat.

La liste des artistes présentés au cours de l'année scolaire 1992-1993 est complétée. Les élèves des écoles qui participent pourront donc voir les spectacles suivants:

Octobre et novembre:

Carmen Campagne, Jacky Galou (de France), Jacqueline Lemay (du Québec) et la troupe de théâtre de Vancouver Le chat garou.

Septembre à juin:

les Manitobains Robert Freynet, Marc Bertrand, Nicole Brémault et le clown Alexandre.

Décembre à mai:

Martial Tougas, Jacques Chauvin, le Théâtre sans détour (une troupe de théâtre pour adolescents de Montréal), le P'tit géant (du Québec) et le Théâtre de Zef (des marionnettes géantes).

S. L.

Le jeu de l'Étranger

En quelle année Albert Camus a-t-il obtenu le Prix Nobel de littérature?

Si vous connaissez la réponse, téléphonez le lundi 12 octobre à partir de 9 h précises au 237-4823. La première bonne réponse donnera droit à deux billets gratuits disponibles à la réception de La Liberté.

Clotilde BRUNEAU
90 ans, le 12 octobre 1992

Toutes nos félicitations
chère maman
à l'occasion de votre
90e anniversaire de naissance.

Bonheur et santé de la part de vos enfants et familles.

Ligue d'improvisation du Manitoba

Premier match le 21 octobre au Canot

La nouvelle saison de la Ligue d'improvisation du Manitoba (LIM) commence officiellement le mercredi 21 octobre, mais d'ici-là vous pourrez assister au deuxième match d'exhibition le 14 octobre, où les Verts se mesureront aux Rouges.

Les 24 personnes qui ont assisté au camp d'entraînement ont toutes été repêchées et quelques postes sont encore ouverts. Chaque équipe peut accueillir jusqu'à huit joueurs, mais elles en comptent sept ou six pour le moment, si bien qu'il reste de la place pour quatre joueurs.

Les dirigeants de la Ligue espéraient trouver un entraîneur par équipe, mais seulement deux équipes ont leur entraîneur.

Les deux autres sont à la recherche d'un entraîneur et si elles n'en trouvent pas, la fonction sera assumée par un des joueurs.

Le premier match officiel, le 21 octobre, réunira les Jaunes et les Verts. Les parties ont lieu au Canot tous les mercredis soirs et débutent à 20 h.

Sylviane LANTHIER

La composition des équipes:

Les Bleus:

Marc Prescott, Dominique Genest, Caroline Baril, les recrues Claude Gauthier et Christian Laroche, le capitaine Michel Roy, l'entraîneur René Tremblay.

Les Rouges:

Nathalie Labossière, Maurice Roy, Sylvie Roy, les recrues Stéphane Bouchard et Yvan Lécuyer, le capitaine Charles Leblanc.

Les Verts:

Roger Fournier, Carole Freynet-Gagné, Roseanne Legal, les recrues Alain Jacques et Martin Lévesque, le capitaine Robert Lemoine et l'entraîneure Hélène Deschênes.

Les Jaunes:

Guylaine Brin, Éric Bossé, les recrues Paul Picard, François Salmon, Karine Beaudette et Daniel Joannette, le capitaine Marquis Pantel.

S. L.

Liste des gagnants du calendrier-chanceux du Cercle Molière du mois de septembre 1992

Prénom	Nom	Billet #
Suzanne	Tremblay	3678
Wayne	Selby	4268
Denis	Marcoux	4285
Maurice	Smith	695
Jean-Christophe	Wrobel	2260
N.	Chevrier	1514
Claudette	Degagné	2548
Paul	Molgat	589
Wayne	Shotton	4895
Roger	Rey	2020
Georgette	Houle	659
Johanne Hébert &	Roxane Trudel	968
Rod	Montgomery	4013
Louis	Gagnon	3561
Boîte à Popicos		2287
Léo	Leclair	2848
Judy	Lai	3394
Ed	Vermette	2428
Greg	Short	1573
Leon	Malo	276
Patrick	Delaquis	1164
Eugene	Laurencelle	3803
Jeanette	Tremblay	850
Lauriana	Audette	2835
Norman	Rivera	1566
Paul	Baril	188
Cora	Hébert	282
Raye	Piché	4845
Claude	De Moissac	3446
Gilbert	Sabourin	604

Prière au Sacré-Coeur

Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié à travers le monde pour des siècles et des siècles, Amen.

Dites cette prière six fois par jour pendant neuf jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication quand la faveur sera obtenue. Remerciements au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. L.D.



FOULE en FOLIE

Notre Dame de Lourdes (MB.)
le 2 octobre 1992

Les tasses ont brassé!

«Brasse ta tasse» et «Tasse-toé donc!» C'étaient les thèmes de Foule Faire 1992 qui s'est déroulé le 2 octobre à Notre-Dame-de-Lourdes.Thèmes bien justifiés: chaque participant recevait une tasse de plastique réutilisable en guise de passeport pour toutes les activités de la journée. La tasse servait pour les jeux organisés de l'avant-midi, mais surtout, elle a permis d'économiser de nombreuses canettes et tasses en styromousse.

Les élèves de le 9e à la 12e de quatorze écoles franco-manitobaines (1) se sont retrouvés à Notre-Dame-de-Lourdes pour la grande fête qu'on qualifie du plus grand rassemblement de jeunes francophones au pays. La coordonnatrice de l'événement, Carmel Mulaire estime qu'il y avait 1 100 élèves, en plus des professeurs, des organisateurs et des quelque 150 bénévoles. «Le succès de Foule Faire dépend beaucoup des bénévoles, et de la participation.»

Le Conseil jeunesse provincial (CJP), organisateur du rassemblement, peut se considérer choyé par la température idéale accordée par Dame Nature le 2 octobre. Les autobus ont commencé à arriver vers 10 h et la journée se terminait à 22 h avec le concert de la rockeuse québécoise France D'Amour, précédée du groupe gagnant de la Chicane électrique, Ensoniq.

L'événement a attiré l'attention des médias nationaux. Entre autres, Nathalie Richard et MuchMusic étaient aussi de la partie, en particulier pour une «beach party» avec écran vidéo géant.

Une fête dispendieuse

Pendant l'après-midi, les élèves se sont séparés dans plusieurs ateliers, allant de la fabrication de papier au tir-à-l'arc en passant par l'escrime, le yoga et la médecine vétérinaire. Les élèves avaient eu la chance de choisir quatre options d'ateliers au moment où le CJP était passé dans les écoles. «On leur donnait un des choix, explique Carmel Mulaire. Les plus populaires: le golf et la poterie. Dans l'atelier d'art de Luc Châteauneuf, les jeunes ont peinturé le mur du devant de l'hôtel de Notre-Dame. Un atelier qui a bien réussi, c'était l'escalade (le long d'un mur haut de 75 pieds).»

Chaque participant de Foule Faire a payé une cotisation de 20 $. «Vraiment, ça coûte plutôt 60 $ par élève, remarque Carmel Mulaire. La fête coûte environ 60 000 $. Juste pour avoir des téléphones cellulaires pour la journée, ça a coûté 1 000 $. Pour arriver, on va chercher des commanditaires dans les secteurs privé et public. Le secrétariat d'État nous aide.»

C'était la troisième fois que Foule Faire avait lieu en région (l'an dernier à Saint-Pierre-Jolys et à La Broquerie en 1990). Le CJP n'a pas encore décidé où Foule Faire 1993 se tiendra. «Ça a bien marché à Notre-Dame-de-Lourdes, juge Carmel Mulaire. C'est toujours un coup de pouce pour la communauté où on va: location de salles, achat de matériel, etc. On essaie toujours de se servir des ressources de la communauté autant que possible.»

Karine BEAUDETTE

(1) Les quatorze écoles présentes: Institut collégial Notre-Dame-de-Lourdes, Institut collégial Somerset, Complexe scolaire Saint-Claude, école Laurier, Institut collégial Saint-Pierre, Collège Saint-Jean-Baptiste, école Sainte-Agathe, école Saint-Joachim, école Pointe-des-Chênes, école Précieux-Sang, Collège Louis-Riel, école Gabrielle-Roy, école Lavallée et école Saint-Lazare.



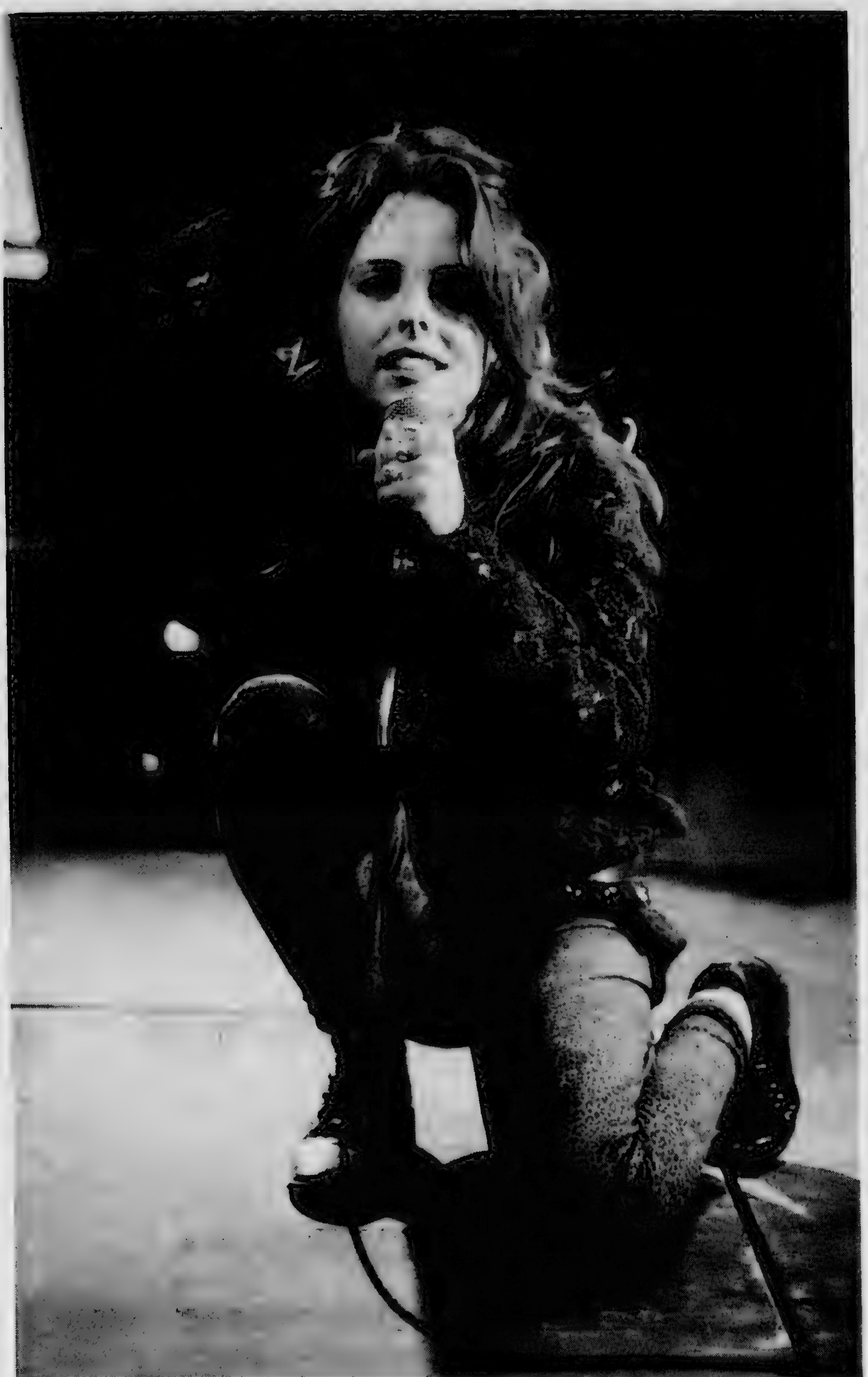
Pendant les jeux du matin, les animateurs du Projet étudiant-animateur ont lancé le défi de créer une structure quelconque en se servant des tasses. Voici une idée originale: une pyramide humaine ornée d'une guirlande de tasses.



La patinoire de Notre-Dame-de-Lourdes contenait probablement plus de personnes le 2 octobre que pour la plupart des joutes de hockey! Du haut de la galerie des spectateurs, les organisateurs de Foule Faire pouvaient garder un oeil sur les 1 000 jeunes rassemblés.



CKXL a diffusé en direct de Notre-Dame-de-Lourdes pour une partie de la journée. Les animateurs Len Letain (à droite) et Etienne Boucher (à gauche) étaient sur place. Aussi, l'émission Ici Midi de CKSB a été diffusée du terrain de Foule Faire.



«Ça va brasser!», promet la rockeuse France d'Amour dans une de ses chansons. Elle a sûrement réussi à faire brasser tous les participants lors de son spectacle qui a clôturé la journée.



Quatorze écoles franco-manitobaines étaient rassemblées à Foule Faire 1992. Les tasses portées à la taille servaient de preuve d'inscription. «Tout le "feed-back" qu'on a eu a été très positif», signale Carmel Mulaire, coordonnatrice de la fête.



Les peintures des élèves qui avaient choisi l'atelier d'art ont été immortalisées sur la devanture de l'hôtel de Notre-Dame-de-Lourdes.



L'été des Indiens a duré jusqu'au 2 octobre, au grand soulagement des organisateurs de Foule Faire. La météo était idéale.



Les élèves de La Broquerie sont arrivés habillés en noir et blanc et le visage tacheté. Ils étaient accompagnés d'une mascotte: eh oui, vous l'aurez deviné: une vache. Pour leur part, les étudiants de l'école Gabrielle-Roy se promenaient avec un lion pour mascotte.

Ce spécial a été produit par 

OFFRE SPÉCIALE POUR UN TEMPS LIMITÉ!



Il faut y goûter pour le croire.



MANITOBA
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS

LE JOURNAL VOYAGEUR

LE DEUXIÈME PLUS GRAND JOURNAL VENDU DANS LA RÉGION

Le Voyageur est à la recherche d'un.e

Journaliste

Faire parvenir son curriculum vitae et cinq à six textes récents (Reportages, interviews, etc...), à:

La Direction du Journal
a/s André Girouard
1314, boulevard Lasalle
Sudbury (Ontario)
P3A 1Y8



Défense nationale — National Defence

AVIS AU PUBLIC
CHAMPS DE TIR DE SHILO

Jusqu'à avis contraire, il y aura des exercices de tir de jour et de nuit aux champs de tir de Shilo.

Les champs de tir sont des propriétés du MDN qui se trouvent à environ 32 km au sud-est de Brandon et au nord de la rivière Assiniboine dans les townships 7, 8 et 9 du 14e rang à l'ouest du méridien origine, dans les townships 9 et 10 du 17e rang à l'ouest du méridien origine dans la province du Manitoba. Au besoin, on peut se procurer la description détaillée de la propriété de Shilo en s'adressant au chef de Génie construction de la Base des Forces canadiennes Shilo.

Toutes les limites, voies d'accès, routes et pistes des champs de tir sont clairement marquées et des affiches indiquent qu'il est interdit de pénétrer sur le terrain et que la chasse n'est permise qu'avec l'autorisation expresse du commandant de la base. On peut se procurer cette autorisation en faisant la demande à la section des opérations, au bâtiment L50 de la BFC Shilo.

MUNITIONS ET EXPLOSIFS ÉGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres engins explosifs analogues constituent un danger. Évitez de les ramasser ou de les garder en souvenir. Si vous avez trouvé ou si vous avez en possession un engin que vous croyez explosif, veuillez avertir la police de votre localité, qui prendra les mesures nécessaires.

Il est formellement interdit aux personnes non autorisées de pénétrer dans ce secteur.

PAR ORDRE
Sous-ministre
Ministère de la Défense nationale

OTTAWA, CANADA
17630-77

Canada

LA LOI FÉDÉRALE ET LES COMITÉS RÉFÉRENDAIRES

Qui doit s'enregistrer comme comité référendaire ?

La Loi référendaire fédérale est formelle : **toute personne ou tout groupe qui prévoit dépenser plus de 5 000 $ au cours de la période référendaire, pour favoriser la question référendaire ou pour s'y opposer directement, doit obligatoirement s'enregistrer à titre de comité.**

Les demandes d'enregistrement des comités doivent parvenir dans les plus brefs délais et au plus tard le 26 octobre 1992, au bureau d'Élections Canada. Elles doivent être adressées au 1595, cour Telesat, Ottawa (Ontario) K1A 0M6, ou envoyées par télécopieur au 1 800 267-8549.

Les demandes sont traitées selon l'ordre de réception; il y va de l'intérêt du comité de s'inscrire le plus tôt possible.

Pour obtenir des renseignements complets ou un formulaire d'enregistrement de comité référendaire, téléphonez sans tarder, et sans frais, au numéro 1 800 387-2323. Pour les malentendants: 1 800 361-8935.

Le directeur général des élections du Canada,

Jean-Pierre Kingsley



ELECTIONS CANADA

L'organisme non partisan chargé de la conduite du référendum fédéral

22-7524F

In Memoriam



Mélanie Janelle Hébert
1er juin 1991 – 10 octobre 1991

Petit ange à moi
Ne m'oublie pas car ici
je pense si souvent à toi
Le Seigneur pris une belle
rose de mon jardin
Pour la placer dans Son
parterre céleste
Tu étais ma belle poupée.

Grand-maman,
Léa Hébert

SPORT

L'athlète de la semaine dernière chez les écoles secondaires

L'avenir sur le terrain de golf et non sur la patinoire

«J'étais surpris, je ne sais pas comment c'est arrivé», affirme Daniel Curé, 17 ans, de Saint-Pierre-Jolys, qui s'est vu décerner, le 30 septembre, le titre de l'athlète de la semaine par l'Association athlétique des écoles secondaires du Manitoba. «Il a très bien fait au tournoi provincial de golf», qui s'est déroulé le 25 septembre à Carman, confirme un porte-parole de l'Association.

Mais les réalisations dans un sport donné ne sont pas les seuls critères de sélection. D'après Carey Lasuik, l'Association veut reconnaître aussi l'esprit sportif (l'attitude), la participation dans d'autres sports, la contribution à la communauté, et le rendement académique.

Voilà: Daniel Curé est un golfeur - il a fait l'équipe de l'Institut collégial deux années de suite - mais il est aussi le capitaine de l'équipe de volleyball; il s'est rendu au niveau provincial en badminton l'an dernier, et c'est un grand amateur de curling. Quant à son rendement académique, la direction de l'école confirme qu'il se tient dans la bonne moyenne.

À Carman, l'équipe de Saint-Pierre-Jolys a terminé en deuxième place, et Daniel Curé a frappé 88 coups. À l'intérieur de l'équipe, il a été devancé par Yvan Beaudoin (77 coups) et par son cousin Joël Curé (80 coups).



photo: Karine Beaudette

Daniel Curé: le plus grand de la famille.

«Le golf fait partie du programme d'éducation physique depuis l'an dernier. On s'est rendus au provincial (en 1991), mais on a été disqualifiés» à cause d'un vice de procédure administrative.

Daniel Curé est le fils d'un des propriétaires du parcours de la Rivière-aux-Rats. «Cette année, j'ai golfé deux ou trois rondes par semaine. Je travaille sur le parcours, en fin de semaine et après les classes. Je suis responsable de l'entretien des verts.»

Avec ses cinq pieds, neuf pouces, l'étudiant de la 12e année assure qu'il est le plus grand de la famille. Cela ne veut pas dire qu'il va jouer au football et au hockey. «Ça fait dix ans que je n'ai pas joué au hockey, ça coûtait trop cher.»

Quant à son avenir, Daniel Curé n'a encore rien décidé. Il pourrait continuer ses études, précise-t-il, mais il a un emploi qui l'attend sur le terrain de golf familial. Pour le moment, il se contente de savourer le certificat de mérite athlétique.

L'Association athlétique s'occupe de faire connaître son choix hebdomadaire par les médias. «J'ai reçu pas mal de félicitations, surtout des profs et des étudiants qui me connaissent bien.»

Jean-Pierre DUBÉ

Marois à Hamilton...

...et Beauregard à Philadelphie

Pour la deuxième fois en moins de six mois, les Jets de Winnipeg semblent avoir réglé le problème de Stéphane Beauregard.

Après un premier aller-retour de juin à septembre, en passant par Buffalo et Chicago, les Jets ont conclu une transaction le 1er octobre avec les Flyers de Philadelphie, cédant Stéphane Beauregard en retour de choix au repêchage.

Les Flyers avaient besoin d'un gardien d'expérience depuis le départ de Ron Hextall pour Québec dans la transaction amenant Eric Lindros à Philadelphie.

Âgé de 23 ans, Stéphane Beauregard avait été le 3e choix des Jets au repêchage de 1988. Au cours de ses quatre premières saisons dans les rangs professionnels, il a partagé son temps entre Fort Wayne, Moncton et Winnipeg.

L'an dernier, sa troisième avec les Jets, Stéphane Beauregard a disputé une vingtaine de rencontres, obtenant deux blanchissages et maintenant une moyenne de 2,89.

Le départ du gardien québécois met définitivement fin au ménage à trois qui persistait depuis deux ans avec Bob Essensa et Rick Tabaracci.

Par ailleurs, le défenseur Mario Marois, que les Jets ont laissé aller pour la deuxième fois à la fin de la dernière saison, s'est trouvé du travail avec Hamilton, une nouvelle équipe dans la Ligue américaine de hockey.

Yves CHARTRAND

PROFESSEUR, ENSEIGNEMENT À DISTANCE

Un consortium de 10 divisions scolaires est à la recherche d'un professeur pour l'enseignement de cours au niveau du secondaire, en immersion (enseignement à distance).

Les cours à enseigner sont mathé 100, mathé 200, et biologie 200, ainsi que le développement du cours de science 100.

La période du contrat est de février à juin 1993. Un prêt de service est possible. Ce poste peut être comblé à plein temps ou à temps partiel.

Pour de plus amples renseignements, appelez le 1–422–9395. Les personnes intéressées devront faire parvenir leur demande d'emploi accompagnée de leur curriculum vitae **avant le 26 octobre** au:

Coordonnateur
DEFI (FL2) Consortium
a/s St. Norbert Collegiate
870, ave. Ste-Thérèse
Saint-Norbert, Manitoba
R3V 1H8

Ou par télécopieur au 269–9969.





vous invite dans le cadre de

La Semaine nationale d'éducation des femmes francophones

du 19 au 26 octobre 1992

à quatre ateliers animés par Monique Hébert, présidente du Réseau national d'action-éducation femmes sous le thème:

L'Éducation, c'est payant!

1. École Saint-Joachim (La Broquerie)
   Le 19 octobre de 19 h 30 à 21 h 30
2. Centre Alpha Rivière-Rouge (Saint-Malo)
   Le 20 octobre de 19 h 30 à 21 h 30
3. Centre Alpha Saint-Claude
   Le 21 octobre de 19 h 30 à 21 h 30
4. Collège universitaire de Saint-Boniface (salle 2022)
   Le 22 octobre de 19 h 30 à 21 h 30

Soyez des nôtres – c'est gratuit!

AEF-MB est une table de concertation qui regroupe le CUSB, les ÉÉFM, Pluri-elles et Réseau.

Pour de plus amples renseignements, contactez Pluri-elles au **233–1735**.

Prière au Sacré-Coeur

Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié à travers le monde pour des siècles et des siècles, Amen.

Dites cette prière six fois par jour pendant neuf jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication quand la faveur sera obtenue. Remerciements au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. M.I.P.

VILLA YOUVILLE INC.

maison pour personnes du 3e âge

est à la recherche d'un(e)

DIRECTEUR(TRICE) DES ACTIVITÉS

MANDAT:

- Responsable des tâches administratives au niveau du département d'activités.
- Responsable d'organiser et d'établir des programmes d'activités.
- Responsable du recrutement, de l'embauche et de la gérance des employés d'activités.
- Devra s'entourer d'une équipe de bénévoles.

QUALIFICATIONS:

- Certificat en récréologie du R.R.C.C. ou semblable.
- Expérience auprès des personnes âgées.
- Personne qui aime travailler avec des personnes âgées, qui a de la patience et qui est en bonne santé physique et mentale.
- Capacité de communiquer correctement oralement et par écrit en français et en anglais.
- Habilité à motiver ceux qui l'entoure.
- Esprit créatif.

S.V.P. faire parvenir votre curriculum vitae **avant le 21 octobre 1992** à:

Monique Constant
Directrice des services de soutien
208, avenue Centrale
Sainte-Anne (Manitoba)
R0A 1R0

(1–422–5624)



Manitoba

AVIS DE PROPOSITION EN VERTU DE LA LOI SUR L'ENVIRONNEMENT

Le ministère de l'Environnement a reçu de l'organisme dont le nom suit une proposition en vertu de la *Loi sur l'environnement* et il invite la population à participer au processus d'examen.

COMPAGNIE PÉTROLIÈRE IMPÉRIALE LTÉE – INSTALLATION DE STOCKAGE ET DE MANUTENTION EN VRAC D'ENGRAIS ET DE PRODUITS PÉTROLIERS À ÉLIE, AU MANITOBA
N° de dossier: 3505.00

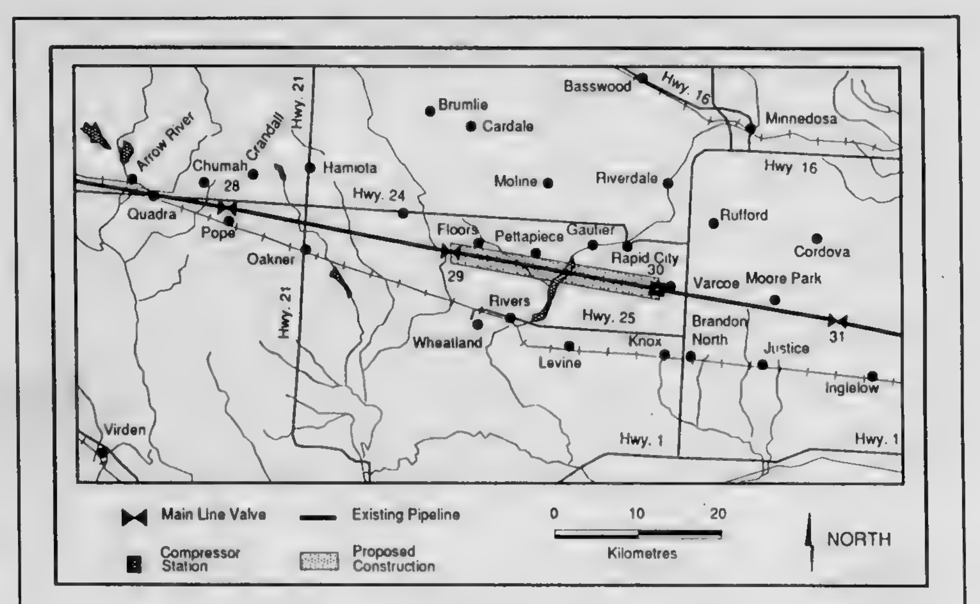
M. Steve Horvat a soumis, au nom de la Division des produits chimiques de la Compagnie pétrolière impériale Ltée, une proposition en vue de la construction d'une installation de stockage et de mélange d'engrais comprenant un système mécanisé composé de deux cellules de 100 tonnes et de deux cellules de 150 tonnes regroupées autour du bâtiment où s'effectuent les mélanges et d'un entrepôt de stockage en vrac de mazout et d'autres produits pétroliers. La nouvelle installation sera construite dans le quart N.-O. de la section 11 du township 11, rang 3 O.M.P., dans la municipalité rurale de Cartier où existe déjà une installation de stockage et de manutention d'ammoniac anhydre d'une capacité de 42 000 gallons américains. Les engrais qui y seront manutentionnés pourront comprendre le phosphate d'ammonium, le sulphate d'ammonium, l'urée et la potasse. L'installation demeurera ouverte pendant les heures régulières de bureau, l'année durant; cependant, au cours d'une période de quatre à six semaines, au printemps et à l'automne, les heures d'ouverture seront prolongées. Le requérant a fait une demande de licence échelonnée, de façon à pouvoir entreprendre la construction de l'installation le plus tôt possible.

Toute personne qui se sent concernée par l'exploitation de l'installation décrite ci-dessus et qui désire soumettre ses commentaires en faveur de la proposition, ou contre celle-ci, doit communiquer par écrit avec le ministère au plus tard le 23 OCTOBRE 1992. Après la réception des avis, le ministère peut demander la tenue d'audiences publiques. Les personnes intéressées seront invitées à participer à ces audiences. Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser aux endroits suivants: Registres publics (Immeuble 2, 139, av. Tuxedo, Winnipeg), Manitoba Eco-Network (128, av. James, bureau 201, Winnipeg) et la bibliothèque régionale de Portage Plains (170, av. Saskatchewan Ouest, Portage-la-Prairie). On peut également communiquer avec le directeur des Autorisations des projets à incidences environnementales.

Environnement Manitoba
Autorisations de projets à incidences environnementales

Immeuble 2
139, avenue Tuxedo
Winnipeg (Manitoba) R3N 0H6

(204) 945–7071
Appels sans frais: 1–800–282–8069
Télécopieur: (204) 945–5229



TransCanada PipeLines Limited
Avis public de la soumission d'une demande relative à des installations de transport de gaz Rapid City

TransCanada PipeLines Limited («TransCanada») envisage de construire dans votre région des installations supplémentaires pour son réseau de gazoducs. Vers la fin de 1992, la Société entreprendra des démarches auprès de l'Office national de l'énergie afin de faire approuver toutes ou une partie de ces installations en lui soumettant une demande à cet effet. Pour s'assurer que votre collectivité soit entendue par TransCanada et l'Office national de l'énergie, TransCanada désire recevoir les commentaires du public au sujet des incidences environnementales et socio-économiques des travaux qu'elle propose.

Dans la plupart des cas, TransCanada se propose de construire le nouveau tronçon sur l'emprise actuelle du gazoduc ou à proximité immédiate. Le plan ci-joint indique de façon générale l'emplacement des travaux d'expansion que l'on envisage pour votre région. Une évaluation globale des incidences environnementales a été mise en train et les commentaires du public sur les possibilités d'effets environnementaux ou socio-économiques sont bienvenus. Une réponse sera fournie à chaque question.

Afin de faciliter la participation du public, le Manuel des pratiques de protection de l'environnement de TransCanada a été remis aux bureaux des municipalités où auraient lieu les travaux proposés. De plus, une évaluation des incidences environnementales et socio-économiques sera envoyée à ces mêmes bureaux une fois terminée. Prière de communiquer avec les bureaux de votre municipalité pour prendre connaissance de cette information.

Si vous désirez poser des questions, faire des commentaires ou exprimer quelque inquiétude au sujet des installations proposées, du processus d'autorisation ou des pratiques de la Société visant les emprises et servitudes, veuillez vous adresser à :

Frank W. Dabbs
Directeur, Affaires publiques
TransCanada PipeLines Limited
111 - 5th Avenue S.W.
Box 1000, Station M
Calgary, Alberta
T2P 4K5
Téléphone (frais virés) : (403) 267-8525
Télécopieur : (403) 267-8993

TransCanada PipeLines

Feu vert

Ne les jetez pas!



Voici le message du comité des Travaux publics de Winnipeg, ces jours-ci: les feuilles ne sont pas des déchets! Il ne faut pas les expédier à la décharge publique. La ville va même payer 25 $ à quiconque achète un bac à compostage d'ici le 31 octobre et lui en fournit la preuve (1).

Ce n'est pas tout. Pour la première fois, Winnipeg tiendra durant tout le mois d'octobre une collecte de feuilles mortes dans tous les quartiers municipaux. On espère recueillir 300 tonnes de feuilles qui serviront d'engrais dans les parcs.

Pour Saint-Vital et Saint-Boniface, on peut laisser les feuilles dans des sacs transparents au parc King George, à l'angle des rues Des Meurons et Regal, entre 10 h et 18 h, les jours de semaine, et de 9 h à 15 h la fin de semaine.

(1) Composer le 986-4777 pour plus d'informations.

J.-P. D.

SOCIÉTÉ

Le wendo: l'autodéfense au service des femmes

L'art de découvrir sa force physique et psychologique

Le mot wendo vient de wen, une sorte d'abbréviation du mot anglais "women" et de do, mot japonais qui veut dire le chemin. L'origine du mot n'est pas étonnante quand on sait que le Wendo a été conçu sur mesure pour les femmes à partir de plusieurs techniques des arts martiaux.

«C'est une famille de Toronto qui a créé le wendo, explique Lise Cyrenne, instructeur de wendo depuis sept ans. Tous les membres de la famille Page étaient spécialisés en arts martiaux. Ils trouvaient qu'aucun ne répondait spécifiquement aux situations de violence que les femmes rencontrent. Alors, ils ont inventé le wendo, basé sur le karaté, le judo, le jiu-jitsu et le "street fighting" américain.

«Aussi, le wendo est un cours plus concentré que les autres cours d'arts martiaux qui prennent au moins six mois d'entraînement. Le cours de base est offert en 12 heures.» Il existe six niveaux de wendo souligne Lise Cyrenne, qui est rendue au quatrième niveau.

«C'est important d'apprendre à se défendre, juge-t-elle. En cette époque, la plupart des femmes rencontrent la violence.» Selon les statistiques, une femme sur dix connaît la violence conjugale, et une femme sur quatre est victime agression sexuelle à un moment donné dans sa vie, d'où l'importance de l'apprentissage d'une technique d'autodéfense. Lise Cyrenne croit que l'autodéfense devrait être enseignée dans les écoles.



photo: Karine Beaudette

Lise Cyrenne, instructrice de Wendo, a pris ses cours à Toronto et à Winnipeg: «Les femmes ont la force physique pour se défendre. Il faut changer le rôle faible et passif encouragé chez les femmes dans notre société.»

«Dans la société actuelle, il existeencore l'image que les femmes ne sont pas capables de se protéger. Mais les femmes ont la force physique pour le faire. C'est prouvé que la plupart des agresseurs partent si la femme crie, attire l'attention ou se débat. Il sait que pour une femme qui se débat, 20 autres ne feront rien. L'agresseur compte sur le silence et sur la passivité de la femme dans la dynamique d'une agression.»

Les associations de wendo ne tiennent pas de statistiques comme tel. Par contre, elles invitent les femmes qui ont suivi un cours et ayant été agressées à partager leur expérience. Le livre «Her Wits About Her: Self-Defense Success Stories" (1) publié récemment aux États-Unis, rapporte les histoires de 54 femmes victimes d'agression.

Le cours de base de wendo ne porte pas seulement sur la technique physique, mais aussi en grande partie sur le pouvoir psychologique. «Dans le cours, on apprend à la femme comment crier, comment frapper, mais aussi comment être toujours alerte et prendre conscience de son environnement. Aussi, il aide à penser plus loin que les stéréotypes, à l'importance de changer le rôle faible et passif que la société encourage chez les femmes. Le cours porte à réfléchir sur la situation des femmes et au pourquoi de la violence. Il faut que la réalité change.»

Aussi, le cours souligne la fréquence épeurante du "date-rape", terme qui se traduit assez mal par le viol par une connaissance. «Mais c'est plus que le viol par une connaissance. C'est le viol dans une situation où la femme a consenti d'être avec l'agresseur dans un endroit, comme un appartement ou une automobile. L'homme s'impose à la femme sexuellement parce qu'il se dit qu'elle lui doit ça, parce qu'il lui a payé un souper, par exemple.»

«C'est très difficile psychologiquement pour la femme parce qu'elle se sent responsable de s'être placée dans cette situation, explique Lise Cyrenne. C'est beaucoup plus compliqué qu'un viol par un étranger. Et c'est très commun entre autres sur les campus de collèges ou universitaires.»

Karine BEAUDETTE

Gens d'ici

Pour l'amour de l'art

Pendant le congé de maternité de Denise Préfontaine, Martine Tinjoud et Nicole Coulson se partagent les tâches de coordination des arts visuels au Centre culturel franco-manitobain (CCFM).



Martine Tinjoud et Nicole Coulson.

photo: Karine Beaudette

Martine Tinjoud s'occupe principalement d'organiser les expositions, de l'administration et de l'élaboration de la collection permanente du CCFM. Martine Tinjoud détient une maîtrise en muséologie de l'Université de Montréal depuis mars 1992. Elle définit la muséologie comme suit: «Tout ce qui se rapporte aux musées, particulièrement l'éducation et la conservation.» Martine Tinjoud a enseigné le français aux adultes pendant 18 ans et tente de se recycler en muséologie. «J'aimerais devenir muséologue à temps plein!»

Pour sa part, Nicole Coulson est chargée du côté plus technique. «C'est moi qui m'occupe de la conception graphique pour les expositions, de la présentation en général (étiquettes, programmes, etc.).» Mais la diplômée en photographie et en art publicitaire pense que c'est plutôt sa formation en arts visuels et en calligraphie accumulée depuis 10 ans qui lui a valu l'emploi temporaire avec le CCFM.

K.B.

Le point de vue d'une participante

«Dépasser la peur de geler»

«Avant, il y avait l'idée que si tu rentres avant 22 h le soir, t'es correcte, remarque Sylvie Roy qui était parmi la dizaine de participantes au cours de wendo offert par Pluri-elles en septembre (1). Mais on entend de plus en plus de cas d'agression au beau milieu de la journée. C'est pour ça que j'ai décidé de prendre le cours, et aussi à cause de mon lieu de travail (un parc industriel) qui n'est pas bien surveillé le soir et les fins de semaine.»

«Pour chaque personne, ça a été différent mais on a toutes appris quelque chose estime Sylvie Roy. Pour moi, c'est la première étape qui m'a apporté le plus, celle de dépasser la peur de geler face à une agression et de savoir que je peux réagir.Tu découvres que tu as la possibilité de te défendre. Quand tu t'aperçois que tu n'es pas la seule à avoir peur, tu te sens mieux. Le cours te donne la confiance que tu pourras faire face à une situation d'agression.»

«Dans le cours, on apprend à mieux comprendre son environnement pour mieux réagir. Peut-être que quelqu'un veut seulement te demander l'heure, mais tu gardes tout de même tes distances. Tu établis tes frontières (espace vital pour chaque personne) et tu apprends à les protéger. Peut-être que le fait de se le faire dire aide le plus; c'est une preuve que c'est une possibilité. Autrement, tu te penses paranoïaque!»

À la fin du cours de base, l'instructrice donne à chaque participante la chance de fendre une planche avec sa main. «Ça te fait réaliser que tu peux faire mal, remarque Sylvie Roy. Pendant le cours, tu pratiques avec des oreillers ou entre participantes. Avec la planche, c'est concret: tu as cassé quelque chose.

«Je continuerai tout de même à être prudente, fait savoir la dessinatrice en électricité. Je ne me mettrai pas à marcher dans les rues à minuit même si j'ai pris un cours d'autodéfense!»

Karine BEAUDETTE

Le Conseil de la coopération du Manitoba

La continuité, malgré des changements

Au niveau interne, le Conseil de la coopération du Manitoba (CCM) fonctionne pour l'instant comme avant, ou presque, malgré le départ de Maurice Therrien, qui occupait le poste de direction depuis plusieurs années en plus de celui de directeur général de la Fédération des caisses populaires.

Le conseil d'administration s'attend à combler le poste d'ici le 1er janvier, a fait savoir le conseiller en développement coopératif depuis novembre 1991, Gary Tessier. À l'heure actuelle, c'est la présidente du CCM, Aline Gosselin-Lemieux, qui occupe le poste par intérim.

Il y aura toutefois de petits changements, selon Gary Tessier. Son poste et celui de la direction seront réduits à un seul afin d'éliminer une étape. «Il n'y a pas assez d'argent dans le système. Maurice tenait le poste (de direction) parce qu'il tenait au CCM comme entité.»

Pour l'instant, le CCM a deux projets d'importance qui nécessitent la collaboration des caisses populaires: les cahiers pédagogiques et les caisses scolaires.

Le projet des cahiers, qui est en préparation depuis quelque temps déjà, a été concu par Elaine et Janine Tougas, et illustré par David McNair, en étroite collaboration avec les gens du Bureau de l'éducation française (BEF) qui ont assuré la révision.

Il s'agit de sensibiliser les jeunes de la 1ère à la 6e année à la coopération en général, par l'entremise des caisses. «Tout est prêt à partir, on attend les commandes des caisses, souligne Gary Tessier. Ça va se faire par l'entremise des caisses.»

Le projet a été financé par le CCM, par l'entremise du secrétariat d'État et du BEF, ainsi que par le secrétariat des affaires intergouvernementales du Québec.

Une poussée des caisses scolaires

Car d'autres provinces sont intéressées: l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan et l'Alberta. «On a soulevé la question et ils ont montré un intérêt», précise Gary Tessier qui ajoute qu'il pourrait y avoir des cahiers pour le secondaire éventuellement.

Pour ce qui est des caisses scolaires, le CCM entreprend une poussée au cours des prochains mois au secondaire.

Des 19 caisses existantes, 11 ont une caisse scolaire. Afin de mieux répondre aux besoins des autres caisses, Gary Tessier mentionne la production d'une documentation bilingue «parce que certaines caisses n'ont pas d'écoles française dans le système. C'est la brochure aux parents qui est bilingue. On a produit une affiche qui n'est pas bilingue.

«On a un avantage: les Credit Unions n'ont pas de caisses scolaires. Ça origine de Desjardins au Québec. La majorité des adultes membres aujourd'hui ont été membres des caisses scolaires.»



photo: Yves Chartrand

Le conseiller en développement coopératif, Gary Tessier, consulte un des cahiers pédagogiques qui seront disponibles d'ici la fin d'octobre.

Le projet des caisses scolaires se rattache aussi avec les cahiers, affirme Gary Tessier, bien que les deux projets aient été entamés à part.

Le CCM est également en train de préparer une trousse d'information sur toutes les coopératives francophones du système destinée aux coopératives qui ne sont pas membres. Si on exclut les caisses populaires, environ 40 % des coopératives francophones sont membres du CCM.

L'idée, selon Gary Tessier, c'est de créer un lien d'intercoopération, soit le thème de la Semaine nationale de 1992.

«Pour une cotisation de 20 $ à 25 $, les coops peuvent faire partie d'un réseau national de services et de revendications. Mais la trousse est aussi une façon de développer d'autres occasions de services tangibles aux membres.»

Le CCM offre également des services de formation, en plus de s'occuper de développement économique depuis le début de l'année.

Yves CHARTRAND

Les projets saisonniers au CCM

Effervescence et attente

Deux projets saisonniers prennent beaucoup de place au Conseil de la coopération du Manitoba depuis quelques années: la Coopérative jeunesse et le projet d'intégration professionnelle.

Leur sort est toutefois différent à l'heure actuelle. Alors que la Coopérative jeunesse, malgré un été moins favorable en 1992, songe à s'étendre, le projet d'intégration professionnelle est gelé au moins jusqu'en janvier.

La raison est bien simple: le financement assuré normalement par le secrétariat d'État n'est pas disponible. «Le dossier est dans une situation précaire, mentionne Gary Tessier. Les programmes sont gelés jusqu'à la fin de l'année, et j'espère que ce n'est pas l'année fiscale. Le projet est tout préparé, il est géré par le CCM, mais on est en attente. À moins du contraire, ça devrait reprendre tôt en 1993. »

La Coopérative jeunesse est par ailleurs appelée à prendre plus d'importance. «Nous avons été mandatés par les communautés. C'est une recommandation dans le cadre du dossier de développement économique.»

En collaboration avec le Conseil jeunesse provincial qui recherche de jeunes entrepreneurs, le CCM va examiner à quels endroits des coopératives pourront être installées dans les régions dès 1993. «On parle de deux ou trois, selon Gary Tessier, des régions où la population est suffisante.»

En 1992, la Coopérative jeunesse n'a pas connu des résultats comparables à l'année précédente. Gary Tessier explique cela par l'économie qui a affecté certains gros contrats et la présence d'un plus grand nombre de membres.

La présente situation va par ailleurs permettre d'examiner plus attentivement le rôle du programme. «Au départ, c'était d'enseignerr davantage les principes de la coopération en créant de l'emploi chez les jeunes, souligne Gary Tessier. Au fur et à mesure, ça a été mis de côté.

«Au Québec, il y a seulement sept coopératives jeunesse. Il faut trouver un moyen d'introduire les jeunes aux coopératives. L'emphase doit revenir là-dessus. Faire de l'argent doit revenir après.

«Moi, je crois qu'il faut trouver un équilibre entre les deux, le Centre d'emploi et faire de l'argent pour les jeunes.»

Yves CHARTRAND

Le développement économique au CCM

Un premier projet pourrait rouler

Depuis quelques mois, le dossier principal du Conseil de la coopération du Manitoba (CCM) est le développement économique. «Pas uniquement la coopération, mais l'ensemble», précise Gary Tessier.

Un gros projet à l'heure actuelle, c'est la demande pour une usine de recyclage de pneus, projet qui a intéressé, entre autres, les communautés de Saint-Pierre-Jolys et Saint-Georges.

L'agent Roger Robidoux, dont la présence au Bureau de développement économique a été renouvellée le 7 septembre pour une période de 29 semaines, sait par ailleurs que le groupe de Saint-Pierre est au nombre d'une douzaine de soumissionnaires pour le projet.

L'idée d'usine a été lancée par le ministre de l'Environnement lors d'un discours en avril 1992, souligne Roger Robidoux. Entre le recyclage de papier et le déchiquetage de pneus, l'agent de développement économique a particulièrement fait de la recherche sur le second projet.

Pour ce qui est du gouvernement, le ministre doit normalement annoncer sa recommandation le 1er décembre.



Roger Robidoux: une usine de recyclage de pneus à Saint-Pierre?

Le Bureau a d'autres projets de développement économique. Gary Tessier indique que le CCM prévoit organiser un colloque cet automne, probablement en novembre.

Yves CHARTRAND

Boni-Coop fête ses 15 ans

«C'est notre argent, ça reste dans la province»

Boni-Coop a connu de meilleurs jours. Dans les années 80, il y a eu jusqu'à 600 membres. Mais l'épuisement de l'esprit coopératif, le vieillissement des membres et l'attrait des grandes chaînes ont réduit l'ampleur de la seule coopérative de consommation à frais directs du Manitoba. L'an dernier, le conseil d'administration a voulu savoir ce qui faisait rester les 350 sociétaires.

«Le plus important, selon le trésorier du conseil, Andrew Goussearts, c'est que Boni-Coop est une coopérative où on est soi-même en contrôle. Et les prix sont bas: on épargne encore même après avoir payé les frais de service.» (1)

Lorsque Andrew Goussearts est arrivé à Winnipeg en 1985, après cinq ans à Yellowknife, il a tout de suite cherché où étaient les coops. «Il n'y a pas de longues lignées à la caisse, c'est comme être chez soi, on se sent à l'aise.»

Pour Gilles Ferland, membre depuis la fondation en 1977, récemment élu conseiller, l'adhésion au mouvement coopératif demeure la principale motivation. «On croit au mouvement. Je suis au conseil parce que je considère que c'est mon tour. Tu ne peux pas faire partie d'une organisation et toujours rester à l'extérieur.

«On a du très bon service à la coop. Honnêtement, ce qui me garde là, c'est la viande. Le seul moment où on achète quelque chose ailleurs, c'est quand on manque de lait à la maison. Prochainement, on va changer les portes de notre maison: c'est à Boni-Coop qu'on va les acheter.

«On ne fait pas affaire avec les grosses compagnies, dont les propriétaires sont des Américains, souligne le résidant de Norwood. C'est notre argent, ça reste ici dans la province!

«La seule chose qui fait peur au monde, c'est la somme que tu paies à toutes les semaines. Mais même avec ça, si tu compares avec ailleurs, tu épargnes.»

Selon Gilles Ferland, la participation des membres est réelle. «Les membres ont un rôle à jouer par leurs idées, leurs plaintes. Moi, j'ai fait des plaintes par le passé, et j'ai été satisfait des résultats. Si t'es satisfait, t'en parles aussi.»

Boni-Coop est un magasin d'alimentation, mais aussi une quincaillerie, et l'on peut y commander presque n'importe quoi, grâce au système de micro-fiches: des pneus, des appareils ménagers, des produits pétroliers.



photo: Jean-Pierre Dubé

Suzanne Girard est une commis en charge des fruits et légumes.



Le boucher Ed Mykytuik s'occupe des viandes et des fromages.

«Il n'y a pas le luxe des grands magasins, et on n'a pas le même inventaire, ajoute Andrew Goussearts. On a les produits des grandes marques, mais on essaie d'avoir surtout les produits coops, qui sont les moins chers. Il y a une grosse différence dans le prix pour le même produit.»

Il donne par exemple, la boîte de macaroni au fromage, dont le produit fait par Kraft est 30 cents de plus que celui fait par les coops.

«Il n'y a pas de grosse technologie pour faire acheter les gens. En général, les membres sont très contents, lance Andrew Goussearts. Si on était plus nombreux, on aurait encore plus de services.

«Mais (il ne faut pas se faire d'illusion:) devenir membre, c'est un choix. Ce n'est pas pour tout le monde.»

Jean-Pierre DUBÉ

(1) Le concept de la coop à frais direct signifie que les produits sont vendus aux membres au prix payé par l'entreprise. La coop paie ses dépenses en prélevant un frais de service qui varie de 2,50 $ par semaine pour les individus et les couples à la retraite, à 4,75 $ pour les couples et à 7 $ par semaine pour les familles.

La minoterie coopérative de La Broquerie

Toute une évolution depuis le fromage de 1935

Quand l'abbé Adélard Couture a réuni des fermiers de La Broquerie en 1934 pour lancer l'idée d'une coopérative laitière, il ne doutait pas un instant que l'entreprise allait devenir un des piliers de l'économie locale. Aujourd'hui, la coopérative de consommation, qui gère aussi le moulin à grains, a un chiffre d'affaires annuel de 1,8 million $.

L'ouverture de la laiterie coopérative de La Broquerie a eu lieu le 19 juin 1935. Le regroupement de fermiers livrait le lait à la compagnie Kraft Phoenix, qui louait les locaux de la coopérative et fournissait l'équipement moderne nécessaire à la fabrication du fromage.

Trois ans plus tard, la controverse s'installe au village avec l'achat de l'équipement Kraft et la prise en charge de la fromagerie par la coopérative.

L'entreprise va connaître des hauts et des bas, pour finir par fermer la fromagerie en 1948, devant le développement du transport du lait directement aux transformateurs de Winnipeg.

L'édifice va alors changer de vocation et devenir une minoterie. Et c'est ainsi qu'en 1973, la minoterie va fusionner avec la coopérative de consommation, fondée en 1939. Désormais, il n'y aura qu'un seul bureau de direction pour les deux services.

450 membres actifs

«On était plus occupé (dans le temps) avec le cassage et le criblage du grain, explique le responsable des services agricoles, Édouard Gagnon, employé de la coop depuis 22 ans. C'était à la journée longue. Aujourd'hui, j'en fais presque plus.

«On achète de Feed-rite et de Cargill, et il y a des fermiers qui achètent directement aussi. Peu de cultivateurs vont faire cribler leur grain parce qu'ils achètent de l'extérieur le grain de semence. Nos machines sont rendues trop vieilles.

«Les fermiers ont maintenant leurs propres machines pour casser le grain, ajoute Édouard Gagnon, où bien ils l'achètent déjà cassé. Mais ils passent quand même par la coop.»

Au fil des ans, l'entreprise s'est spécialisée dans un service agricole plus complet. Elle vend à ses membres de l'essence, de l'huile, des fertilisants, des minéraux, du sel et des herbicides (1).

En 1977, la coop ajoutait dans les locaux de la minoterie une petite quincaillerie qu'elle a agrandi vers la fin des années 80.

À La Broquerie, tous ne sont pas membres de la coop. «C'est bien difficile d'avoir tout le monde, affirme Édouard Gagnon, Steinbach est tellement près.» Selon le gérant Yves Lafrenière, l'entreprise regroupe 450 membres actifs. Environ 30 % du chiffre d'affaires de 1,8 million $ provient des activités de la minoterie.

Jean-Pierre DUBÉ

(1) Depuis la fermeture des coops à Saint-Adolphe et à Lorette, il reste des coopératives francophones semblables à celle de La Broquerie à Saint-Léon, Saint-Malo et Saint-Joseph.


photo: Jean-Pierre Dubé

À 54 ans, Édouard Gagnon complétera le 1er novembre sa 22e année au service de la minoterie.

Vous avez des événements à signaler?
Composez le 237-4823

Dans un système de libre entreprise

Les coops sont-elles vraiment différentes?

Les coopératives, tout comme les entreprises privées et publiques, sont soumises aux lois du marché. Et lorsqu'elles font preuve d'innovation technologique, c'est plus souvent parce que la concurrence l'exige que parce les membres en font la demande.

«Lorsque j'étais responsable du secteur informatique à la Fédération des caisses, franchement, c'est le marché et la concurrence qui me motivaient», explique Fernand Vermette, aujourd'hui directeur de la Fédération des caisses populaires du Manitoba.

«D'ailleurs, nous avons eu les guichets automatiques deux ans après les autres banques. Le paiement direct par carte, en revanche, deux ans avant. En tout cas, je ne vois pas en quoi la forme coopérative représente un avantage dans ce domaine. La technologie est simplement un instrument de développement pour toutes les entreprises.»



Fernand Vermette. Archives La Liberté

Le directeur de la Caisse populaire de Saint-Boniface, Raymond Lafond, a vécu une expérience contraire avec la télécaisse, un système de consultation et de transaction bancaires par téléphone que la Caisse de Saint-Boniface demeure la seule à offrir au Manitoba.

«On a lancé ce système avant tous les autres parce que ça répondait à notre philosophie qui est de rejoindre tous les francophones de la ville, explique-t-il. Aucune entreprise privée ne se fixerait un pareil mandat».

L.G.

PROVINCE

Raynald Labossière au nombre des lauréats du "Manitoba Cooperative Council"

Le directeur général de la Coopérative de Saint-Léon, Raynald Labossière, sera au nombre des quatre lauréats honorés lors du banquet organisé par le "Manitoba Cooperative Council" le 13 octobre à Winnipeg.

La candidature de Raynald Labossière, dont l'institution coopérative célèbre cette année son cinquantenaire, a été proposée par le Conseil de la coopération du Manitoba.

Deux autre coopérateurs d'expression française seront honorés lors de cette soirée.

Il y d'abord le trésorier de Boni-Coop Andrew Goussaert de Winnipeg, dont la candidature a été proposée par "Arctic Cooperatives and Red River Cooperative".

On retrouve aussi Rudy Comeault, également de Winnipeg, qui est associé au "Housing Co-operative Council".

Le natif de Saint-Jean-Baptiste s'est d'abord familiarisé avec le secteur de la coopération par l'entremise de son père Charles qui était membre de la Caisse populaire et de la Coopérative de consommation.

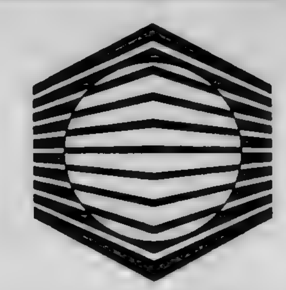
Depuis 1969, son attention se porte surtout vers le secteur de l'habitation. Il a commencé comme bénévole au sein du Village Canadien, une coopérative d'habitation. Il en est d'ailleurs le président à l'heure actuelle.

En 1977, il est devenu directeur général de "Westboine Park and Carpathie Housing Coops". Il agit également à titre de consultant pour divers organismes et coopératives d'habitation.

L'autre coopérateur honoré sera Raymond Siemens, de Peachland, Colombie-Britannique.

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, Eric Stefanson, présentera les récompenses devant plus de 200 personnes.

Y.C.



La Caisse populaire de Saint-Boniface

Institution financière de sa communauté...



Michelle Smith, directrice de Francofonds, reçoit un chèque de 400 $ de **Raymond Lafond**, directeur de la Caisse populaire de Saint-Boniface. Ces fonds ont été recueillis quand la Caisse a célébré le 125e anniversaire du Canada en offrant des chiens-chauds, du café et du gâteau en échange d'une contribution à Francofonds.



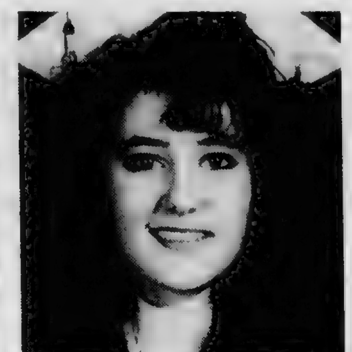
À sa réunion annuelle, la Caisse, en collaboration **avec un de ses membres, les propriétaires de Aikens Lake Wilderness Lodge**, offrait comme prix de présence un séjour au **«Rendez-vous du patrimoine»** du 10 au 13 août 1992, à Aikens Lake Wilderness Lodge. Une quarantaine de francophones ont participé à cette fête annuelle.

Les gagnants, André et Jeannette Couture sont fiers des résultats. Jeannette, qui n'avait jamais fait de pêche auparavant, s'est mérité non seulement un doré de dimensions qualifiantes au programme «Maître Pêcheur» mais deux! En compagnie de son époux André, Jeannette nous fait preuve d'une de ses prises.

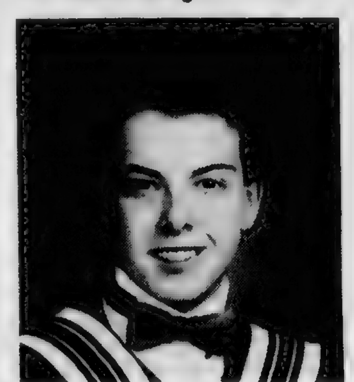
Félicitations!

Chaque année la Caisse populaire de Saint-Boniface offre deux bourses aux diplômé.e.s de l'École du Précieux-Sang et du Collège Louis-Riel qui poursuivent leurs études au CUSB.

Les récipiendaires 1992 sont...



Michèle Gratton de l'École du Précieux-Sang.



Marc Bohémier du Collège Louis-Riel.

La Caisse leur souhaite un avenir couronné de succès.

Saviez-vous que...

... Lors du sondage effectué par le Centre de Recherche du CUSB auprès des membres de caisses, 98,27 % des membres de la Caisse populaire de Saint-Boniface ont indiqué qu'ils/elles étaient satisfaits et même très satisfaits de la rapidité du service obtenu des caissier.ères.

... LA TÉLÉ-CAISSE — 235–1414 — est un SERVICE GRATUIT de la Caisse populaire de Saint-Boniface.

... Quand vous utilisez votre carte MULTI-POPULAIRE pour retirer de l'argent du guichet automatique d'une autre institution financière, la Caisse ABSORBE LES FRAIS INTERAC (les frais exigés par les banques).

... Que les taux d'intérêt des dépôts à terme et des hypothèques de la Caisse paraissent tous les dimanches dans le Free Press - section Finance.

... Que vous pouvez faire le Dépôt direct des chèques que vous recevez du gouvernement. (Plusieurs de vos employeurs vous offrent le même service) — Demandez-le.

... Que la Caisse offre chaque année un DÉPÔT À TERME SPÉCIAL, cette année du 19 octobre jusqu'au 21 novembre?

Le **SPÉCIAL**
... dépôt à terme avec
toute la flexibilité
que vous cherchez...

Dans un climat d'incertitude au niveau des taux d'intérêt, cet investissement – GARANTIT – vous permet de placer vos fonds, (de façon temporaire si vous voulez) à des taux avantageux. Vous pouvez en retirer par tranches sans pénalité. Si à un certain moment vous jugez bon de transferrer à un dépôt non-encaissable pour un taux plus élevé – pas de problème, pas de pénalité!

Taux d'intérêt avantageux!
Minimum – 100 $
Encaissable en tout temps sans pénalité.
GARANTIT!

Faites nous le plaisir de venir nous visiter!

Café et beignes du 13 au 17 octobre 1992.

Devenez membre

de la Caisse populaire de Saint-Boniface où un seul compte répond à tous vos besoins financiers et où vous recevez le traitement d'honneur.

• Compte chèques • Plan 24 • Prêts • Dépôts à terme • REER/RRSP • FERR/RRIF

LA TÉLÉ-CAISSE 235–1414

Succursale Provencher	Succursale Précieux-Sang	Succursale Windsor Park
185, boulevard Provencher	159, rue Marion	1053, promenade Autumnwood
Téléphone: 237–8874	Téléphone: 237–4505	Téléphone: 257–3360

Rapport du consensus sur la Constitution

Les Canadiens et Canadiennes veulent en savoir plus long sur l'entente conclue le 28 août 1992 par les premiers ministres fédéral et provinciaux, et les leaders territoriaux et autochtones. Les pages suivantes contiennent le texte intégral de l'entente de Charlottetown. Le 26 octobre prochain, vous aurez à vous prononcer sur cette entente.

AVANT-PROPOS

Le présent document est le fruit d'une série de réunions sur la réforme de la Constitution auxquelles ont participé les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les représentants des peuples autochtones.

Les réunions s'inscrivaient dans le cadre de la Ronde Canada ayant pour objet le renouvellement de la Constitution. Le 24 septembre 1991, le gouvernement fédéral déposait devant le Parlement un ensemble de propositions visant le renouvellement de la fédération canadienne qui s'intitulait : Bâtir ensemble l'avenir du Canada. Un Comité mixte spécial de la Chambre des communes et du Sénat en a alors été saisi et il a entrepris de recueillir les points de vue de la population en se déplaçant dans tout le pays. Le Comité a reçu 3 000 mémoires et entendu les témoignages d'environ 700 personnes.

Au cours de la même période, toutes les provinces et les deux territoires ont institué des tribunes afin de consulter la population au sujet du dossier constitutionnel. Ces tribunes ont permis de recueillir les réactions et les conseils de la population et de présenter des recommandations aux gouvernements. De leur côté, les organisations autochtones nationales et régionales ont procédé à une consultation de la population autochtone.

Une forme de participation innovatrice, c'est-à-dire la série de six conférences nationales qui ont été télévisées de janvier à mars 1992, a permis aux spécialistes, aux groupes de pression et aux citoyens ordinaires de s'exprimer.

Peu avant le dépôt du rapport du Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada, le Premier ministre du Canada a invité les représentants des provinces et des territoires et les dirigeants autochtones à rencontrer le ministre fédéral des Affaires constitutionnelles en vue d'en discuter.

À leur première rencontre, tenue à Ottawa le 12 mars 1992, les participants ont convenu de tenir une série de réunions en vue de dégager un consensus sur un ensemble de modifications constitutionnelles. Il a alors été décidé que les participants mettraient tout en oeuvre pour parvenir à un consensus avant la fin du mois de mai 1992 et qu'aucun gouvernement ne prendrait de mesure unilatérale tant que durerait le processus. Il a ultérieurement été convenu de les poursuivre en juin, puis en juillet.

Afin de faciliter l'exécution de leur tâche, les chefs de délégation ont convenu de créer un comité de coordination composé de hauts fonctionnaires de divers gouvernements et de représentants des quatre associations autochtones. Ce comité a, à son tour, mis sur pied quatre groupes de travail et les a chargés d'élaborer des options et des recommanda-tions qui seraient soumises aux chefs de délégation.

Les recommandations qui figurent dans le rapport du Comité mixte spécial sur le renouvellement du Canada ont servi de point de depart aux discussions, de même que les recommandations des divers organes de consultation mis sur pied par les provinces et les territoires et les consultations tenues avec les peuples autochtones. Durant les réunions multilatérales, l'essentiel des délibérations a porté sur des solutions de rechange ou des modifications aux propositions contenues dans ces divers rapports.

Si l'on comprend la séance initiale d'Ottawa, les chefs de délégation ont eu l'occasion de se réunir durant vingt-sept jours, en plus des réunions du Comité de coordination et des quatre groupes de travail. Le calendrier des réunions a été le suivant : le 12 mars Ottawa; les 8 et 9 avril Halifax; le 14 avril Ottawa; les 29 et 30 avril Edmonton; les 6 et 7 mai Saint John; les 11, 12 et 13 mai Vancouver; les 20, 21 et 22 mai Montréal; les 26, 27, 28, 29 et 30 mai Toronto; les 9, 10 et 11 juin Ottawa; les 28 et 29 juin Ottawa; le 3 juillet Toronto; les 6 et 7 juillet Ottawa.

À la suite de cette série de rencontres, le Premier ministre du Canada a présidé des réunions de premiers ministres auxquelles le gouvernement du Québec a participé à part entière : le 4 août Lac-Harrington; le 10 août Lac-Harrington, les 18, 19, 20, 21 et 22 août Ottawa; les 27 et 28 août Charlottetown.

Le soutien administratif et logistique aux réunions a été assuré par le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes.

Tout au long des discussions multilatérales, des projets de textes constitutionnels ont été rédigés chaque fois que cela était possible, de manière à éviter toute incertitude ou ambiguïté. En particulier, un projet de texte juridique mis à jour en permanence a servi de base à la discussion des questions intéressant les peuples autochtones. Ces projets de texte pourront servir de fondement aux résolutions qui seront soumises officiellement au Parlement fédéral et aux assemblées législatives provinciales.

Dans les domaines où le consensus n'a pas été unanime, certains participants ont voulu que leur dissidence soit consignée. Il a été fait mention de ces dissidences dans les comptes rendus des réunions, mais pas dans le présent résumé.

Les astérisques dans le texte qui suit dénotent les éléments à l'égard desquels il a été convenu de procéder par la voie d'un accord politique.

I. UNITÉ ET DIVERSITÉ

A. LES CITOYENS ET LES COLLECTIVITÉS

1. La clause Canada

Il conviendrait d'incorporer en tant qu'article 2 de la Loi constitutionnelle de 1867 une nouvelle clause qui exprimerait les valeurs fondamentales du Canada. Cette disposition Canada guiderait les tribunaux dans leur interprétation de l'ensemble de la Constitution, y compris de la Charte canadienne des droits et libertés.

La Loi constitutionnelle de 1867 est modifiée par insertion, après l'article 1, de ce qui suit

« 2. (1) Toute interprétation de la Constitution du Canada, notamment de la Charte canadienne des droits et libertés, doit concorder avec les caractéristiques fondamentales suivantes :

a) le fait que le Canada est une démocratie attachée à un régime parlementaire et fédéral ainsi qu'à la primauté du droit;

b) le fait que les peuples autochtones du Canada, qui ont été les premiers gouvernants du territoire, ont le droit de promouvoir leurs langues, leurs cultures et leurs traditions et de veiller à l'intégrité de leurs sociétés, et le fait que leurs gouvernements forment un des trois ordres de gouvernement du pays;

c) le fait que le Québec forme au sein du Canada une société distincte, comprenant notamment une majorité d'expression française, une culture qui est unique et une tradition de droit civil;

d) l'attachement des Canadiens et de leurs gouvernements à l'épanouissement et au développement des communautés minoritaires de langue officielle dans tout le pays;

e) le fait que les Canadiens sont attachés à l'égalité raciale et ethnique dans une société qui comprend des citoyens d'origines multiples dont la contribution à l'édification d'un Canada fort reflète sa diversité culturelle et raciale;

f) l'attachement des Canadiens au respect des droits et libertés individuels et collectifs;

g) l'attachement des Canadiens au principe de l'égalité des personnes des deux sexes;

h) le fait que les Canadiens confirment le principe de l'égalité des provinces dans le respect de leur diversité.

(2) La législature et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir la société distincte.

(3) Le présent article ne porte pas atteinte aux pouvoirs, droits ou privilèges du Parlement ou du gouvernement du Canada, des législatures ou des gouvernements des provinces, ou des corps législatifs ou des gouvernements des peuples autochtones du Canada, y compris à leurs pouvoirs, droits ou privilèges en matière de langue, et il est entendu que le présent article ne porte pas atteinte aux droits, ancestraux ou issus de traités, des peuples autochtones du Canada. »

2. Les peuples autochtones et la Charte canadienne des droits et libertés

Il conviendrait de renforcer la disposition de la Charte touchant les peuples autochtones (l'article 25, la clause de non-dérogation) afin de faire en sorte que la Charte ne porte pas atteinte aux droits – ancestraux, issus de traités ou autres – des peuples autochtones et, en particulier, aux libertes portant sur l'utilisation ou la protection de leurs langues, de leurs cultures ou de leurs traditions.

3. Les communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick

Il conviendrait d'ajouter à la Charte canadienne des droits et libertés une modification constitutionnelle distincte qui n'exigerait le consentement que du Parlement du Canada et de l'assemblee legislative du Nouveau-Brunswick. Cette modification consacrerait l'egalite des communautes anglophones et francophones du Nouveau Brunswick, notamment le droit

Rapport du consensus sur la Constitution

à des institutions d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion. Elle porterait également que le rôle de la législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick de protéger et de promouvoir cette égalité est confirmé

B. L'UNION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DU CANADA

4. L'union sociale et économique

Il conviendrait d'ajouter à la Constitution une nouvelle disposition décrivant l'engagement des gouvernements, du Parlement et des assemblées législatives de la fédération envers le principe de la préservation et du développement de l'union sociale et économique canadienne. Cette nouvelle disposition, intitulée L'union sociale et économique, devrait être rédigée de façon à énoncer une série d'objectifs sous-tendant l'union sociale et l'union économique, respectivement. Elle ne devrait pas être justiciable

Il conviendrait que les objectifs énoncés dans la disposition sur l'union sociale englobent notamment les points suivants :

- fournir dans tout le Canada un système de soins de santé complet, universel, transférable, administré publiquement et accessible;
- assurer des services et des avantages sociaux suffisants afin que tous les habitants du Canada aient un accès raisonnable au logement, à l'alimentation et aux autres nécessités fondamentales;
- fournir une éducation primaire et secondaire de haute qualité à tous les habitants du Canada et assurer un accès raisonnable à l'enseignement postsecondaire;
- protéger les droits d'association et de négociation collective des travailleurs;
- protéger, préserver et maintenir l'intégrité de l'environnement pour les générations actuelles et futures.

Il conviendrait que les objectifs énoncés dans la disposition sur l'union économique englobent notamment les points suivants :

- travailler ensemble en vue de renforcer l'union économique canadienne;
- assurer la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux;
- poursuivre l'objectif du plein emploi;
- faire en sorte que tous les Canadiens aient un niveau de vie raisonnable;
- assurer un développement durable et équitable.

Un mécanisme de surveillance de l'union sociale et économique devrait être arrêté par une conférence des premiers ministres.

Il conviendrait d'inclure dans la Constitution une disposition précisant que l'union sociale et économique ne porte pas atteinte à la Charte canadienne des droits et libertés.

5. Les inégalités économiques, la péréquation et le développement régional

L'article 36 de la Loi constitutionnelle de 1982 engage actuellement le Parlement et le gouvernement du Canada ainsi que les gouvernements et les législatures des provinces à promouvoir l'égalité des chances et le développement économique dans tout le pays et à fournir à tous les Canadiens des services publics sensiblement comparables. Le paragraphe 36(2) engage le gouvernement fédéral envers le principe des paiements de péréquation. Ce paragraphe devrait être ainsi modifié .

« Le Parlement et le gouvernement du Canada prennent l'engagement de faire des paiements de péréquation propres à donner aux gouvernements provinciaux des revenus suffisants pour être en mesure d'assurer les services publics à des niveaux de qualité et de fiscalité sensiblement comparables. »

Il conviendrait d'élargir la portée du paragraphe 36(1) de manière à inclure les territoires.

Il faudrait modifier le paragraphe 36(1) de façon à ajouter un engagement permettant la mise en place d'infrastructures économiques de nature nationale sensiblement comparables dans chaque province et territoire.

Il conviendrait d'inclure dans la Constitution l'engagement du gouvernement fédéral à tenir des consultations significatives avec les provinces avant de déposer des projets de loi touchant les paiements de péréquation.

Il conviendrait d'ajouter un nouveau paragraphe 36(3) consacrant l'engagement des gouvernements à promouvoir le développement économique régional afin de réduire les inégalités économiques.

Il est également fait mention du développement régional au point 36 du présent document.

6. Le marché commun

L'article 121 de la Loi constitutionnelle de 1867 demeurerait inchangé.

Le détail des principes et des engagements relatifs au marché commun canadien est exposé dans l'accord politique du 28 août 1992. Les premiers ministres détermineront la meilleure démarche à adopter pour les mettre en oeuvre à une future con-férence des premiers ministres sur l'économie. Ils seraient habilités à créer un organisme indépendant de règlement des différends et à déterminer quels devraient être son rôle, son mandat et sa composition. (*)

II. LES INSTITUTIONS

A. LE SÉNAT

7. Un Sénat élu

Il conviendrait que la Constitution soit modifiée de façon que les sénateurs soient élus, soit par la population des provinces ou territoires du Canada, soit par les députés des assemblées législatives des provinces et territoires

Il conviendrait que les élections au Sénat soient régies par la législation fédérale, sous réserve de dispositions constitutionnelles portant que les élections doivent avoir lieu au même moment que les élections à la Chambre des communes et d'autres dispositions constitutionnelles portant sur l'éligibilité et le mandat des sénateurs. En outre, la législation fédérale serait suffisamment souple pour permettre aux provinces et aux territoires de favoriser l'égalité des sexes dans la composition du Sénat.

Il conviendrait d'accélérer les choses afin que les élections au Sénat aient lieu le plus tôt possible et, si cela est faisable, au même moment que les prochaines élections à la Chambre des communes.

8. Un Sénat égal

Le Sénat devrait comprendre à l'origine 62 sénateurs et se composer de six sénateurs de chaque province et d'un sénateur de chaque territoire.

9. La représentation des peuples autochtones au Sénat

Il conviendrait que la représentation autochtone au Sénat soit garantie dans la Constitution. Les sièges autochtones au Sénat devraient s'ajouter aux sièges provinciaux et territoriaux, et non pas être tirés des sièges alloués aux provinces ou aux territoires.

Il conviendrait que les sénateurs autochtones aient les mêmes rôles et pouvoirs que les autres sénateurs, en plus d'un pouvoir possible de double majorité relativement à certaines questions touchant de façon importante les peuples autochtones. Ces questions et les autres détails de la représentation autochtone au Sénat (nombre, répartition, méthode de sélection) seront discutés plus à fond par les gouvernements et les représentants des peuples autochtones au début de l'automne 1992. (*)

10. Les rapports avec la Chambre des communes

Le Sénat ne devrait pas pouvoir censurer le gouvernement. Autrement dit, la défaite d'un projet de loi gouvernemental au Sénat n'entraînera pas la démission du gouvernement.

11. Catégories de mesures législatives

Il devrait y avoir quatre catégories de mesures législatives

1) les projets de loi traitant des recettes et des dépenses (les « projets de loi de crédits »);
2) les projets de loi touchant de façon importante à la langue ou à la culture française;
3) les projets de loi supposant des changements d'orientation fondamentaux du régime fiscal directement liés aux ressources naturelles;
4) les mesures législatives ordinaires (tout projet de loi n'entrant pas dans l'une des trois catégories précédentes).

La classification initiale des projets de loi devrait être faite par la personne qui parraine le projet de loi. Sauf dans le cas des mesures législatives touchant de façon importante la langue ou la culture française (voir point 14), c'est le président de la Chambre des communes, qui, après avoir consulté le président du Sénat, devrait décider s'il y a lieu ou non d'accepter un appel.

12. Adoption des mesures législatives

La Constitution devrait obliger le Sénat à expédier tout projet de loi adopté par la Chambre des communes dans un délai de trente jours de séance de cette dernière, à l'exception des projets de loi traitant des recettes et des dépenses.

Les projets de loi traitant des recettes et des dépenses seraient assujettis à un veto suspensif de 30 jours civils. Un projet de loi rejeté ou modifié par le Sénat au cours de cette période pourrait être adopté de nouveau au moyen d'un vote majoritaire de la Chambre des communes tenu sur résolution.

Les projets de loi touchant de façon importante à la langue ou à la culture française devraient être adoptés par une majorité des sénateurs participant au vote et par une majorité des sénateurs francophones participant au vote. La Chambre des communes ne pourrait passer outre au rejet d'un projet de loi de cette catégorie au Sénat.

Les projets de loi supposant des changements d'orientation fondamentaux du régime fiscal liés directement aux ressources naturelles seraient rejetés si une majorité des sénateurs exprimant leur voix votaient contre. La Chambre des communes ne pourrait passer outre au veto du Sénat. La définition précise de cette catégorie de mesures législatives reste à déterminer.

Le rejet ou la modification d'un projet de loi ordinaire par le Sénat déclencherait un processus de séance mixte du Sénat et de la Chambre des communes. Un vote à la majorité simple en séance mixte déciderait du sort du projet de loi.

Il conviendrait que le Sénat ait les pouvoirs énoncés dans le présent rapport. Le rôle actuel du Sénat à l'égard de l'approbation des modifications constitutionnelles ne serait pas changé. Sous réserve des modalités du présent rapport, les pouvoirs et les procédures du Sénat devraient faire pendant à ceux de la Chambre des communes.

Le Sénat devrait continuer d'avoir la capacité de présenter des projets de loi, à l'exception des projets de loi de crédits.

Le rejet ou la modification par la Chambre des communes d'un projet de loi d'initiative sénatoriale déclencherait automatiquement une séance mixte.

La Chambre des communes devrait être tenue de se prononcer dans un délai raisonnable sur un projet de loi approuvé par le Sénat.

13. Les projets de loi traitant des recettes et des dépenses

Pour préserver les traditions parlementaires du Canada, il conviendrait que le Sénat ne puisse pas bloquer le cheminement normal des mesures législatives touchant la fiscalité, les emprunts et les affectations de crédits.

Il conviendrait de définir les projets de loi traitant des recettes et des dépenses (" projets de loi de crédits ") comme ceux portant uniquement sur les emprunts, la collecte de revenus, les affectations de crédits et les questions afférentes. Cette définition devrait exclure les changements d'orientation fondamentaux du régime fiscal (comme la taxe sur les produits et services et le Programme énergétique national).

14. La double majorité

Il devrait incomber à l'auteur d'un projet de loi d'indiquer s'il touche de façon importante à la langue ou à la culture française. Il conviendrait que l'on puisse appeler de cette indication au président du Sénat en vertu de règles qui seraient établies par le Sénat, et que celles-ci assurent une protection suffisante aux francophones

Aux fins du vote à la double majorité, il conviendrait que les sénateurs soient tenus de déclarer, au moment d'accéder au Sénat, s'ils sont francophones. Tout processus de contestation de ces déclarations devrait être prévu dans les règles du Sénat

15. La ratification des nominations

Il conviendrait que la Constitution précise que le Sénat devra ratifier la nomination du gouverneur de la Banque du Canada.

Il conviendrait aussi de modifier la Constitution de façon à conférer au Sénat un nouveau pouvoir de ratifier d'autres nominations importantes faites par le gouvernement fédéral.

Le Sénat devrait être tenu de traiter toute nomination proposée dans un délai de trente jours de séance de la Chambre des communes.

Il conviendrait d'énoncer dans une loi fédérale, plutôt que dans la Constitution, les nominations qui devraient être ratifiées par le Sénat, y compris celles des dirigeants des institutions culturelles nationales et des dirigeants des commissions et organismes de réglementation fédéraux. L'engagement du gouvernement à déposer une telle loi devrait être consigné dans un accord politique. (*)

Une nomination soumise pour ratification serait rejetée si une majorité des sénateurs exprimant leur voix votaient contre

16. L'admissibilité au Cabinet

Les sénateurs ne devraient pas être admissibles au poste de ministre au sein du Cabinet fédéral.

B. LA COUR SUPRÊME

17. Inscription dans la Constitution

Il conviendrait que la Cour suprême soit inscrite dans la Constitution en tant que cour générale d'appel pour le Canada.

18. La composition

Il conviendrait d'inscrire dans la Constitution les dispositions actuelles de la Loi sur la Cour suprême, qui précisent que la Cour suprême se compose de neuf juges, dont trois doivent avoir été reçus au barreau du Québec (barreau de droit civil).

19. Les nominations

La Constitution devrait obliger le gouvernement fédéral à nommer les juges à partir de listes soumises par les gouvernements des provinces et des territoires. Il conviendrait de prévoir dans la Constitution la nomination de juges intérimaires si une liste n'est pas soumise dans les délais voulus ou si aucun candidat n'est acceptable.

20. Le rôle des Autochtones

Il ne conviendrait pas de modifier la structure de la Cour suprême durant l'actuelle ronde de discussions constitutionnelles. Le rôle des peuples autochtones à l'égard de la Cour suprême devrait être consigné dans un accord politique et figurer à l'ordre du jour d'une future conférence des premiers ministres sur les questions intéressant les Autochtones. (*)

Il conviendrait que les gouvernements provinciaux et territoriaux mettent sur pied un processus raisonnable pour la consultation des représentants des peuples autochtones du Canada lors de l'établissement des listes de candidats en vue de pourvoir aux vacances à la Cour suprême. (*)

Rapport du consensus sur la Constitution

Les groupes autochtones conserveraient le droit de faire des suggestions au gouvernement fédéral au sujet des candidats aux postes vacants à la Cour suprême. (*)

Le gouvernement fédéral devrait examiner, en consultation avec les groupes autochtones, la proposition voulant qu'un Conseil des aînés autochtones soit autorisé à présenter des observations à la Cour suprême lorsqu'elle entend des litiges portant sur des questions autochtones. (*)

C. LA CHAMBRE DES COMMUNES

21. La composition de la Chambre des communes

Il conviendrait de rajuster la composition de la Chambre des communes de façon à mieux refléter le principe de la représentation proportionnelle à la population. Dans un premier temps, le nombre des sièges de la Chambre devrait notamment être porté à 337 au moment où la réforme du Sénat entrerait en vigueur. Le Québec et l'Ontario recevraient chacun 18 sièges supplémentaires, la Colombie-Britannique quatre sièges supplémentaires et l'Alberta deux sièges supplémentaires, les limites des circonscriptions étant établies à partir des résultats du recensement de 1991.

On procéderait à un autre remaniement dans l'ensemble du Canada après le recensement de 1996 de manière qu'aux prochaines élections, aucune province n'ait moins que 95 p. 100 des sièges qu'elle recevrait en vertu d'une stricte représentation proportionnelle à la population. Par conséquent, la Colombie- Britannique et l'Ontario recevraient chacune trois sièges supplémentaires et l'Alberta deux sièges supplémentaires. Suite à ce rajustement spécial, aucune province et aucun territoire ne perdra de sièges et une province ou un territoire qui respecte déjà entièrement le principe de la représentation proportionnelle à la population n'aura pas moins de sièges que le nombre de sièges auquel lui donnera droit sa part de la population canadienne selon le recensement de 1996.

Le remaniement fondé sur le recensement de 1996 et tous ceux qui suivront devraient être régis par les dispositions constitutionnelles suivantes :

a) le Québec aura la garantie de ne pas avoir moins de 25 p. 100 des sièges à la Chambre des communes;

b) l'alinéa 41(b) de la Loi constitutionnelle de 1982, concernant le « plancher fixe » continuera de s'appliquer;

c) l'article 51A de la Loi constitutionnelle de 1867, concernant le « plancher ascendant », sera abrogé;

d) en vertu d'une nouvelle disposition, aucune province ne pourra avoir aux Communes moins de sièges qu'une autre province de population moindre, sous réserve de la disposition au point a) ci-dessus;

e) la disposition actuelle qui affecte deux sièges aux Territoires du Nord-Ouest et un siège au Yukon sera maintenue.

Il conviendrait d'élaborer une formule permanente et de rajuster l'article 51 de la Loi constitutionnelle de 1867 de façon à respecter l'évolution démographique tout en tenant compte des principes préconisés par la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis.

22. La représentation des Autochtones

Il conviendrait que le Parlement fédéral poursuive l'étude de la question de la représentation autochtone à la Chambre des communes, en consultation avec les représentants des peuples autochtones du Canada, après avoir reçu le rapport final du comité de la Chambre des communes qui étudie les recommandations de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis. (*)

D. LES CONFÉRENCES DES PREMIERS MINISTRES

23. Inscription dans la Constitution

Il conviendrait d'ajouter à la Constitution une disposition exigeant que le Premier ministre convoque une conférence des premiers ministres au moins une fois l'an. L'ordre du jour de ces conférences ne devrait pas être précisé dans la Constitution.

Il conviendrait que les dirigeants des gouvernements territoriaux soient invités à participer à toute conférence des premiers ministres convoquée en vertu de cette disposition constitutionnelle. Il faudrait de plus que les représentants des peuples autochtones du Canada soient invités à participer aux discussions sur toute question figurant à l'ordre du jour d'une conférence des premiers ministres intéressant directement les peuples autochtones. Cette disposition devrait être insérée dans un accord politique. (*)

Le rôle et les responsabilités des premiers ministres à l'égard du pouvoir fédéral de dépenser sont exposés au point 25 du présent document.

E. LA BANQUE DU CANADA

24. La Banque du Canada

La question de la Banque du Canada a été discutée et le consensus a été de ne pas l'examiner plus avant au cours de la ronde actuelle, sauf pour le consensus intervenu en ce qui concerne le rôle du Sénat dans la ratification de la nomination du gouverneur de la Banque

III. LES RÔLES ET LES RESPONSABILITÉS

25. Le pouvoir fédéral de dépenser

Il conviendrait d'ajouter à la Constitution une disposition prévoyant que le gouvernement du Canada fournira une juste compensation au gouvernement d'une province qui choisit de ne pas participer à un nouveau programme cofinancé mis sur pied par le gouvernement fédéral dans un domaine de compétence provinciale exclusive si cette province met en oeuvre un programme ou une initiative compatible avec les objectifs nationaux.

Il conviendrait d'élaborer un cadre devant guider l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser dans des sphères de compétence provinciale exclusive. Une fois arrêté, ce cadre pourrait devenir une entente multilatérale qui serait protégée dans la Constitution grâce au mécanisme prévu au point 26 du présent document. Ce cadre ferait en sorte que lorsque le pouvoir fédéral de dépenser est exercé dans une sphère de compétence provinciale exclusive :

a) il contribue à la réalisation d'objectifs nationaux;

b) il réduise les chevauchements et le double emploi;

c) il ne fausse pas les priorités provinciales et les respecte; et

d) il assure le traitement égal des provinces, tout en reconnaissant leur situation et leurs besoins particuliers.

Il conviendrait que les premiers ministres soient tenus par la Constitution d'instituer un tel cadre à une future conférence des premiers ministres. Une fois qu'il sera établi, les premiers ministres joueraient un rôle dans l'examen annuel des résultats obtenus par rapport aux objectifs qui y sont énoncés.

Il conviendrait d'ajouter (un paragraphe 106A(3)) une disposition garantissant que l'article qui limite le pouvoir de dépenser ne porte aucunement atteinte aux engagements du Parlement et du gouvernement du Canada énoncés à l'article 36 de la Loi constitutionnelle de 1982.

26. La protection des ententes intergouvernementales

Il conviendrait de modifier la Constitution afin de prévoir un mécanisme assurant la protection d'ententes désignées intervenues entre les gouvernements contre tout changement unilatéral. Cela interviendrait lorsque le Parlement et la ou les assemblées législatives provinciales adoptent des lois approuvant l'entente.

Ce mécanisme pourrait être invoqué pour une période d'au plus cinq ans, avec possibilité de reconduction par l'adoption de mesures législatives semblables par le Parlement et par les assemblées législatives concernées. Il conviendrait que les gouvernements autochtones, une fois établis, puissent se prévaloir de ce mécanisme. Cette disposition devrait servir à protéger les ententes bilatérales et multilatérales qui interviennent entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les gouvernements des peuples autochtones. Tout gouvernement négociant une entente devrait être traité sur le même pied que tout autre gouvernement qui en a déjà conclu une, en tenant compte de la situation et des besoins particuliers de chacun.

Les gouvernements ont l'intention d'appliquer ce mécanisme aux futures ententes concernant le Régime d'assistance publique du Canada. (*)

27. L'immigration

Il conviendrait d'ajouter à la Constitution une nouvelle disposition engageant le gouvernement du Canada à négocier avec les provinces des ententes en matière d'immigration.

La Constitution devrait obliger le gouvernement fédéral à négocier et à conclure dans un délai raisonnable avec toute province qui en fait la demande une entente en matière d'immigration. Tout gouvernement négociant une entente devrait être traité sur le même pied que tout autre gouvernement qui en a déjà conclu une, en tenant compte de la situation et des besoins particuliers de chacun. *

28. La formation et le perfectionnement de la main-d'oeuvre

Le paragraphe 91(2A) de la Loi constitutionnelle de 1867, où est affirmée la compétence fédérale exclusive à l'égard de l'assurance-chômage, ne devrait pas être modifié. Le gouvernement fédéral devrait conserver sa compétence exclusive à l'égard du soutien du revenu et des services connexes qu'il fournit dans le cadre du régime d'assurance-chômage. Le pouvoir fédéral d'engager des dépenses dans des programmes de création d'emplois devrait être protégé au moyen d'une disposition constitutionnelle ou d'un accord politique. (*)

La formation et le perfectionnement de la main-d'oeuvre devraient être reconnus à l'article 92 de la Constitution comme une sphère de compétence provinciale exclusive. Les assemblées législatives provinciales devraient pouvoir limiter les dépenses fédérales directement liées à la formation et au perfectionnement de la main-d'oeuvre. On se servirait pour cela d'ententes intergouvernementales justiciables adaptées à la situation particulière de chaque province

---

* Les ententes intergouvernementales sur l'immigration seront couvertes par les textes juridiques de l'entente de Charlottetown et bénéficieront d'une protection constitutionnelle

À la demande d'une province, le gouvernement fédéral serait tenu de se retirer partiellement ou totalement du champ des activités de formation et de perfectionnement de la main-d'oeuvre, à l'exception de l'assurance-chômage. Le gouvernement fédéral serait tenu de négocier et de conclure des ententes visant à offrir une juste compensation aux provinces lui demandant de se retirer d'un champ d'activité.

Le gouvernement du Canada et le gouvernement de la province demandant le retrait fédéral seraient tenus de conclure une entente dans un délai raisonnable. Toute province négociant une entente serait traitée, quant aux modalités des accords, sur le même pied que toute autre province ayant déjà conclu une entente, en tenant compte de la situation et des besoins particuliers de chacune.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux devraient s'engager dans un accord politique à conclure des ententes administratives afin d'améliorer l'efficacité et le service à la clientèle et d'assurer la coordination efficace des activités fédérales en matière d'assurance-chômage et des activités provinciales dans le domaine de l'emploi. (*)

Par mesure de précaution, le gouvernement fédéral devrait être tenu, dans un délai raisonnable, de négocier et de conclure avec toute province qui ne souhaite pas son retrait, une entente visant à maintenir les activités et programmes de formation et de perfectionnement de la main-d'oeuvre du gouvernement fédéral dans cette province. Les territoires devraient aussi pouvoir se prévaloir de cette disposition.

Il conviendrait d'inclure une disposition constitutionnelle prévoyant que le gouvernement fédéral con-tinuera à jouer un rôle dans l'établissement d'objectifs nationaux pour les aspects nationaux du perfectionnement de la main-d'oeuvre. On établirait les objectifs nationaux en matière de main-d'oeuvre au moyen d'un processus qui pourrait être énoncé dans la Constitution, y compris l'obligation d'en saisir le Parlement pour qu'il en débatte. Les facteurs à prendre en compte dans l'établissement des objectifs nationaux pourraient englober des points comme la situation économique du pays, les besoins du marché du travail national, les tendances internationales dans le domaine de la main-d'oeuvre et l'évolution de la situation économique internationale. En établissant les objectifs nationaux, le gouvernement fédéral tiendrait compte de la situation et des besoins particuliers des provinces, et on insérerait dans la Constitution ou dans un accord politique une disposition engageant les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à appuyer l'élaboration de normes professionnelles communes, en consultation avec les associations d'employeurs et d'employés. (*)

Les provinces ayant négocié une entente visant à limiter le pouvoir fédéral de dépenser devraient être tenues de s'assurer que leurs programmes de perfectionnement de la main-d'oeuvre sont compatibles avec les objectifs nationaux, compte étant tenu de leur situation et de leurs besoins particuliers.

Il conviendrait d'inclure dans un accord politique des considérations concernant les services à fournir au public dans les deux langues officielles et d'en discuter dans le cadre de la négociation des ententes bilatérales. (*)

Les mécanismes exposés au point 40 ci-dessous permettront de tenir compte des préoccupations des Autochtones dans ce domaine.

29. La culture

Les provinces devraient avoir compétence exclusive sur les questions culturelles sur leur propre territoire. Cette compétence devrait être reconnue au moyen d'une modification constitutionnelle explicite reconnaissant également que le gouvernement fédéral continuerait d'avoir des responsabilités touchant les questions culturelles canadiennes. Le gouvernement fédéral devrait conserver sa responsabilité à l'égard des institutions culturelles nationales, y compris à l'égard des subventions et des contributions accordées par celles-ci. Le gouvernement du Canada s'engage à négocier avec les provinces des ententes culturelles qui visent à leur assurer la maîtrise-d'oeuvre de la culture sur leur territoire, et qui s'harmonisent avec les responsabilités fédérales

Ces changements ne devraient pas porter atteinte à la responsabilité fiduciaire fédérale à l'égard des Autochtones. Les dispositions de non-dérogation concernant les peuples autochtones exposées au point 40 s'appliqueront à la culture

30. Les forêts

Il conviendrait que les forêts soient reconnues comme une sphère de compétence provinciale exclusive au moyen d'une modification explicite de la Constitution.

Il conviendrait que les assemblées législatives provinciales aient le pouvoir de limiter dans leur province les dépenses fédérales liées directement aux forêts.

Le mécanisme retenu serait celui des ententes intergouvernementales bilatérales qui seraient justiciables et tiendraient compte de la situation particulière de chaque province. Ce mécanisme serait celui qui est exposé au point 26 et comprendrait une disposition relative à l'égalité de traitement quant aux modalités. La question du service à fournir au public dans les deux langues officielles devrait aussi être considérée comme un élément possible de ces ententes

Rapport du consensus sur la Constitution

L'entente devrait fixer les conditions de tout retrait fédéral, y compris le niveau et le type des ressources financières devant être transférées. De plus, un accord politique pourrait préciser la forme de la compensation (notamment transferts en espèces et points fiscaux)(*). Sinon, l'entente pourrait exiger que le gouvernement fédéral poursuive ses dépenses dans la province concernée. Les territoires devraient aussi pouvoir se prévaloir de cette disposition. Le gouvernement fédéral serait tenu de négocier et de conclure cette entente dans un délai raisonnable.

Ces changements et ceux qui sont exposés aux points 31, 32, 33, 34 et 35 ne doivent pas porter atteinte à la responsabilité fiduciaire fédérale à l'égard des Autochtones. Les dispositions énoncées au point 40 s'appliqueraient.

31. Les mines
Il conviendrait que les mines soient reconnues comme une sphère de compétence provinciale exclusive au moyen d'une modification explicite de la Constitution et de la négociation d'ententes fédérales-provinciales. Il conviendrait de suivre à cet égard le processus exposé plus haut dans le cas des forêts. (*)

32. Le tourisme
Il conviendrait que le tourisme soit reconnu comme une sphère de compétence provinciale exclusive, au moyen d'une modification explicite de la Constitution et de la négociation d'ententes fédérales-provinciales. Il conviendrait de suivre à cet égard le processus exposé plus haut dans le cas des forêts. (*)

33. Le logement
Il conviendrait que le logement soit reconnu comme une sphère de compétence provinciale exclusive au moyen d'une modification explicite de la Constitution et de la négociation d'ententes fédérales-provinciales. Il conviendrait de suivre à cet égard le processus exposé plus haut dans le cas des forêts. (*)

34. Les loisirs
Il conviendrait que les loisirs soient reconnus comme une sphère de compétence provinciale exclusive au moyen d'une modification explicite de la Constitution et de la négociation d'ententes fédérales-provinciales. Il conviendrait de suivre à cet egard le processus exposé plus haut dans le cas des forêts. (*)

35. Les affaires municipales et urbaines
Il conviendrait que les affaires municipales et urbaines soient reconnues comme une sphère de compétence provinciale exclusive au moyen d'une modification explicite de la Constitution et de la négociation d'ententes fédérales-provinciales. Il conviendrait de suivre à cet égard le processus exposé plus haut dans le cas des forêts. (*)

36. Le développement régional
Outre l'engagement à l'égard du développement régional qui doit figurer à l'article 36 de la Loi constitutionnelle de 1982 (décrit au point 5 du présent document), il conviendrait d'ajouter à la Constitution une disposition qui obligerait le gouvernement fédéral à négocier des ententes de développement régional à la demande de toute province. Ces ententes pourraient être protégées en vertu des dispositions exposées au point 26 (« La protection des ententes intergouvernementales »). Le développement régional ne devrait pas être une sphère de compétence distincte dans la Constitution.

37. Les télécommunications
Le gouvernement fédéral devrait s'engager à négocier avec les gouvernements provinciaux des ententes visant à coordonner et à harmoniser les activités de leurs organismes de réglementation respectifs dans ce domaine. Ces ententes pourraient être protégées en vertu du mécanisme exposé au point 26 (« la protection des ententes intergouvernementales »)

38. Le pouvoir fédéral de désaveu et de réserve
Il conviendrait de révoquer cette disposition de la Constitution. La révocation exige l'unanimité.

39. Le pouvoir déclaratoire fédéral
L'alinea 92(10)c) de la Loi constitutionnelle de 1867 permet au gouvernement fédéral de déclarer qu'un « ouvrage » est à l'avantage genéral du Canada et de l'assujettir à la compétence législative du Parlement. Il conviendrait de modifier cette disposition de façon que le pouvoir declaratoire puisse seulement s'appliquer aux nouveaux ouvrages ou être revoque dans le cas des declarations passees, avec le consentement explicite de la ou des provinces ou l ouvrage est situe. Il ne faudrait pas toucher aux declarations existantes, sauf si toutes les assemblees legislatives concernées le desirent

40. Le mécanisme de protection des Autochtones
Il conviendrait d'adopter une disposition de non-dérogation générale pour assurer que les modifica-tions concernant la répartition des pouvoirs ne porteront pas atteinte aux droits des peuples autochtones, non plus qu'aux pouvoirs et compétences desgouvernements autochtones

IV. LES PREMIÈRES NATIONS

Nota : Le texte juridique relatif à cette partie comprendra la mention des territoires sauf dans les cas où cela est de toute évidence inapproprié. Les modifications n'auront pas pour effet d'étendre les pouvoirs des assemblées législatives territoriales.

A. LE DROIT INHÉRENT À L'AUTONOMIE GOUVERNEMENTALE

41. Le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale
Il conviendrait de modifier la Constitution de façon à reconnaître, dans un nouveau paragraphe 35.1(1) de la Loi constitutionnelle de 1982, que les peuples autochtones du Canada possèdent le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale au sein du Canada

La reconnaissance du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale doit être interprétée à la lumière de la reconnaissance des gouvernements autochtones en tant qu'un des trois ordres de gouvernement du Canada

L'énoncé contextuel qui suit devrait être ajouté à la Constitution

« L'exercice du droit à l'autonomie gouverne-mentale comprend le pouvoir des organes législatifs dûment constitués des peuples autochtones, chacun dans sa propre sphère de compétence:

a) de préserver leurs langues, leurs cultures, leurs économies, leurs identités, leurs institutions et leurs traditions et de veiller a leur epanouissement, et

b) de développer, de maintenir et de renforcer leurs liens avec leurs terres, leurs eaux et leur environne-ment afin de déterminer et de contrôler leur dévelop-pement en tant que peuples selon leurs propres valeurs et priorites et d'assurer l'intégrite de leurs societés »

Avant de rendre toute décision definitive sur une question decoulant du droit inhérent a l'autonomie gouvernementale, la cour ou le tribunal devrait tenir compte de l'enonce contextuel mentionné ci-dessus et devrait s'enquerir des efforts deployes pour regler la question par voie de negociations et pourra donner ordre aux parties de prendre les mesures appropriees dans les circonstances pour aboutir a un reglement negocie

42. Le report de la justiciabilité
Il conviendrait d'inscrire dans la Constitution le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Toutefois, sa justiciabilité serait retardée pour une période de cinq ans par une mention dans la Constitution et un accord politique. (*)

Le report de l'entrée en vigueur de la justiciabilité devrait être assorti d'une disposition constitutionnelle protégeant les droits des Autochtones

Ce délai n'aura pas pour effet de faire du droit inherent un droit conditionnel, et il ne touchera pas les droits existants, ancestraux ou issus de traites

La question des cours ou tribunaux speciaux devrait être inscrite a l'ordre du jour de la premiere conference des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les Autochtones dont il est question au point 53. (*)

43. Les questions relatives à la Charte
Il conviendrait que la Charte canadienne des droits et libertes s'applique immédiatement aux gouvernements des peuples autochtones

Il y aurait lieu d'apporter un changement d'ordre technique a la version anglaise des articles 3, 4 et 5 de la Charte canadienne des droits et libertés afin qu'elle corresponde à la version française

Il conviendrait que les organes législatifs des peuples autochtones puissent se prévaloir de l'article 33 (la disposition de derogation) a des conditions semblables à celles qui s'appliquent au Parlement et aux assemblees législatives provinciales, mais qui seraient adaptees a la situation des peuples autochtones et de leurs organes législatifs

44. Les terres
La disposition constitutionnelle relative au droit inhérent et celle qui énonce l'engagement de négocier des ententes foncières ne devraient pas creer de nouveaux droits fonciers ni porter atteinte aux droits fonciers ancestraux ou issus de traités qui existent déja, sauf s'il en est prevu autrement dans les accords d'autonomie gouvernementale

B. LA MÉTHODE D'EXERCICE DU DROIT

45. L'engagement de négocier
Il conviendrait que les gouvernements federal et provinciaux ainsi que les Indiens, les Inuit et les Metis des diverses régions et communautés du Canada s'engagent dans la Constitution a negocier de bonne foi en vue de conclure des ententes visant à définir plus précisément les rapports entre les gouvernements autochtones et les deux autres ordres de gouvernement

Ces négociations porteraient sur la mise en oeuvre du droit à l'autonomie gouvernementale, y compris les questions de compétence, de terres et de ressources, et d'arrangements économiques et financiers.

46. Le processus de négociation

Un accord politique sur la négociation et la mise en oeuvre
Il conviendrait d'élaborer un accord politique qui guiderait le processus de négociation sur l'autonomie gouvernementale. (*)

L'accès équitable
Il conviendrait que tous les peuples autochtones du Canada aient un accès équitable au processus de négociation.

Le mécanisme de déclenchement des négociations
Il conviendrait que les négociations sur l'autonomie gouvernementale soient engagées par les représen-tants des peuples autochtones quand ils y seront disposés

La participation des non-Autochtones aux gouvernements autochtones
Les ententes sur l'autonomie gouvernementale pourraient prévoir la création d'institutions ouvertes à la participation de tous les habitants de la région visée par l'entente

La prise en considération des situations particulières
Il conviendrait que les négociations sur l'autonomie gouvernementale prennent en considération la situa-tion particulière des différents peuples autochtones

Disposition relative aux ententes
Les ententes sur l'autonomie gouvernementale devraient être énoncées dans les traités futurs, y compris les ententes réglant des revendications territoriales, ou dans toute modification des traités existants, dont les ententes reglant des revendications territoriales. De plus, les ententes sur l'autonomie gouvernementale pourraient être enoncees dans d'autres ententes qui pourraient comprendre une déclaration selon laquelle les droits des peuples autoch- tones sont des droits issus de traités au sens du paragraphe 35(1) de la Loi constitutionnelle de 1982.

La ratification des ententes
Il conviendrait de prévoir un processus d'approbation par les gouvernements et les peuples autochtones des ententes d'autonomie gouvernementale mettant en cause le Parlement, les assemblées législatives des provinces ou territoires competents, et les organes législatifs des peuples autochtones. Il conviendrait d'enoncer ce principe dans la procédure de ratification des ententes d'autonomie gouvernementale specifiques

La clause de non-dérogation
Il conviendrait d'affirmer explicitement dans la Constitution que l'engagement a negocier ne subordonne pas a la tenue de négociations le droit à l'autonomie gouvernementale, pas plus qu'il ne touche la justiciabilité de ce droit

Le mécanisme de règlement des différends
Pour faciliter le processus de négociation, il conviendrait d'établir un mécanisme de règlement des différends faisant appel à la médiation et a l'arbitrage. Les details de ce mecanisme seraient énoncés dans un accord politique. (*)

47. La transition juridique et la compatibilité des lois
Il conviendrait d'assurer au moyen d'une disposition constitutionnelle que les lois fédérales et provinciales continueront de s'appliquer jusqu'à ce qu'elles soient remplacees par des lois adoptees par les gouvernements des peuples autochtones en vertu de leurs compétences

Il conviendrait d'assurer au moyen d'une dis-position constitutionnelle qu'une loi adoptée par un gouvernement autochtone, ou tout autre exercice de sa compétence fondé sur la disposition relative au droit inhérent, ne peut pas être incompatible avec les lois essentielles au maintien de la paix, de l'ordre et du bon gouvernement au Canada. Cependant, cette disposition n'élargirait aucunement les pouvoirs législatifs du Parlement ni ceux des legislatures provinciales

48. Les traités
En ce qui concerne les traités avec les peuples autochtones, il conviendrait de modifier la Constitution de la façon suivante

- Les droits issus de traités seront interprétés d'une manière juste, large et liberale en tenant compte de l'esprit des traites et du contexte dans lequel le traité spécifique a eté négocié
- Le gouvernement du Canada s'engage à instituer, et à y participer de bonne foi, un processus conjoint visant à clarifier ou à mettre en oeuvre les droits issus de traites, ou à corriger les modalites de traites lorsque les parties en conviennent. Les gouvernements des provinces s'engagent aussi, dans leurs spheres de competence, a participer [illegible] l'invitation du gouvernement du Canada et des peuples [illegible] interesses, ou lorsque cela est prevu dans un traite
- Les participants au processus [illegible] et lorsque cela est a propos, de la perception [illegible] autochtones de l esprit et de l'intention des traites. Il [illegible] tous les peuples autochtones possedant des droits issus de traites ont egalement acces au processus

Rapport du consensus sur la Constitution

• Ces modifications n'ont pas pour effet d'étendre les pouvoirs d'un gouvernement ou d'une assemblée législative, ni de porter atteinte aux droits des peuples autochtones non touchés par le traité en question

C. QUESTIONS LIÉES À L'EXERCICE DU DROIT

49. L'égalité d'accès aux droits énoncés à l'article 35
Il conviendrait de prévoir dans la Constitution que tous les peuples autochtones du Canada peuvent se prévaloir des droits énoncés à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 qui les concernent – droits ancestraux et droits issus de traités.

50. Le financement
Les questions relatives au financement des gouvernements des peuples autochtones devraient être réglées dans un accord politique. Celui-ci engagerait les gouvernements des peuples autochtones à
• promouvoir l'égalité des chances pour le bien-être de tous les peuples autochtones.
• favoriser le développement économique, social et culturel et les possibilités d'emploi afin de réduire les inégalités des chances entre les peuples autochtones ainsi qu'entre ceux-ci et les autres Canadiens;
• fournir des services publics essentiels de niveau raisonnablement comparable à ceux offerts aux autres Canadiens dans les environs

Il engagerait également les gouvernements fédéral et provinciaux à l'égard du principe consistant à fournir aux gouvernements autochtones les ressources financières et autres, telles que fonds de terre, pour les aider à diriger leurs propres affaires et à respecter les engagements énumérés ci-dessus, compte tenu des niveaux de services offerts aux autres Canadiens dans les environs et de la capacité des gouvernements des peuples autochtones de prélever les impôts nécessaires sur leurs propres sources de revenu

La question du financement et celle de son inscription possible dans la Constitution devraient être mises à l'ordre du jour de la première conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les Autochtones dont il est question au point 53. (*)

51. Les programmes d'action positive
La Constitution devrait comprendre une disposition autorisant les gouvernements des peuples autochtones à mettre en oeuvre des programmes d'action positive en faveur des personnes ou des groupes défavorisés aux plans social ou économique ainsi que des programmes favorisant l'épanouissement des langues et des cultures autochtones

52. L'égalité des sexes
Il conviendrait de conserver le paragraphe 35(4) de la Loi constitutionnelle de 1982, qui garantit de façon égale aux personnes des deux sexes les droits existants ancestraux et issus de traités. La question de l'égalité des sexes devrait être inscrite à l'ordre du jour de la première conférence des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les Autochtones dont il est question au point 53. (*)

53. Le processus constitutionnel autochtone futur
Il conviendrait de modifier la Constitution de façon à prévoir la tenue de quatre conférences des premiers ministres sur les questions constitutionnelles intéressant les Autochtones, à compter de 1996 au plus tard, et tous les deux ans par la suite. Ces conférences s'ajouteraient à toutes autres conférences des premiers ministres requises par la Constitution. Leur ordre du jour engloberait des questions mentionnées dans le présent rapport et des questions inscrites à la demande des peuples autochtones.

54. Le paragraphe 91(24)
Il est entendu qu'il conviendrait d'ajouter une nouvelle disposition à la Loi constitutionnelle de 1867 pour s'assurer que le paragraphe 91(24) s'applique à tous les peuples autochtones.

La nouvelle disposition n'entraînerait aucune réduction des dépenses actuellement engagées par les gouvernements au profit des Indiens et des Inuit ni ne modifierait les obligations fiduciaires ou découlant de traités du gouvernement fédéral à l'égard des peuples autochtones. Il en serait fait état dans un accord politique (*).

55. Les Métis de l'Alberta/le paragraphe 91(24)
Il conviendrait de modifier la Constitution de manière à sauvegarder le pouvoir législatif du gouvernement de l'Alberta à l'égard des Métis et des terres où ceux-ci sont établis. Une entente est intervenue concernant une modification de la Loi sur l'Alberta qui aurait pour effet de protéger dans la Constitution le statut des terres détenues en fief simple par le Métis Settlements General Council en vertu de lettres patentes de l'Alberta

56. L'accord relatif à la nation métisse (*)
Le gouvernement fédéral, les provinces d'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ainsi que le Ralliement national des Métis ont convenu de conclure un accord exécutoire et justiciable au sujet des questions intéressant la nation métisse. On achève la rédaction technique de cet accord où seront énoncées les obligations des gouvernements fédéral et provinciaux et de la nation métisse

L'accord engage les gouvernements à négocier : des ententes relatives à l'autonomie gouvernementale; la question des terres et des ressources; le transfert de la partie des programmes et des services aux Autochtones destinés aux Métis; des mécanismes de partage des coûts des institutions, des programmes et des services métis

Les provinces et le gouvernement fédéral conviennent de ne pas réduire les dépenses déjà consacrées aux Métis et aux autres peuples autoch-tones par suite de l'accord ou d'une modification au paragraphe 91(24). L'accord définit, à ses propres fins, ce qu'est un Métis et engage les gouvernements à dénombrer et à inscrire les Métis

V. LA FORMULE DE MODIFICATION

Nota : Tous les changements à la formule de modification qui suivent exigent le consentement unanime du Parlement et des assemblées législatives provinciales

57. Les changements aux institutions nationales
Les modifications des dispositions de la Constitution touchant le Sénat devraient nécessiter l'accord unanime du Parlement et des assemblées législatives provinciales, une fois que la série actuelle de modifications liées à la réforme du Sénat sera entrée en vigueur. Toutes modifications touchant la Chambre des communes, y compris la garantie au Québec d'avoir au moins 25 pour 100 des sièges de la Chambre des communes, et celles qui peuvent actuellement être apportées en vertu de l'article 42, devraient aussi exiger l'unanimité.

Il conviendrait de modifier les articles 41 et 42 de la Loi constitutionnelle de 1982 de manière que le processus de nomination des juges de la Cour suprême demeure assujetti à la formule générale de modification (7/50). Toutes les autres questions liées à la Cour suprême, y compris sa constitutionnalisation, son rôle en tant que tribunal d'appel et sa composition, exigeraient l'unanimité.

58. La création de nouvelles provinces
Il conviendrait de révoquer les dispositions actuelles de la formule de modification régissant la création de nouvelles provinces et de les remplacer par la disposition antérieure à 1982, qui précise que de nouvelles provinces pourront être créées en vertu d'une loi du Parlement fédéral, après la tenue de consultations avec toutes les provinces existantes à l'occasion d'une conférence des premiers ministres. Les nouvelles provinces ne pourraient intervenir dans la formule de modification sans le consentement unanime de toutes les provinces et du gouvernement fédéral (sauf en ce qui concerne les questions strictement bilatérales ou unilatérales décrites aux articles 38(3), 40, 43, 45 et 46, dans la mesure où ce dernier a un lien avec l'article 43, de la Loi constitutionnelle de 1982. Toute augmentation de la représentation des nouvelles provinces au Sénat exigerait le consentement unanime de toutes les provinces et du gouvernement fédéral. Les territoires qui deviendraient des provinces ne pourraient perdre de sénateurs ou de députés à la Chambre des communes.

La disposition concernant le rattachement aux provinces de tout ou d'une partie des territoires qui figure à l'alinéa 42(1)e) serait abrogée et remplacée par la Loi constitutionnelle de 1871, modifiée de manière à exiger le consentement des territoires.

59. La compensation dans le cas des modifications transférant des compétences
Lorsqu'une modification qui transfère au Parlement des pouvoirs législatifs des assemblées législatives provinciales est apportée en vertu de la formule de modification générale, le Canada devrait fournir une juste compensation à toute province qui choisit de ne pas adhérer à cette modification

60. Le consentement des Autochtones
Il conviendrait que les Autochtones consentent aux futures modifications constitutionnelles qui font directement mention des peuples autochtones. Les discussions se poursuivent sur le mécanisme d'expression de ce consentement. On vise à convenir de ce mécanisme avant de présenter au Parlement les résolutions formelles ayant pour objet de modifier la Constitution

VI. AUTRES QUESTIONS

D'autres questions constitutionnelles ont été discutées au cours des réunions multilatérales

Il a été convenu de ne pas poursuivre l'étude des questions suivantes
• faillite personnelle et insolvabilité
• propriété intellectuelle.
• immunité réciproque.
• pêches intérieures.
• mariage et divorce.
• pouvoir résiduel;
• interdélégation de compétence législative;
• modifications à la « clause de dérogation ».
• article 96 (nomination des juges);
• article 125 (taxation des gouvernements fédéral et provinciaux);
• article 92A (exportation de ressources naturelles);
• exigence d'avis en cas de modification de la législation fédérale touchant les paiements de péréquation;
• droits de propriété;
• mise en oeuvre des traités internationaux.

D'autres questions ont été discutées, mais n'ont pas été résolues définitivement, notamment les suivantes
• exigences d'avis en cas de modifications de la législation fédérale touchant le financement des programmes établis;
• établissement, dans un accord politique, d'un processus officiel de consultations fédérales-provinciales pour la négociation de traités et d'accords internationaux;
• participation des peuples autochtones aux ententes intergouvernementales concernant le partage des pouvoirs;
• établissement d'un cadre pour les questions de compensation concernant la formation et le perfectionnement de la main-d'oeuvre;
• modifications liées à la réforme du Sénat, y compris les élections partielles;
• toutes autres modifications corollaires entraînées par des changements recommandés dans le présent rapport

Pour plus de renseignements, téléphonez au : 1-800-561-1188



Personnes sourdes ou malentendantes :
1-800-465-7735 (ATS/ATME)

Canada

Télé-horaire de la fin de semaine

Samedi 10 octobre

7h30 CBWFT Vazimolo
7h31 CBWFT Les oursons volants
7h50 CBWFT Touftoufs et Polluards
8h20 CBWFT Clyde
8h30 Télé-M Les tortues Ninja
8h50 CBWFT Tic et Tac, les rangers du risque
9h00 Télé-M Le championnat des quilles
9h15 CBWFT Vazimolo
9h40 CBWFT Looping
10h00 CBWFT Tiny toons
Télé-M Bon appétit
10h15 TV-5 Les petits plats dans l'écran
10h25 CBWFT Où est Charlie?
10h30 Télé-M Le club les branchés
10h45 TV-5 Trois caravelles pour Séville
11h00 CBWFT De Gaulle ou l'éternel défi
Télé-M Cinémaximum: Jouer, c'est tuer
11h15 TV-5 Des chiffres et des lettres
11h45 TV-5 Vision 5
12h00 CBWFT Ciné-famille: L'étoile filante du rock
TV-5 Traces
13h00 Télé-M Cinémaximum: Batman
TV-5 Bouillon de culture
13h30 CBWFT L'univers des sports
14h30 TV-5 Hôtel
15h00 Télé-M Le tour du Québec
TV-5 Reflets
15h30 CBWFT La cour en direct
Télé-M Bugs Bunny
16h00 CBWFT La bande des six
Télé-M Les héros de l'hiver
TV-5 Journal télévisé suisse
16h30 Télé-M Vidéo rock détente
TV-5 Félix
17h00 CBWFT Le téléjournal
Télé-M Le TVA, édition 18 heures
TV-5 Les rédacteurs en chef
17h30 CBWFT Scully rencontre
Télé-M Jeopardy
TV-5 Dossiers justice
18h00 CBWFT Métropolis
Télé-M Top musique
TV-5 Journal télévisé de FR2
18h35 TV-5 Vision 5
19h00 CBWFT La soirée du hockey Molson à Radio-Canada
Télé-M Ciné-extra: Le baiser
TV-5 Thalassa
20h00 TV-5 Les inconnus
21h00 Télé-M Benny Hill
21h30 CBWFT Le téléjournal
Télé-M L'heure juste
TV-5 Dites-moi
21h50 CBWFT Les nouvelles du sport
22h00 Télé-M Le TVA, édition réseau
22h05 CBWFT Télé-sélection: Festival Yves Montand: La folie des grandeurs
22h20 Télé-M TVA sports
22h30 TV-5 Journal télévisé suisse
22h42 Télé-M Ciné-lune: La nuit de tous les courages
23h00 TV-5 Thalassa
0h00 TV-5 Les inconnus
1h30 TV-5 Dites-moi
2h30 TV-5 Radio France internationale

Dimanche 11 octobre

7h30 CBWFT Vazimolo
Télé-M Le monde à venir
7h31 CBWFT Caliméro
8h00 CBWFT Les mystérieuses cités d'or
Télé-M Vision mondiale
8h30 CBWFT Il était une fois... Les Amériques
9h00 CBWFT La véritable histoire de Malvira
Télé-M Sur la colline
9h15 CBWFT Manigances
9h30 Télé-M Sans détour
10h00 CBWFT Le Jour du Seigneur: Messe célébrée à la paroisse St-Félicien, diocèse de Chicoutimi, par Raymond Marcil, ptre.
Télé-M On rénove
10h15 TV-5 Félix
10h30 Télé-M Justice pour tous
10h45 TV-5 Les rédacteurs en chef
11h00 CBWFT Le téléjournal
Télé-M Cinémaximum: L'homme à la chaussure rouge
11h05 CBWFT La semaine verte
11h15 TV-5 Dossiers justice
11h45 TV-5 Vision 5
12h00 CBWFT Second regard
TV-5 L'heure de vérité
13h00 CBWFT Les matinées du dimanches
Télé-M Cinémaximum: Tout va trop bien
TV-5 Caractères
13h55 CBWFT 10e Festival des Orchestres des jeunes du Canada
14h15 TV-5 À vos amours
15h00 CBWFT Millefeuille
Télé-M Top musique
TV-5 Dites-moi
15h30 CBWFT Génies en herbe
16h00 CBWFT La course destination monde
Télé-M Charivari élite
TV-5 Journal télévisé belge
16h30 Télé-M Vins et fromages
TV-5 30 millions d'amis
17h00 CBWFT Aujourd'hui dimanche
Télé-M L'événement
TV-5 L'école des fans
17h30 TV-5 Hôtel
18h00 CBWFT Découverte
Télé-M Star d'un soir
TV-5 Journal télévisé de FR2
18h35 TV-5 Vision 5
19h00 CBWFT Le dimanche
Télé-M Tête à tête
TV-5 7 sur 7
20h00 CBWFT Surprise sur prise
TV-5 Caractères
20h30 Télé-M Le TVA, édition réseau
21h00 CBWFT Les beaux dimanches - La fête à Montréal
21h01 Télé-M Collections couturiers québécois 1992
21h05 TV-5 Musiques au coeur
22h00 Télé-M Miami
TV-5 Le divan
22h30 TV-5 Journal télévisé belge
23h00 CBWFT Les nouvelles du sport
Télé-M TVA sports
TV-5 7 sur 7
23h12 Télé-M Vision mondiale
23h15 CBWFT Le clap
23h45 CBWFT Ciné-club: Une autre femme
0h00 TV-5 Caractères
1h05 TV-5 Musiques au coeur
1h45 TV-5 Radio France internationale

Du lundi au vendredi

CBWFT : 3/10 Télé – M : 28/43 TV – 5 : 14 *(est de la Rouge)* **/ 22** *(ouest de la Rouge)*

Lundi 12 octobre

6h00 Télé-M Ciné-matin: Où est passé mon idole?
7h00 CBWFT SRC bonjour
8h00 Télé-M À votre santé
8h45 Télé-M À bien y penser
9h00 CBWFT Les anges du matin
9h30 Télé-M Aimer
10h00 CBWFT Second regard - Édition spéciale messe du Pape Jean-Paul II à Saint-Domingue en République Dominicaine.
Télé-M Bon appétit
10h15 TV-5 30 millions d'amis
10h30 Télé-M Cinéma d'après-midi: Eaux troubles
10h45 TV-5 L'école des fans
11h15 TV-5 Hôtel
11h30 CBWFT Comme on est
11h45 TV-5 Vision 5
12h00 CBWFT L'édition magazine
TV-5 7 sur 7
12h30 CBWFT Les démons du midi
Télé-M Cinéma d'après-midi: C'est ça l'amour
13h00 TV-5 Musiques au coeur
13h30 CBWFT Vie de famille
14h00 TV-5 Destination le monde
14h30 CBWFT Partenaires
Télé-M Santa Barbara
15h00 TV-5 La chance aux chansons
15h30 CBWFT Les Schtroumpfs
Télé-M Top modèles
15h57 CBWFT 0340
16h00 CBWFT Kim et Clip
Télé-M Claire Lamarche
TV-5 Journal télévisé de FR3
16h25 CBWFT 0340
16h30 CBWFT Bêtes pas bêtes +
TV-5 Les petits plats dans l'écran
16h57 CBWFT 0340
17h00 CBWFT Watatatow
Télé-M Le TVA, édition 18 heures
TV-5 Télétourisme
17h30 CBWFT Les détecteurs de mensonges
Télé-M Jeopardy
TV-5 Des chiffres et des lettres
18h00 CBWFT Manitoba ce soir
Télé-M La montagne du Hollandais
TV-5 Journal télévisé de FR2
18h10 CBWFT L'histoire merveilleuse de la musique
18h30 CBWFT Taquinons la planète!
18h35 TV-5 Vision 5
19h00 CBWFT Jamais deux sans toi
Télé-M Les héritiers du rêve
TV-5 Téléobjectif
20h00 CBWFT La loi de Los Angeles
Télé-M L'or du temps
TV-5 Santé à la une
21h00 CBWFT Le téléjournal
Télé-M Miami
21h15 TV-5 La chance aux chansons
21h25 CBWFT Le point
22h00 Télé-M Le TVA, édition réseau
TV-5 Reportages
22h05 CBWFT Les nouvelles du sport
22h20 CBWFT Marilyn
22h30 Télé-M TVA sports
TV-5 Journal télévisé de FR3
22h55 Télé-M Crimes en solde
23h00 CBWFT Second regard
TV-5 Téléobjectif
0h00 TV-5 Santé à la une
1h15 TV-5 La chance aux chansons
1h55 TV-5 Radio France internationale

Mardi 13 octobre

5h30 Télé-M Salut, bonjour!
7h00 CBWFT SRC bonjour
8h00 Télé-M À votre santé
8h45 Télé-M À bien y penser
9h00 CBWFT Les anges du matin
9h30 Télé-M Aimer
10h00 CBWFT Pacha et les chats
César le magicien
Télé-M Bon appétit
10h15 CBWFT Grisu, le petit dragon
TV-5 Les petits plats dans l'écran
10h30 CBWFT Les Moomins
Télé-M La vie à Montréal
10h45 Télé-M Mongrain de sel
TV-5 Télétourisme
11h00 CBWFT La cuisine au quotidien
Télé-M Le TVA, édition midi
11h15 CBWFT Comme on est
TV-5 Des chiffres et des lettres
11h45 TV-5 Vision 5
12h00 CBWFT L'édition magazine
TV-5 Téléobjectif
12h30 CBWFT Les démons du midi
Télé-M Cinéma d'après-midi: Blondes, brunes et rousses
13h00 TV-5 Santé à la une
13h30 CBWFT L'art de vivre
14h15 TV-5 Destination le monde
14h30 CBWFT Maritimes en direct
Télé-M Santa Barbara
15h00 CBWFT La cour en direct
15h10 TV-5 La chance aux chansons
15h30 CBWFT Les Schtroumpfs
Télé-M Top modèles
15h57 CBWFT 0340
16h00 CBWFT Kim et Clip
Télé-M Claire Lamarche
TV-5 Journal télévisé de FR3
16h25 CBWFT 0340
16h30 CBWFT Les intrépides
TV-5 Les petits plats dans l'écran
16h57 CBWFT 0340
17h00 CBWFT Watatatow
Télé-M Le TVA, édition 18 heures
TV-5 Expédition pêche
17h30 CBWFT Les détecteurs de mensonges
Télé-M Jeopardy
TV-5 Des chiffres et des lettres
18h00 CBWFT Manitoba ce soir
Télé-M Chambres en ville
TV-5 Journal télévisé de FR2
18h30 CBWFT Comment ça va?
18h35 TV-5 Vision 5
19h00 CBWFT Montréal P.Q.
Télé-M La misère des riches II
TV-5 Temps présent
20h00 CBWFT La conspiration du silence
Télé-M Le match de la vie
TV-5 Frou-frou
21h00 CBWFT Le téléjournal
Télé-M Ad lib
TV-5 Sports loisirs
21h25 CBWFT Le point
21h30 TV-5 Cinérama
22h00 CBWFT Manitoba ce soir
Télé-M Le TVA, édition réseau
22h30 Télé-M TVA sports
TV-5 Journal télévisé de FR3
22h35 CBWFT Les nouvelles du sport
22h50 CBWFT Marilyn
22h55 Télé-M Mongrain de sel
23h00 TV-5 Temps présent
23h20 CBWFT Millefeuille
23h50 CBWFT Cinéma: À travers les ronces les étoiles
0h00 TV-5 Frou-frou
1h00 TV-5 Sport loisirs
1h30 TV-5 Radio France internationale

Mercredi 14 octobre

5h30 Télé-M Salut, bonjour
7h00 CBWFT SRC bonjour
8h00 Télé-M À votre santé
8h45 Télé-M À bien y penser
9h00 CBWFT Les anges du matin
9h30 Télé-M Aimer
10h00 CBWFT Pacha et les chats
Télé-M Bon appétit
10h15 CBWFT Grisu, le petit dragon
TV-5 Les petits plats dans l'écran
10h30 CBWFT Les Moomins
Télé-M La vie à Montréal
10h45 Télé-M Mongrain de sel
TV-5 Expédition pêche
11h00 CBWFT La cuisine au quotidien la cuisine au micro-ondes
Télé-M Le TVA, édition midi
11h15 CBWFT Comme on est
TV-5 Des chiffres et des lettres
11h30 CBWFT Voyage grandeur nature
11h45 TV-5 Vision 5
12h00 CBWFT L'édition magazine
TV-5 Temps présent
12h30 CBWFT Les démons du midi
Télé-M Cinéma d'après-midi: La geisha blonde
13h00 TV-5 Frou-frou
13h30 CBWFT Le temps de vivre
14h00 TV-5 Destination le monde
14h30 CBWFT La loi de Los Angeles
Télé-M Santa Barbara
15h00 TV-5 La chance aux chansons
15h30 CBWFT Les Schtroumpfs
Télé-M Top modèles
15h57 CBWFT 0340
16h00 CBWFT Kim et Clip
Télé-M Claire Lamarche
TV-5 Journal télévisé de FR3
16h25 CBWFT 0340
16h30 CBWFT Livraison spéciale
TV-5 Les petits plats dans l'écran
16h57 CBWFT 0340
17h00 CBWFT Watatatow
Télé-M Le TVA, édition 18 heures
TV-5 Montagne
17h30 CBWFT Les détecteurs de mensonges
Télé-M Jeopardy
TV-5 Des chiffres des lettres
18h00 CBWFT Manitoba ce soir
Télé-M Loto-quiz
TV-5 Journal télévisé de FR2
18h30 CBWFT L'enfer c'est nous autres
Télé-M Cinéma du mercredi: Big
18h35 TV-5 Vision 5
19h00 CBWFT L'or et le papier II
TV-5 Géopolis
20h00 CBWFT Enjeux
TV-5 La chambre des dames
20h30 Télé-M Benny Hill
21h00 CBWFT Le téléjournal
Télé-M Ad lib
TV-5 La chance aux chansons
21h25 CBWFT Le point
22h00 CBWFT Manitoba ce soir
TV-5 D'un soleil à l'autre
22h01 Télé-M Le TVA, édition réseau
22h30 TV-5 Journal télévisé de FR3
22h31 Télé-M TVA sports
22h35 CBWFT Les nouvelles du sport
22h50 CBWFT Marilyn
22h59 Télé-M Mongrain de sel
23h00 TV-5 Géopolis
23h20 CBWFT Cinéma: Moi vouloir toi
0h00 TV-5 La chambre des dames
1h00 TV-5 La chance aux chansons
1h50 TV-5 Radio France internationale

Jeudi 15 octobre

5h30 Télé-M **Salut, bonjour!**

7h00 CBWFT **SRC bonjour**

8h00 Télé-M **À votre santé**

8h45 Télé-M **À bien y penser**

9h00 CBWFT **Les anges du matin**

9h30 Télé-M **Aimer**

10h00 CBWFT **Pacha et les chats**
Télé-M **Bon appétit**

10h15 CBWFT **Grisu, le petit dragon**
TV-5 **Les petits plats dans l'écran**

10h30 CBWFT **Les Moomins**
Télé-M **La vie à Montréal**

10h45 Télé-M **Mongrain de sel**
TV-5 **Montagne**

11h00 CBWFT **La cuisine au quotidien**
Télé-M **Le TVA, édition midi**

11h15 CBWFT **Comme on est**
TV-5 **Des chiffres et des lettres**

11h45 TV-5 **Vision 5**

12h00 CBWFT **L'édition magazine**
TV-5 **Géopolis**

12h30 CBWFT **Les démons du midi**
Télé-M **Cinéma d'après-midi: Blow out**

13h00 TV-5 **La chambre des dames**

13h30 CBWFT **Cinéma: Perdus en mer**

14h00 TV-5 **Destination le monde**

14h30 Télé-M **Santa Barbara**

15h00 TV-5 **La chance aux chansons**

15h30 CBWFT **Les Schtroumpfs**
Télé-M **Top modèles**

15h40 TV-5 **Hôtel**

15h57 CBWFT **0340**

16h00 CBWFT **Kim et Clip**
Télé-M **Claire Lamarche**
TV-5 **Journal télévisé de FR3**

16h25 CBWFT **0340**

16h30 CBWFT **Alana ou le futur imparfait**
TV-5 **Les petits plats dans l'écran**

16h57 CBWFT **0340**

17h00 CBWFT **Les aventures de Tintin**
Télé-M **Le TVA, édition 18 heures**
TV-5 **Carré vert**

17h30 CBWFT **Les détecteurs de mensonges**
Télé-M **Jeopardy**
TV-5 **Des chiffres et des lettres**

18h00 CBWFT **Manitoba ce soir**
Télé-M **Chop-suey**
TV-5 **Journal télévisé de FR2**

18h30 CBWFT **Tous pour un**
Télé-M **Docteur Doogie**

18h35 TV-5 **Vision 5**

19h00 CBWFT **Lance et compte II**
Télé-M **Gypsy King**
TV-5 **Derniers Far-West**

20h00 CBWFT **Raison passion**
Télé-M **Claire Lamarche**
TV-5 **Envoyé spécial**

20h30 CBWFT **À tout prix**

21h00 CBWFT **Le téléjournal**
Télé-M **Ad lib**

21h25 CBWFT **Le point**

21h30 TV-5 **Jazz à Liège**

22h00 CBWFT **Manitoba ce soir**
Télé-M **Le TVA, édition réseau**

22h20 TV-5 **Carabine FM**

22h30 Télé-M **TVA sports**

22h35 CBWFT **Les nouvelles du sport**

22h45 TV-5 **Journal télévisé de FR3**

22h50 CBWFT **Marilyn**

22h55 Télé-M **Mongrain de sel**

23h15 TV-5 **Derniers Far-West**

23h20 CBWFT **Cinéma: Chronique d'une mort annoncée**

0h15 TV-5 **Envoyé spécial**

1h45 TV-5 **Radio France Internationale**

Vendredi 16 octobre

5h30 Télé-M **Salut, bonjour!**

7h00 CBWFT **SRC bonjour**

8h00 Télé-M **À votre santé**

8h45 Télé-M **Des mots pour le dire**

9h00 CBWFT **Les anges du matin**

9h30 Télé-M **Aimer**

10h00 CBWFT **Pacha et les chats**
Télé-M **Bon appétit**

10h15 CBWFT **Grisu, le petit dragon**
TV-5 **Les petits plats dans l'écran**

10h30 CBWFT **Les Moomins**
Télé-M **La vie à Montréal**

10h45 Télé-M **Mongrain de sel**
TV-5 **Carré vert**

11h00 CBWFT **La cuisine au quotidien**
Télé-M **Le TVA, édition midi**

11h15 CBWFT **Comme on est**
TV-5 **Des chiffres et des lettres**

11h45 TV-5 **Vision 5**

12h00 CBWFT **L'édition magazine**
TV-5 **Derniers Far-West**

12h30 CBWFT **Les démons du midi**
Télé-M **Cinéma d'après-midi: Londres été 58**

13h00 TV-5 **Envoyé spécial**

13h30 CBWFT **Cinéma: La brute**

14h30 Télé-M **Santa Barbara**
TV-5 **Babel**

15h30 CBWFT **Les Schtroumpfs**
Télé-M **Top modèles**

15h57 CBWFT **0340**

16h00 CBWFT **Kim et Clip**
Télé-M **Claire Lamarche**
TV-5 **Journal télévisé de FR3**

16h25 CBWFT **0340**

16h30 CBWFT **Les débrouillards**
TV-5 **Les petits plats dans l'écran**

16h57 CBWFT **0340**

17h00 CBWFT **Les années coup de coeur**
Télé-M **Le TVA, édition 18 heures**
TV-5 **Trois caravelles pour Séville**

17h30 CBWFT **Les détecteurs de mensonges**
Télé-M **Jeopardy**
TV-5 **Des chiffres et des lettres**

18h00 CBWFT **Manitoba ce soir**
Télé-M **Drôle de vidéo**
TV-5 **Journal télévisé de TF1**

18h30 CBWFT **Les grands films: Ripoux contre ripoux**
Télé-M **Rira bien...**

18h35 TV-5 **Vision 5**

19h00 CBWFT **Lance et compte III**
Télé-M **9-1-1...**
TV-5 **Le point de la médecine**

19h30 Télé-M **Ciné-enquête: Accident**

20h00 CBWFT **Raison passion**
TV-5 **Bouillon de culture**

20h30 CBWFT **À tout prix**

21h00 CBWFT **Téléjournal**
Télé-M **Ad lib**

21h25 CBWFT **Le point**

21h30 TV-5 **Des trains pas comme les autres**

22h00 CBWFT **Manitoba ce soir**
Télé-M **Le TVA, édition réseau**

22h30 Télé-M **TVA sports**
TV-5 **Journal télévisé de FR3**

22h35 CBWFT **Les nouvelles du sport**

22h50 CBWFT **Mr. Bean**

23h00 Télé-M **Mongrain de sel**
TV-5 **Le point de la médecine**

23h20 CBWFT **Cinéma: Seule dans la nuit**

0h00 TV-5 **Bouillon de culture**

1h30 TV-5 **Radio France Internationale**

Ciné-télé du 10 au 16 octobre 1992

Samedi 10 octobre

19h00 Télé-M Le baiser
Can. 1988. Drame fantastique de P. Densham. Des événements bizarres et tragiques ont tôt fait de convaincre une adolescente que sa tante exerce des pouvoirs maléfiques sur son entourage.

22h42 Télé-M La nuit de tous les courages
Am. 1986. Drame social de E. Silverstein. Un instituteur essaie d'amener un vieillard à témoigner contre des voyous qui ont tué un adolescent à la porte de sa maison.

22h05 CBWFT La folie des grandeurs
Fr. 1971. Comédie de G. Oury. Un ministre du roi d'Espagne, jamais satisfait de sa propre richesse, fut radié de l'Ordre de la Toison d'Or.

Dimanche 11 octobre

23h45 CBWFT Une autre femme
É.-U. 1988. Drame psychologique de W. Allen. Par un concours de circonstances, une femme dans la cinquantaine dont la vie présente les apparences du succès, surprend les confidences d'une jeune patiente à son psychiatre, ce qui l'amène à réfléchir sur sa propre vie.

Mardi 13 octobre

23h50 CBWFT À travers les ronces les étoiles
Sov. 1980. Drame de science-fiction de I. Tchepovek. Un engin spatial atterrit en catastrophe sur le territoire soviétique. (Dernière de 2).

Mercredi 14 octobre

18h30 Télé-M Big
Am. 1988. COmédie fantaisiste de P. Marshall. Après avoir formulé un voeu devant une machine à souhaits de fête foraine, un jeune garçon se retrouve transformé en un homme de trente ans.

23h20 CBWFT Moi vouloir toi
Fr. 1985. Comédie sentimentale de P. Dewolf. Un animateur de radio et une productrice de musique populaire se rencontrent pour une interview... et se plaisent.

Jeudi 15 octobre

23h20 CBWFT Chronique d'une mort annoncée
Fr.-Ital. 1986. Drame de moeurs de F. Rosi. Un médecin revient dans son village pour tenter de faire la lumière sur la mort de son meilleur ami.

Vendredi 16 octobre

18h30 CBWFT Ripoux contre ripoux
Fr. 1990. Comédie policière de C. Zidi. Le jeune inspecteur François Lebûche, qui ambitionne de monter en grade, refuse de marcher plus longtemps dans les combines de son partenaire d'âge mûr René Boisrond qui accepte de réintégrer avec lui le droit chemin. Mais l'honnêteté ne paie pas.

19h30 Télé-M Accident
Am 1971. Drame policier de E.M. Abroms. Un jeune homme croit avoir commis le crime parfait en tuant son oncle qui voulait le déshériter.

23h20 CBWFT Seule dans la nuit
É.-U. 1967. Drame policier de T. Young. Sous un habile prétexte, une jeune trafiquante remet à un photographe une poupée remplie de drogue.

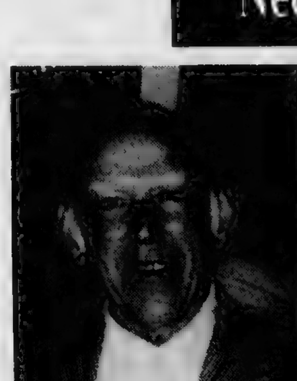
Nécrologies



Prière au Sacré-Coeur

Que le Sacré-Coeur de Jésus soit loué, adoré et glorifié à travers le monde pour des siècles et des siècles, Amen.

Dites cette prière six fois par jour pendant neuf jours et vos prières seront exaucées même si cela semble impossible. N'oubliez pas de remercier le Sacré-Coeur avec promesse de publication quand la faveur sera obtenue. Remerciements au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. S.G.



Joseph Alexis Pelletier

Le jeudi 1er octobre 1992, est décédé paisiblement à l'âge de 88 ans à l'Hôpital de Saint-Boniface Joseph Alexis Pelletier.

Né à Hull, P.Q. le 18 décembre 1903, Alexis a demeuré à Montréal où il était employé par la compagnie Martin Seynour. Lors de son arrivée au Manitoba en 1946, il fut employé par le ministère de la Voirie et du Transport du Manitoba. Il prit sa retraite en 1969.

Précédé dans la mort par son épouse Ida (née Gauthier) en 1974 et de son frère Eméry à Hull, P.Q., il laisse dans le deuil ses quatre enfants: Paul et son épouse Jeannine de Montréal, Pierre et son épouse Suzanne, sa fille Suzanne et Nicole et son époux David Fedirchuk d'Île-des-Chênes. Il laisse aussi douze petits-enfants et onze arrière-petits-enfants, qu'il a bien choyés; un frère Jacques à Montréal et une belle-soeur, Jeannine Gauthier de Winnipeg.

Alex était toujours actif et jouissait beaucoup de ses passe-temps, tels que la pêche, le jardinage et ses nombreuses visites au chalet avec sa famille et ses amis. Tous ceux qui l'ont connu se rappelleront de son don de «bricoleur».

Un service commémoratif a été célébré le lundi 5 octobre à 10 h 30 en l'Église du Précieux-Sang, 200, rue Kenny. L'inhumation des cendres a eu lieu au cimetière de Saint-Boniface à 13 h 30 le mardi 6 octobre 1992.

Sincères remerciements aux médecins, aux infirmières et au personnel de 5 ECU de l'Hôpital Saint-Boniface.

Au lieu de fleurs, ceux qui le désirent peuvent faire un don à une oeuvre de charité de leur choix.

La direction des funérailles avait été confiée au salon mortuaire Desjardins, 233-4949.

Nécrologies



Lionel (Leo) Larivière

Subitement, le 15 septembre 1992, Lionel Larivière, époux bien-aimé d'Edna (née Worsfold) est décédé à Boulder, Montana, en route vers leur demeure à Sorrento, C.-B., après avoir assisté à une réunion de famille au Manitoba.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil quatre enfants et leurs familles: Theresa (Denny) Welsh et leurs deux filles Chantell et Eleanor, Charlie (Colleen), Mona Lane et sa fille Melissa, Larry (Joanne); une fille Arthur (Thérèse), sept soeurs: Irène, Thérèse (Amédée) Sabourin, Hélène (Albert) Champagne, Yvonne, Corinne (Joseph) Dedieu, Armande, Yvette (Art) Schumacher ainsi que plusieurs neveux et nièces et de nombreux amis. Il fut précédé dans la mort par une soeur Annette s.n.j.m. et trois frères, Raymond, Louis et Lévis.

Lionel naquit à Saint-Pierre-Jolys, Manitoba le 8 septembre 1922. Il fit carrière comme conducteur pour le chemin de fer CN à Jasper, Alberta et plus tard à Duncan C.-B. d'où il prit sa retraite pour ensuite aller s'installer à Sorrento, C.-B..

Lionel avait une personnalité accueillante, un sourire chaleureux et un coeur d'or. Nous nous souviendrons de sa belle voix, de ses talents exceptionnels comme musicien, spécialement la guitare. Les réunions de famille ne seront plus les mêmes sans lui.

Un service commémoratif a eu lieu en l'église St. Mary's à Sorrento, C.-B., le 22 septembre 1992.

Artheme Leclaire

Paisiblement, le vendredi 2 octobre à l'hôpital Saint-Boniface est décédé à l'âge de 84 ans M. Artheme Leclaire de Saint-Adolphe.

Le défunt laisse dans le deuil deux frères, Gabriel et Victor (Albertine); une soeur Mathilda (Mme Johnny Kenny); deux belles-soeurs, Mme Marie-Rose Leclaire (Pierre) et Mme Thérèse Leclaire (Adrien) ainsi que plusieurs neveux et nièces.

Les funérailles ont eu lieu en l'église de Saint-Adolphe, le 5 octobre à 19 h 30. L'abbé Roland Lanoie était le célébrant.

Un merci spécial aux garde-malades et docteur du 5A West de l'hôpital Saint-Boniface (spécialement Hélène Grégoire).

Les arrangements ont été confiés à la famille.

AVIS AUX CRÉANCIERS

EN CE QUI CONCERNE la succession de feue DELISCA PAULHUS de Winnipeg, Manitoba.

TOUTES réclamations contre la succession ci-haut mentionnée devront être déposées à l'étude des soussignés, au C.P. 36, 201–185, boulevard Provencher, Saint-Boniface, (Manitoba) R2H 3B4, le ou avant le **17e jour de novembre 1992.**

FAIT à Winnipeg au Manitoba, ce 1er jour du mois d'octobre 1992.

TEFFAINE LABOSSIÈRE
Procureurs de la succession

La page de BICOLO

Bonjour mon ami.e!

Lundi tu n'auras pas d'école. C'est une journée spéciale pour dire à Dieu un grand merci pour tout ce qu'Il nous donne, des parents, le beau temps, des ami.e.s.

Prend le temps de le remercier.

Bicolo

L'Action de Grâce

La Fête de l'Action de Grâce, qui se célèbre au Canada et aux États-Unis, réunit autour d'un repas la famille et les amis, pour rendre grâces à Dieu pour ses bénédictions.

Le 4 décembre 1619, des colons venus d'Angleterre arrivèrent en Virginie. Quand ils débarquèrent du bateau ils s'agenouillèrent pour remercier Dieu de les avoir protégés pendant leur long et dangereux voyage à travers l'Atlantique.

Au cours des premiers mois, plusieurs pionniers périrent de faim et de maladie. En 1621, la moisson fut très bonne. Ceux qui avait survécu décidèrent de célébrer cet événement avec un festin. Ils invitèrent leurs amis indiens qui apportèrent de quoi faire un festin, entre autre un gâteau spécial.

C'est cette tradition qu'on célèbre en octobre au Canada et à la fin du mois de novembre aux États-Unis.







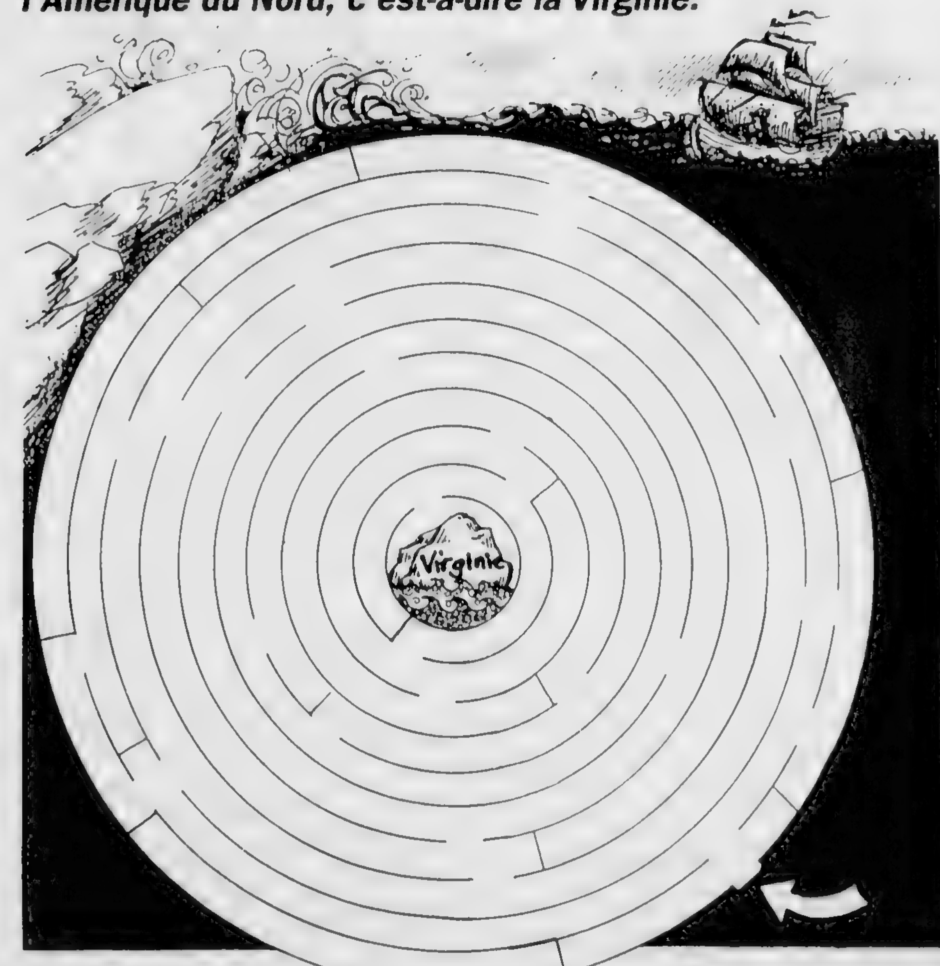
MERCI



Trouve la silhouette d'oiseau semblable à l'ombrage.



Aide les colons qui arrivent d'Angleterre à trouver la côte de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire la Virginie.



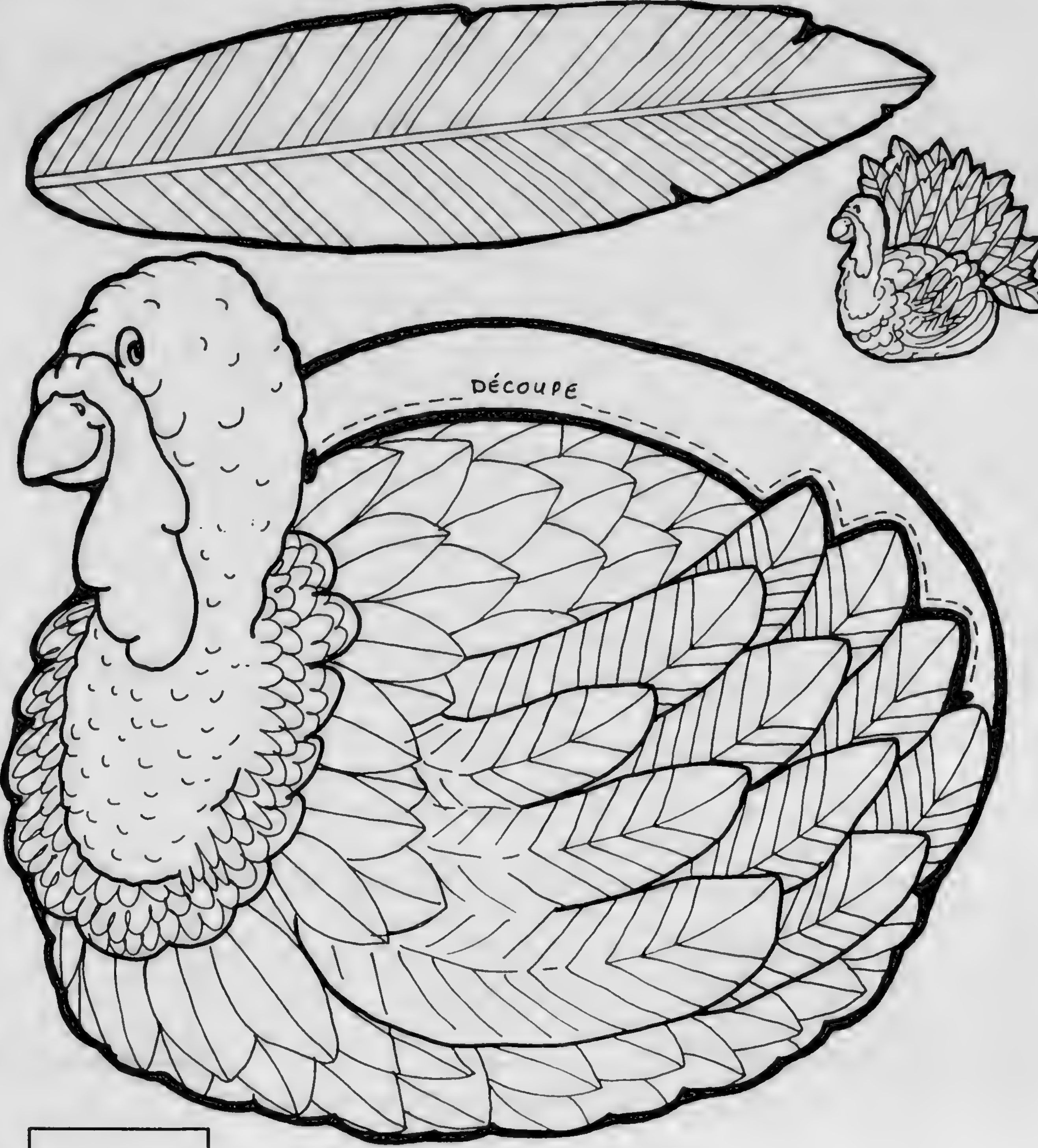
Fabriquons une dinde

❧ Colorie la dinde comme tu veux.

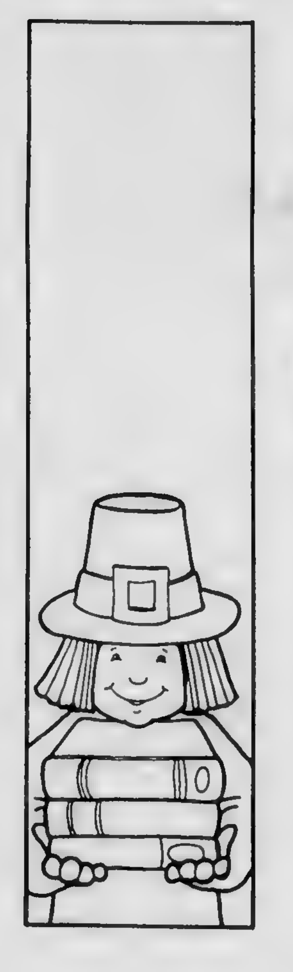
❧ Trace autant de plumes que tu le veux en te servant du papier de construction brun.

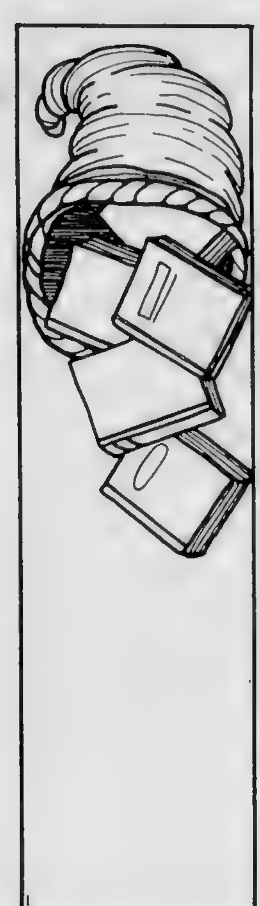
❧ Colle la dinde sur un carton mince et insère les plumes là où tu devrais découper sur la ligne pointillée.

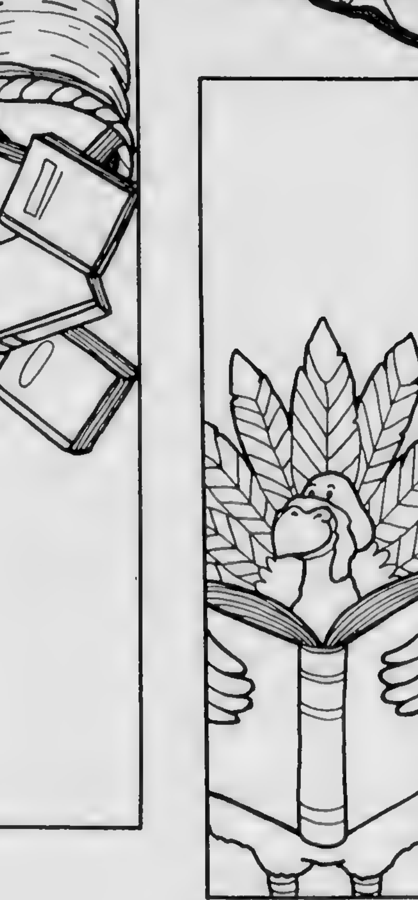
❧ Maintenant tu as une décoration pour la fête.



Colorie les dessins comme tu le veux puis colle-les sur un carton mince. Tu auras de beaux signets.







Place les dessins en ordre. J'ai déjà identifié le premier.





Tu aimerais devenir membre de mon CLUB...
recevoir une carte de membre...
et avoir la chance de gagner
un prix au tirage de chaque semaine?
C'est facile.

Découpe le coupon, envoie-le bien rempli à:
Club de Bicolo
C.P. 209
Lorette (MB)
R0A 0Y0

Nom: ______________________

Adresse: ______________________

____

Code postal: ______________ **Âge:** ______

Paroisse St-Hyacinthe
La Salle & Centre communautaire

Souper d'automne

Le dimanche 18 octobre 1992
au Centre communautaire de **16 h à 19 h**

Adultes: 7,50 $
6 à 13 ans: 3,50 $
5 ans et moins: gratuit

LA CHORALE DES INTRÉPIDES INC

invite toutes les personnes intéressées à se joindre à elle, à se présenter pour une audition ou pour s'inscrire **le jeudi 15 octobre à 19 h 30 au CCFM.**

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez composer le **253–4175** ou le **334–9288**.

LA CHORALE DES PETITS INTRÉPIDES

invite toutes les personnes intéressées à inscrire leur enfant, à se présenter pour une réunion générale **le lundi 19 octobre à 19 h au CCFM.**

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez composer le **334–9288**.

La chronique religieuse †

500e anniversaire de l'évangélisation des Amériques

En publiant un message pastoral de 18 pages, la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) a tenu à souligner le 500e anniversaire de l'évangélisation des Amériques qui sera officiellement célébré à Saint-Domingue au début du mois d'octobre en présence du pape Jean-Paul II. Il effectuera à cette occasion son 56e voyage à l'extérieur de l'Italie.

Selon le désir des évêques, ce message est imprégné de considérations historiques et actuelles, parfois critiques, qui portent sur le phénomène de l'évangélisation au sein des Amériques: Mais plus que cela, il se veut une réflexion profonde et prospective axée «vers une nouvelle évangélisation.»

Pour la CECC, l'arrivée de Christophe Colomb en 1492 a «fait lever l'aube de changements irrévocables» dans les Amériques et mené l'Europe à une «nouvelle conception de l'univers.»

Si l'interaction des Amériques et de l'Europe s'est inscrite «sous le signe de l'enthousiasme, de l'exploration et du progrès», de souligner les évêques, il faut par contre reconnaître qu'elle a aussi comporté «une part tragique d'intolérance, d'exploitation et de cruauté.»

Des millions d'autochtones, rapportent les évêques, sont morts des suites de leur rencontre avec les Européens, en partie par manque de défenses immunitaires contre les nouvelles maladies.

De plus, il ont payé «un terrible tribut au choc culturel, aux dures conditions de travail, à la pauvreté, à l'esclavage, à la famine et à la guerre.» «Même si les Européens d'alors étaient chrétiens, trop souvent leur comportement ne l'a pas toujours été.»

Pour les évêques catholiques du Canada, ce 500e anniversaire est aussi l'occasion unique d'analyser la présence et le rôle de l'Église tant au sein des Amériques que dans le monde occidental. «L'histoire du christianisme dans les Amériques n'est pas une sombre épopée, mais elle ne rayonne pas davantage d'une parfaite auréole de gloire.»

Selon les évêques, l'Église a exercé une présence sociale bénéfique au niveau de l'évangélisation, des écoles, des hôpitaux et des orphelinats qu'elle a fondés. Elle a su défendre les droits des autochtones même si certaines personnes «ont soutenu l'exploitation coloniale.» Elle a également condamné officiellement l'esclavage même si certains «chefs religieux étaient disposés à s'en accommoder.»

Après ces nombreuses années, tous les problèmes de l'Amérique latine ne sont pas pour autant réglés, d'insister les évêques. «Cinq siècles après l'arrivée de Christophe Colomb en Amérique... des millions de Latino-Américains sont de nouveau exploités, contraints à subir diverses formes d'esclavage pour le profit et le prestige des autres» dont les habitants de l'Amérique du Nord.

Dans notre propre pays, de faire remarquer les évêques canadiens, les autochtones sont encore «victimes de discrimination et d'intolérance, craignant de perdre leur identité et le respect qui leur est dû.» C'est chez eux, dit-on, que l'on trouve «le plus grand nombre de cas de pauvreté, de toxicomanie, de criminalité, de suicide et d'autres formes de mort violente.»

«Notre culture et notre société sont au banc des accusés. Malgré tous les «progrès» accomplis depuis les grands débats des 16e et 17e siècles sur les droits de la personne, notre culture n'a pas encore pris pleinement conscience de tout ce qu'implique le respect de la dignité, de l'égalité et de l'interdépendance de tous les êtres humains.»

Dans ce contexte, il importe pour les évêques de miser sur l'avenir. Il faut mener «une lutte évangélique» en faveur de la dignité humaine, reprenant à leur compte les propos de Jean-Paul II. Comme il l'a plusieurs fois proclamé, de faire remarquer les évêques, «la civilisation de demain... sera fondée sur une nouvelle synthèse des notions de liberté et de vérité, de justice et de solidarité.»

Pour ce faire, dit-il, il nous faudra «créer une nouvelle forme d'évangélisation, porteuse d'un nouvel enthousiasme, de nouvelles méthodes et d'une nouvelle expression. Le monde attend de nous un témoignage renouvelé des plus vigoureux.»

À noter que le pape Jean-Paul II sera lui-même à Saint-Domingue du 9 au 14 octobre prochain pour souligner ce 500e anniversaire de l'évangélisation des Amériques. Le 12 octobre, il inaugurera la 4e assemblée générale du Conseil épiscopal latino-américain (CELAM).

Le président de la CECC, Mgr Marcel Gervais, participera également aux fêtes de ce 500e anniversaire. Il sera aussi présent à l'assemblée générale du CELAM. Le secrétaire général de la CECC, le P. Alexandre Taché, l'accompagnera lors de ce voyage.

LES PETITES ANNONCES

Facile et efficace

Les PETITES ANNONCES, c'est encore plus payant quand on connaît bien la recette.
Votre PETITE ANNONCE doit nous parvenir au plus tard le lundi **par écrit** et être **payée d'avance** aux tarifs suivants: moins de 20 mots (**5$** ou **7,50$** pour deux semaines); 21 à 28 mots (**6$** ou **9$**); 29 à 35 mots (**7$** ou **10,50$**); 35 à 42 mots **au maximum** (**8$** ou **12$** pour deux semaines). ***(N'oubliez pas d'ajouter la TPS!)***

Divers

GARDERAIS DES ENFANTS chez moi à Saint-Vital, n'importe quel âge, de 7 h à 17 h 30 du lundi au vendredi. Composez le 255–4789: Monique.
724-

REMERCIEMENTS au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. O.V.
730-

GARDIENNE D'ENFANTS, bilingue, a deux ouvertures pour enfants d'âge pré-scolaire ou scolaire. Située près des écoles Guyot et Niakwa à Southdale. Veuillez composer le 257–0886.
729-

REMERCIEMENTS au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. L.D.
733-

REMERCIEMENTS au Sacré-Coeur pour faveur obtenue. H.S.
734-

À vendre

À VENDRE: jardinières, sac de terreau. Livrés à domicile. Labourage de jardin et autres travaux d'automne. Appelez en soirée. 255–8422.
711-

À VENDRE OU À LOUER: Condo, 2 chambres à coucher, 1 100 pi², ascenseur. Près de l'Accueil Colombien, coin Masson et Aulneau. Disponible le 1er décembre. 237–4255 ou 253–7366. Realty World Robidoux.
714-

À louer

À LOUER: garçonnières pour personnes d'âge d'or au Foyer Vincent - 200, rue Horace. Chauffage et air climatisé central, stationnement, 4 repas par semaine, coiffeuse. 233–1925 de midi à 16 h.
262-

À LOUER: maison, 3 chambres à coucher, près de l'hôpital. 550 $/mois. Eau et chauffage inclus. Composez le 233–0492.
674-

À LOUER: Appartement d'une ou 2 chambres à coucher. 245, boul. Provencher. Irène, concierge. Sonnez au 29 ou composez le 233–0198.
690-

À LOUER: appartement d'une chambre à coucher, rue Ritchot, près du Collège et hôpital. 300 $/mois, électricité pas inclus. 231–1090 ou 233–3457.
723-

À LOUER: app. d'une chambre à coucher, prom. Enfield, disponible immédiatement. 450 $ par mois, inclut stationnement. App. d'une grande chambre à coucher, disponible le 15 octobre ou le 1er novembre, 495 $ par mois inclut stationnement. Composez le 233–2072.
725-

À LOUER: appartement d'une chambre à coucher, Saint-Boniface. 505, rue Ritchot, près du Collège. 422 $ par mois. Composez le 233–0961.
726-

À LOUER: Duplex de deux chambres à coucher sur la rue Valade. Cinq appareils électro-ménagers, une place de stationnement dans le garage et services inclus. Libre le 1er novembre. Non-fumeurs préférés. Pas d'animaux domestiques. 696 $ par mois. 233–3861.
728-

À LOUER: appartement de 2 chambres à coucher. 500 $ par mois incluant tous les services. Disponible immédiatement. Composer le 654–1715 après 17 h.
731-

À LOUER: 502, rue Saint-Jean-Baptiste, appartement d'une chambre à coucher, propre et tranquille, tapis, 380 $/mois. Libre le 1er novembre. 231–1459.
732-

À LOUER: appartement de deux chambres à coucher pour personnes tranquilles, situé au 1er étage d'une grande maison, avec sous-sol, pour laveuse et sécheuse. Tous les services sont compris dans le prix. 525 $ par mois, stationnement inclus. Libre le 1er novembre. Composez le 237–9958 à partir du lundi 11 octobre.
735-

À LOUER: stationnement pour une auto, près du Collège, l'Hôpital Saint-Boniface, Hospice Taché. Composez le 233–8887.
736-

À LOUER: St-Boniface, 301, Enfield. Grand appartement rénové d'une chambre à coucher dans immeuble très propre et très tranquille. 412 $. Composez le 237–6436.
737-

À vendre

Chez Janet à Saint-Jean-Baptiste

Restaurant, nouvellement refait, avec permis d'alcool. Franchise de la Société canadienne des postes, dépôt d'autobus Grey Goose, franchise de vidéo.

Commerce bien établi, très bien situé et bénéficiant d'une bonne réputation.

En vente pour 119 900 $

Contactez Norbert
au 1–758–3881 ou 1–758–3554.

QUIZ

Relique d'un passé



QUESTIONS

1. Où est situé cet édifice?

2. Qui y a-t-il de particulier à propos de cet édifice?

3. À quelle époque cet édifice a-t-il servi à cet usage?

4. À quel âge l'actrice française Catherine Deneuve a-t-elle fait son premier film?

5. Combien d'enfants Catherine Deneuve a-t-elle eu et avec qui?

6. Qu'est-ce que l'affaire personne?

7. Quel ex-premier ministre canadien est né un 18 octobre ?

8. Canadian Tire fête ses 70 ans d'existence en 1992. En quelle année la société a-t-elle publié son premier catalogue en français; et quand et à quel endroit le premier magasin associé de la chaîne a-t-il été ouvert à l'ouest de l'Ontario?

RÉPONSES

1. Dans le village de Saint-Norbert.

2. Comme l'indique l'inscription sur la devanture, il s'agit d'une ancienne succursale de la Banque d'Hochelaga, l'ancêtre de la Banque canadienne nationale et, depuis 1980, de la Banque nationale.

3. Selon les informations obtenues de deux natives de Saint-Norbert, Suzanne Hamilton, née Delorme, 90 ans, et Alida Gendreau, née Laporte, 93 ans, la succursale de la Banque d'Hochelaga aurait ouvert ses portes quelques mois après celle de la Banque de Commerce, soit en 1919. Les Banques auraient profité du boum qui a suivi la Première Guerre mondiale.

En 1927, la Banque de Commerce a fermé sa succursale et cédé ses actifs à la Banque d'Hochelaga. Environ deux ans plus tard, tout juste avant les "Dirty Thirties", la succursale de la Banque d'Hochelaga aurait à son tour fermé les portes en raison de la multiplication des succursales d'autres banques dans Fort Garry.

L'édifice a par la suite servi de quincaillerie. Aujourd'hui, c'est un immeuble à appartements.

4. En 1959, Catherine Dorléac (c'est son vrai nom) a joué dans son premier film, Les portes claquent, à l'âge de 15 ans.

5. Deux enfants: un garçon avec le réalisateur Roger Vadim, célèbre pour ses frasques avec les actrices Brigitte Bardot et Jane Fonda, et une fille avec l'acteur italien Marcello Mastroianni.

6. Il s'agit d'une longue campagne judiciaire et politique menée par cinq femmes et qui a permis aux Canadiennes d'être reconnues officiellement comme des «personnes» le 18 octobre 1929.

7. Pierre Elliott Trudeau. Il aura 73 ans cette année.

8. En 1957; et c'est à Winnipeg que Canadian Tire a ouvert son premier magasin dans l'Ouest en 1966.

Compilé par Yves CHARTRAND

RECETTES

Les muffins des journalistes



Pratiquement inconnus jusqu'au milieu des années 70, les muffins comptent parmi les aliments les plus populaires au déjeuner et en collation. Les muffins sont appropriés à la vie d'aujourd'hui car on peut les préparer rapidement et facilement avec des ingrédients peu coûteux.

Les muffins font partie de ces recettes que même les novices en pâtisserie osent essayer et que les pâtissiers chevronnés préparent régulièrement.

Muffins au cheddar et aux pommes

550 mL (2 1/4 tasses) de farine tout usage
125 mL (1/2 tasse) de sucre granulé
15 mL (1 c. à table) de poudre à pâte
2 mL (1/2 c. à thé) de sel
2 mL (1/2 c. à thé) de cannelle
375 mL (1 1/2 tasse) de cheddar râpé
1 oeuf
250 mL (1 tasse) de jus de pomme
75 mL (1/3 de tasse) de beurre ou de margarine fondue
250 mL (1 tasse) de pomme pelée, hachée fin

Graisser de grands moules à muffins ou garnir de coupes en papier. Mélanger la farine, le sucre, la poudre à pâte, le sel et la cannelle dans un grand bol. Incorporer le fromage. Fouetter ensemble l'oeuf, le jus de pomme et le beurre; incorporer la pomme. Incorporer le mélange liquide dans les ingrédients secs, en remuant juste assez pour humecter. Déposer dans les moules à muffins, en remplissant jusqu'au bord. Cuire au four à 375°F (190°C), de 20 à 25 minutes ou jusqu'à ce que les muffins soient fermes au toucher. Laisser refroidir dans les moules, 5 minutes; démouler et laisser refroidir sur une grille. Conserver dans un contenant hermétique.

Donne 12 gros muffins.

Muffins aux bananes et au son

375 mL (1 1/2 tasse) de bananes mûres écrasées
125 mL (1/2 tasse) de lait 1 % ou 2 %
75 mL (1/3 tasse) de miel liquide
75 mL (1/3 tasse) d'huile végétale
1 oeuf
250 mL (1 tasse) de céréales Nabisco 100 % de son
2 mL (1/2 c. à thé) de sel
125 mL (1/2 tasse) de graines de tournesol ou de noix hachées
375 mL (1 1/2) de farine de blé entier
15 mL (1 c. à table) de poudre à pâte Magic
2 mL (1/2 c. à thé) de bicarbonate de sodium

Graisser de grands moules à muffins ou garnir de coupes en papier. Fouetter ensemble les bananes, le lait, le miel, l'huile végétale et l'oeuf. Incorporer les céréales. Mélanger le reste des ingrédients dans un grand bol. Incorporer le mélange de céréales dans les ingrédients secs, en remuant juste assez pour humecter. Déposer dans les moules à muffins, en remplissant jusqu'au bord. Cuire au four à 400°F (200°C), de 15 à 20 minutes ou jusqu'à ce que les muffins soient fermes au toucher.

Laisser refroidir dans les moules, cinq minutes; démouler et laisser refroidir sur une grille. Conserver dans un contenant hermétique.

Donne 12 gros muffins.

Muffins à l'avoine et aux carottes

300 mL (1 1/4 tasse) de babeurre
375 mL (1 1/2 tasse) de flocons d'avoine à cuisson rapide
250 mL (1 tasse) de carottes râpées
75 mL (1/3 tasse) de beurre ou de margarine fondue
50 mL (1/4 tasse) de cassonade tassée
2 oeufs
15 mL (1 c. à table) de poudre à pâte Magic
2 mL (1/2 c. à thé) de sel
175 mL (3/4 de tasse) de raisins secs
7 mL (1 1/2 c. à thé) de zeste d'orange râpé
375 mL (1 1/2 tasse) de farine tout usage
50 mL (1/4 tasse) de sucre granulé

Graisser de grands moules à muffins ou garnir de coupes en papier. Verser le babeurre sur les flocons d'avoine dans un grand bol; remuer pour mélanger. Laisser reposer cinq minutes. Incorporer les carottes, le beurre, la cassonade, les oeufs et le zeste d'oragne. Mélanger le reste des ingrédients dans un bol; incorporer au mélange d'avoine, en remuant juste assez pour humecter. Déposer dans les moules à muffins, en remplissant jusqu'au bord. Cuire au four à 400°F (200°C), environ 20 minutes ou jusqu'à ce que les muffins soient fermes au toucher. Laisser refroidir dans les moules, cinq minutes; démouler et laisser refroidir sur une grille. Conserver dans un contenant hermétique.

Donne 12 gros muffins.

À VOTRE SERVICE

AVOCATS-NOTAIRES

Antoine Fréchette
Avocat-notaire
Antoine G. Fréchette B.A. CERT. ED., LL.B.
155, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G2
Tél.: 231-1333
Fax: 237-0998

DENISET, JOURDAIN ET BOILY
Avocats et notaires
Me Pierre Deniset, B.A., LL. B.
Me Guy Jourdain*, LL. B. (Montréal), LL. B. (Manitoba)
Me Jean-Paul Boily, B.A., LL. B.
Me Roxroy O. O. West B.A., M.A., LL.B.
* Également membre du Barreau du Québec
202, boul. Provencher, bureau 200
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G3
Téléphone: 235-1378
Télécopieur: 233-9762

LAURENT-J. ROY C.R.
MICHEL L. J. CHARTIER
Avocats et notaires
MONK, GOODWIN
AVOCATS ET NOTAIRES
800 ÉDIFICE INTER-CITY GAS
444, AV. ST-MARY
WINNIPEG (MANITOBA)
R3C 3T1
TÉLÉPHONE: (204) 956-1060

Alain J. Hogue,
Barreau Man./Sask.
de


Hogue • Kushnier
Place Provencher
194, boul. Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G3
Tél.: (204) 237-1231
Nº de FAX: 233-2689

TEFFAINE, LABOSSIÈRE,
Avocats et Notaires,
Rhéal E. Teffaine, c.r.
Denis Labossière
Avocat-conseil
Robert. Bétournay
185, boul. Provencher, pièce 201,
Saint-Boniface (MB)
R2H 4B3.
Téléphone: 233-4359.



• CONCEPTION GRAPHIQUE
• TYPOGRAPHIE
• MISE EN PAGE
• IMPRIMERIE
TÉLÉPHONE (204) 989-5252
TÉLÉCOPIEUR (204) 233-1038
SERVICE ET QUALITÉ

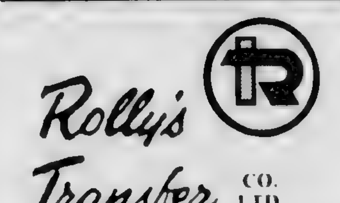
MÉTIERS

St-Anthony's Books & Church Supplies
283, avenue Taché
St-Boniface (Manitoba)
R2H 2A1
233-4480
Cadeaux pour toutes les occasions religieuses

ENTREPRISES NOËL

Secrétariat, traitement de texte, imprimante au laser, traduction, photocopies.
Du nouveau!!! Service de FAX: 422-8378
Service rapide et de qualité. Contactez
Claire au: 422-5750
422-8574 (rés.)
Guy au 231-0435

PELLAND CATERING
Traiteurs: mariages, dîners, réceptions et banquets
161, boul. Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
TÉLÉPHONE: 237-3319

SERVICE COMPLET DE DÉMÉNAGEMENT


256-5869 256-2564
Personnel tout à fait expérimenté

AVOCATS-NOTAIRES

TAYLOR • MCCAFFREY
AVOCATS et NOTAIRES
ALAIN L.J. LAURENCELLE
Ligne Directe (204) 988-0304
9ième étage, 400 avenue St. Mary
Winnipeg, Manitoba,
Canada R3C 4K5
Téléphone (204) 949-1312
Fax (204) 957-0945
VANCOUVER • WINNIPEG • FORT FRANCES

François Avanthay LLB.
Avocat et Notaire
25-185, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
Tél.: 233-5029

AIKINS, MACAULAY & THORVALDSON
Marc M. Monnin
Richard J.F. Chartier
Francis J. St-Hilaire
Avocats et Notaires
30e étage — Téléphone: 957-0050
360, rue Main
Winnipeg (Man.) — Télécopieur: 957-0840
R3C 4G1
À la Caisse populaire de Sainte-Anne chaque jeudi de 14 h à 16 h 30.

Léo V. Teillet, B.A., LL.B.
Avocat et Notaire
185, boulevard Provencher, pièce 201
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 3B4
Téléphone: (204) 958-6850
Télécopieur: (204) 233-5770

OPTOMÉTRISTES

Dr Keith Mondésir & Dr Nathalie Cassis
Optométriste
• Examen de la vue
• Lunettes ajustées
• Verres de contact
201-1555, chemin St-Mary's
Saint-Vital
Pour un rendez-vous composez le 255-2459

Dr Denis R. Champagne
Optométriste
Sur rendez-vous seulement
212, avenue Regent ouest
224-2254
2090, avenue Corydon
889-7408

Dr R. J. Lecker
Dr M. N. Lecker
Optométristes
Examen de vue
2e étage, édifice 264, av. Portage
Téléphone: 943-6628

DR. ROSS F. MOORE & ASSOCIATES
OPTOMÉTRISTES
sont fiers d'annoncer
DR. GILLES G. LORTEAU
comme nouvel associé
SERVICES PROFESSIONNELS:
examens de la vue et de la santé oculaire, traitement orthoptique, lunettes, verres de contact
942-0059
pour rendez-vous
409-428, avenue Portage
Édifice Power relié à la passerelle du magasin La Baie

Avis aux annonceurs
Cette espace est à votre disposition.
LA LIBERTÉ
237-4823



• TRADITIONNEL
• RELIGIEUX
• HISTORIQUE ET
• CONTEMPORAIN
L'ART COMMÉMORATIF PERSONNALISÉ
405, av. Bertrand
233-7864
«Au service des franco-manitobains depuis 1910...»

Service de conseiller
Centre de counselling et de croissance
Service confidentiel
Nos thérapeutes:
Gilles Beaudry, Inge Kirchhoff, Lyne St-Pierre, Edmond Timmerman et Jeannette Filion-Rosset
- Thérapie individuelle, couple et familles
- sessions de groupe
261, rue DesMeurons
237-8295
Nous pouvons oeuvrer à l'intérieur de plans d'assistance aux employés. (PAE)

COMPTABLES AGRÉÉS

Couture Forest Cadieux
Associés: André G. Couture, c.a.; Raymond A. Cadieux, c.a.; Gérard H. Rodrigue, c.a.
Expert-conseil: Gabriel J. Forest, f.c.a.
Adjoint principal: Donald H. Smith, c.a.
Coopers & Lybrand
comptables agréés
consultants en affaires
Offrant une gamme complète de services professionnels aux particuliers et aux entreprises


2300, édifice Richardson
1, place Lombard
Winnipeg (Manitoba)
R3B 0X5
Téléphone: (204) 956-0550
Télécopieur: (204) 944-1020
Le savoir-faire en affaires

UNE VISION SUR LE MONDE...
BDO GUENETTE CHAPUT travaille avec vous depuis 1960 afin que vous puissiez réaliser votre plein potentiel au sein de votre entreprise et de votre communauté. Notre vision sur le monde garantit une qualité dans nos services permettant de mieux préparer, avec vous, l'avenir avec confiance.

- comptabilité, vérification;
- fiscalité, TPS, impôts;
- informatique;
- évaluation d'entreprises;
- finance, rentabilité;
- insolvabilité;
- plans d'affaires;
- analyse du rendement;
- marketing;
- services à la clientèle;
- planification stratégique;
- étude de faisabilité;

BDO DUNWOODY WARD MALLETTE
COMPTABLES AGRÉÉS & CONSEILLERS EN GESTION

BDO Dunwoody Ward Mallette:
- est la 7e firme d'importance au Canada;
- possède plus de 120 bureaux à travers le Canada;
- est présente dans plus de 62 pays dans le monde entier.

WINNIPEG: (204) 233-8593 FAX: (204) 237-0134

BRANDON	KENORA	FORT FRANCIS	DRYDEN	THUNDER BAY
(204) 727-0431	(807) 468-5531	(807) 274-9848	(807) 223-5321	(807) 623-4444

ASSUREURS

Assurances Forest ltée
«Rassurez-vous chez nous»
Claude Forest
Jacques Forest
160, rue Marion 237-8434


Agence d'assurance Aurèle Desaulniers (1987)
390-B, boulevard Provencher
Téléphone: 233-4051
Pour tout service d'assurance
Feu • Vie • Maladie
Assurance voyage - Ferme-RRSP
Joel Desaulniers
René Desaulniers
AUTOPAC

Une bonne soirée porte un nom
MUSIK plus
Services professionnels de musique enregistrée
KARAOKE animé pour votre party, club ou soirée sociale
Jeux de lumières
Nous répondons à tous vos goûts
Réjean La Roche
237-9716

SERVICE COMPLET D'ASSURANCES
BALCAEN-VERMETTE INC.
1063, Autumnwood
AUTOPAC - Tél.: 257-4134
Adressez-vous à Maurice ou Emile

FINANCES

196, rue Goulet
989-7300
Ernest Gautron
gérant
• déclaration de revenu informatisée
• tenue de livre


MÉTIERS

La Tour Eiffel
Pâtisserie, traiteur
service en dehors de la ville pour banquets.
Ouvert du lundi au samedi.
Banquets, noces, réceptions.
Gâteaux de noces.
1193, Chemin Pembina Winnipeg (Manitoba)
474-2070

Ménard service d'aliments
Variété d'aliments froids
Nos spécialités:
Funérailles, «sociales», «showers»
Pierrette Ménard 878-2472

Le Journal des jeunes

Volume 4, nº 3, 55¢
Saint-Boniface (MB)
du 9 au 22 octobre 1992

Éditorial

Révolution?

La décision d'un juge américain d'autoriser un jeune garçon de 12 ans à divorcer de ses parents a dû faire bondir pas mal de gens sur leur chaise.

Du côté de certains parents, la réaction n'est pas difficile à imaginer («Comment ça? C'est le monde à l'envers!», etc.)

Chez les juges aussi, il a dû y avoir quelques cauchemars, avec des foules de jeunes venant demander «le divorce» parce que leur mère les oblige à se laver les dents tous les jours!

Pourtant, la décision du juge américain est tout à fait dans la logique de la Convention internationale des droits de l'enfant qui a déjà été adoptée par une vingtaine de pays, dont le Canada.

L'objectif de cette convention est simple: protéger les enfants contre tous les abus de pouvoir des adultes. Une règle juste, à laquelle même les parents ne devraient pas échapper.

Laurent GIMENEZ

Le Journal des jeunes

Bimensuel publié par les entreprises Le Journal des jeunes.

Bureaux: 383, boulevard Provencher, Saint-Boniface (Manitoba).

Téléphone: (204) 237-4823.
Télécopieur: (204) 231-1998

Adresse postale: Le Journal des jeunes, case postale 47007, 276, rue Marion, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3G9.

Rédaction: Laurent Gimenez

Graphiste/Dessinateur: Gilbert Painchaud

Jeux: Karine Beaudette

Production graphique: La Liberté

Courrier de deuxième classe — Enregistrement nº 8399.

Recyclez ce journal

Le jeune Gregory Kingsley a obtenu le droit de divorcer de ses parents

Merci M'sieur le juge!

Pour la première fois, un mineur a porté plainte contre ses parents devant un tribunal, et a obtenu le droit de se séparer d'eux et d'être adopté par une autre famille.

Gregory Kingsley, un jeune Américain de 12 ans vivant à Orlando, en Floride, accuse ses parents naturels de l'avoir abandonné et maltraité.

À l'âge de quatre ans, il a été confié à la garde de son père, un alcoolique qui le battait. Par la suite, il a été obligé de vivre dans différentes familles d'accueil. Sa mère, également alcoolique et droguée, ne l'a gardé avec elle que sept mois au cours des neuf dernières années.

Après avoir entendu le témoignage de Gregory et celui de sa mère Rachel, qui voulait le récupérer, le juge a décidé d'annuler les droits parentaux de Madame Kingsley. De plus, il a autorisé la famille Russ, qui accueille Gregory depuis un an, à l'adopter.

«J'ai fait cela pour moi, pour pouvoir être heureux», a expliqué Gregory à propos de son désir de changer de famille. *«Je considère les enfants de ma nouvelle famille comme mes vrais frères et sœurs.»*


Canapress Service-Photo

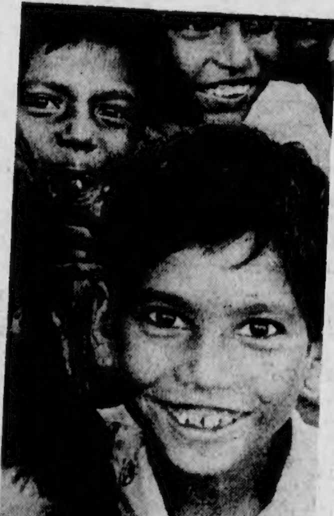
Gregory Kingsley remercie le juge Thomas Kirk de sa décision.

Des droits nouveaux

Depuis le 2 septembre 1990, une loi internationale reconnaît des droits particuliers aux enfants.

Tous les pays qui adoptent cette loi sont obligés de respecter son contenu.

Pour l'instant, une vingtaine de pays seulement l'ont adoptée (sur plus de 160). Le Canada en fait partie.



La Convention sur les droits de l'enfant, préparée par l'Organisation des Nations unies (ONU), contient 54 articles qui affirment le droit des moins de 18 ans à la protection, au développement et à l'éducation.

Plusieurs articles reconnaissent aussi aux enfants le droit à la vie privée, le droit d'exprimer leurs opinions, de choisir leur religion, de se réunir et de former des associations.

L'article 12 précise que les tribunaux et les gouvernements doivent tenir compte de l'opinion des enfants dans les affaires qui les concernent.

Et toi, qu'en penses-tu?

Trouves-tu normal qu'un enfant ait le droit, dans des cas exceptionnels, de porter plainte contre ses parents et d'obtenir le droit de se séparer d'eux?

Discutes-en avec tes copains, tes professeurs et ta famille, et envoie-nous tes opinions. Nous les publierons dans un prochain numéro.

Adresse:
C.P. 47007, 276, rue Marion, Saint-Boniface (MB), R2H 3G9.
Télécopie: (204) 231-1998.

Ces enfants qui souffrent

L'un des objectifs de la Convention sur les droits de l'enfant est de sensibiliser la population et les gouvernements aux graves problèmes qui affectent des millions d'enfants dans le monde. En voici quelques exemples.

- ✔ *Presque 13 millions d'enfants meurent chaque année de malnutrition dans le monde.*
- ✔ *Quelque 100 millions d'enfants vivent dans les rues.*
- ✔ *Plus de 100 millions d'enfants, dont 60 millions de filles, n'ont pas accès à l'enseignement primaire.*
- ✔ *Aux États-Unis, entre un million et 2,5 millions d'enfants sont agressés physiquement chaque année.*
- ✔ *Au Canada, un enfant sur six, soit presque un million de jeunes, vit en dessous du seuil de pauvreté.*



EN BREF

Antarctique
Gros trou

À cause de l'éruption du volcan Pinatubo en juin 1991, le trou dans la couche d'ozone a augmenté de 15 % au-dessus de l'Antarctique. Il est maintenant aussi grand que le continent américain.

Inde
Esclavage

Environ 150 enfants de quatre à sept ans ont manifesté récemment contre l'esclavage dans les usines de tapis. Plus d'un million d'enfants de moins de 14 ans travaillent dans ces usines en Asie.

Finlande
Vive la chaleur!

L'effet de serre ne fait pas peur aux Finlandais, habitués aux climats froids. Ils comptent sur le réchauffement de la planète pour augmenter leur production de fruits et légumes.

Irak
Enfants victimes

46 900 enfants irakiens de moins de cinq ans sont morts au cours des huit mois qui ont suivi la guerre du Golfe. Causes: les bombardements, la révolte Kurde et le boycott économique contre l'Irak.

Zimbabwe
Éléphants voyageurs

Le gouvernement du Zimbabwe, en Afrique, a entrepris de déplacer 400 éléphants pour les sauver de la sécheresse. Les animaux sont endormis et transportés par camions.

États-Unis
Triste record

Le nombre d'exécutions capitales cette année aux États-Unis risque d'être le plus élevé depuis le rétablissement de la peine de mort en 1976. 25 condamnés ont déjà été exécutés.

États-Unis
Futur rose

Que va-t-il arriver d'ici l'an 2000? Voici les prévisions d'une majorité d'Américains: élection d'une femme ou d'un Noir à la présidence (76 %), guérison du cancer (80%), retour de Jésus-Christ (53 %).

Australie
Égalité

Pour la première fois, les femmes sont autorisées à participer au concours de l'homme (pardon, de l'être humain!), le plus fort d'Australie.

La Terre peut nourrir tous les humains

Selon un récent rapport de l'Organisation des Nations unies (ONU), il y a suffisamment de nourriture dans le monde pour alimenter normalement les quelque cinq milliards d'êtres humains.

L'agriculture a beaucoup progressé en 20 ans. Elle a permis de réduire de 155 millions le nombre de personnes souffrant de malnutrition.

La population mondiale, elle, a augmenté de 1,8 milliard depuis 1962.

Malgré cela, 786 millions de personnes sont encore insuffisamment nourries dans le tiers monde.



Il suffirait d'envoyer dans le tiers monde 2 % de la production mondiale de céréales pour éliminer la malnutrition.

CALORIES (ration quotidienne)

Canada	3 447
Minimum nécessaire	2 500
Kenya (Afrique)	1 973

Chiffres de 1988

Pourquoi la faim?

● Une mauvaise répartition

Comme le montre le graphique à droite, les habitants des pays riches disposent de plus de nourriture (calories) que nécessaire, alors que ceux des pays pauvres en manquent.

● Une mauvaise organisation

Beaucoup de pays du tiers monde sont obligés de cultiver des produits d'exportation qu'ils vendent aux pays riches (café, coton) parce que cela rapporte plus d'argent. Du coup, ils ne produisent pas assez de nourriture pour leurs propres populations.

● La nature

En Afrique, 40 millions de personnes sont menacées par la famine à cause de la sécheresse qui a détruit les récoltes et les troupeaux.

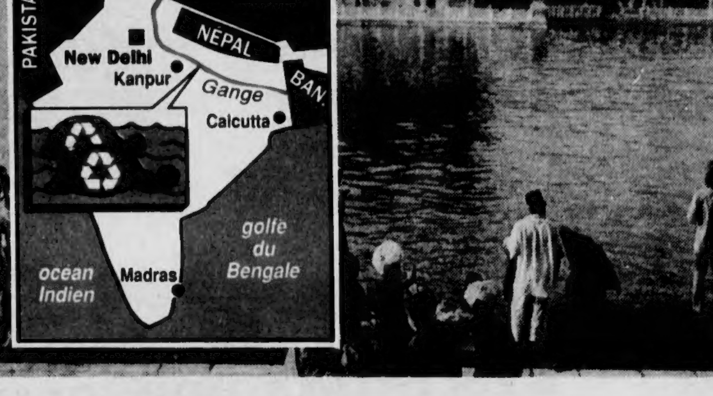
Les ménagères du Gange

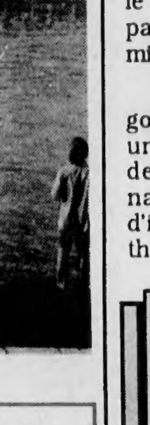
Depuis plusieurs années, le gouvernement de l'Inde utilise des tortues mangeuses de cadavres pour nettoyer les eaux du Gange, un des fleuves les plus pollués du monde.

La mission de ces quelque 25 000 tortues, qui mesurent en moyenne 80 cm de long et pèsent 20 kg, est de dévorer les cadavres des animaux et des humains qui flottent dans le fleuve.

Le gouvernement utilise aussi des poissons élevés spécialement pour dévorer les polluants industriels.

Malgré cela, un habitant meurt chaque minute à cause des diarrhées provoquées par la pollution du Gange.





Un symbole de pureté

Dans la religion hindouiste, les corps des personnes mortes sont brûlés sur un bûcher de bois que l'on laisse glisser sur les eaux du Gange.

Les cendres et les restes des cadavres polluent le fleuve et menacent la santé des quelque 300 millions de personnes qui vivent dans la région.

La pollution menace aussi les dizaines de milliers de pèlerins qui, chaque année, se baignent dans les eaux du fleuve (le Gange est un symbole de pureté pour les hindouistes).

✷ Info quiz

1) Pourquoi la planète Mars apparaît-elle rouge?

Réponse en page 4.

Objectif Mars

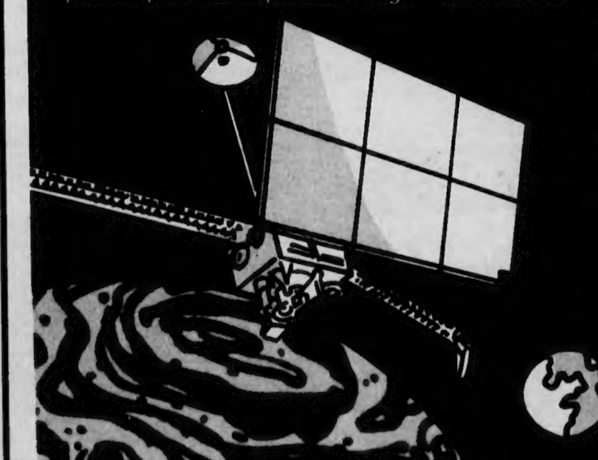
Pour la deuxieme fois en 17 ans, les Americains viennent de lancer une sonde spatiale pour aller explorer la planete Mars.

Contrairement aux sondes Viking I et Viking II lancees en 1975, la sonde Observer ne se posera pas sur la planete rouge, mais elle en fera le tour pendant environ 11 mois.

L'engin, qui pese 2,5 tonnes, prendra de nombreuses photos et effectuera des analyses de l'atmosphere martienne.

Ces donnees permettront peut-etre de savoir s'il y a eu de la vie autrefois sur Mars, comme le laissent penser les galeries creusees a la surface de la planete par d'anciens cours d'eau.

Mars, situee a plus de 250 millions de km de la Terre, est l'une des neuf planetes du systeme solaire. Elle est environ moitie plus petite que la Terre et la temperature moyenne de son atmosphere est de - 25 C.





Afr. du Sud: la division

Le chef Buthelezi, qui représente des millions de Noirs sud-africains, a décidé de ne plus participer aux négociations de paix avec le gouvernement.

Ces négociations ont pour but de supprimer l'apartheid et de permettre enfin aux quelque 27 millions de Noirs de voter aux élections. Jusqu'à présent, le pouvoir a toujours été détenu par la minorité blanche (cinq millions de personnes).

Le chef Buthelezi accuse le gouvernement de négocier uniquement avec Nelson Mandela, le leader du Congrès national africain (ANC), et d'ignorer son parti à lui, l'Inkatha.

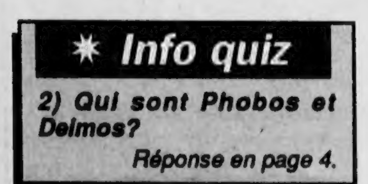
AFRIQUE
Swaziland
Prétoria
Afrique du Sud
Lésotho

Guerre de clans

L'ambition du chef Buthelezi est de devenir le président de l'Afrique du Sud lorsque les Noirs auront le droit de vote.

Son parti, l'Inkatha, représente les Zoulous, une des principales ethnies noires (il y a neuf ethnies en tout). Le chef Buthelezi compte sur les Zoulous pour se faire élire.

De son côté, l'ANC est dirigé par l'autre ethnie importante, celle des Xhosas. L'ANC est cependant soutenu par la majorité des Noirs.



✷ Info quiz

2) Qui sont Phobos et Deimos?

Réponse en page 4.

EN BREF

Manitoba

Bélougas tués

Deux des quatre bélougas pêchés récemment dans la baie d'Hudson sont morts quelques jours après avoir été installés dans un aquarium de Chicago. Les bélougas sont des animaux menacés de disparition.

Nouveau-Brunswick

Chevaux sauvés

Les pressions du public ont convaincu un juge de Newcastle de ne pas appliquer les dernières volontés d'un homme qui, dans son testament, demandait que ses quatre chevaux soient tués après sa mort.

Canada

Économique

Deux universitaires affirment que le système de santé canadien réalise des économies grâce aux fumeurs. Explication: beaucoup d'entre eux meurent jeunes et n'utilisent donc pas longtemps les services de santé.

Manitoba

Merci frérot!

Un garçon de cinq ans a réussi à tirer sa petite sœur des griffes d'un ours noir grâce à son courage et à son sang-froid. L'ours a poursuivi les enfants jusque dans leur maison avant d'être abattu.

Canada

À manger!

400 banques de nourriture distribueront des repas à 2,3 millions de pauvres cet hiver dans tout le pays. La demande de nourriture augmente de 25 % par an depuis 1990.

Canada

Tannés du vert!

Un sondage effectué l'année dernière révèle que la population canadienne en a un peu assez d'entendre parler d'environnement et souhaite qu'on s'occupe d'autres problèmes.

Canada

Chères écoles

Le Canada est le pays qui dépense le plus d'argent pour l'enseignement public et privé (7,2 % de la richesse nationale). Il est suivi du Danemark et de la Finlande.

Canada

Petite famille

Les familles nombreuses sont de plus en plus rares au Canada: 1 % seulement des familles ont cinq enfants ou plus.

Les «francos» perdent du poids

La proportion de Canadiens dont la langue maternelle est l'anglais ou le français a diminué entre 1986 et 1991, surtout à cause de l'immigration.

En 1991, les personnes de langue maternelle anglaise représentaient 60,5 % de la population (contre 60,6 % en 1986), et les personnes de langue maternelle française 23,8 % de la population (contre 24,5 % en 1986).

Cette baisse est essentiellement due à l'arrivée de nombreux immigrants qui n'ont ni l'anglais ni le français comme langue maternelle. Depuis 1987, le Canada accueille entre 150 000 et 250 000 nouveaux immigrants par an.

La diminution du poids des francophones s'explique également par la forte baisse des naissances observée au Québec depuis le milieu des années 60.



Le chinois est la langue maternelle qui a le plus progressé depuis 1986 au Canada (+ 59 %). Motif: l'augmentation du nombre d'immigrants originaires d'Asie.

Après le chinois, les langues qui ont fait le plus de progrès sont l'espagnol (+ 83 000 personnes), le pendjabi (+ 65 000) et l'arabe (+ 62 000).

✷ Info quiz

3) Quelle est la langue maternelle la plus répandue au Canada après l'anglais et le français?

Réponse en page 4.

Le poids des langues



Le dollar fait du Yo-yo

Il a suffi d'une seule déclaration du premier ministre Mulroney sur le possible «éclatement» du Canada (28 sept.) pour que le dollar canadien perde de la valeur. Comment est-ce arrivé ?

28 septembre

Les banques et les entreprises qui achètent et vendent des monnaies étrangères pour gagner de l'argent (spéculation) décident de se débarrasser de leurs $ canadiens.

29 septembre

Comme personne ne veut de $ canadiens, leur valeur baisse. La Banque du Canada achète alors plus d'un milliard de $ canadiens pour faire remonter leur valeur.

30 septembre

Plus le dollar est faible, plus les produits étrangers deviennent chers (ça prend plus d'argent pour acheter les mêmes produits). Les Canadiens perdent donc du pouvoir d'achat.

1er octobre

Pour ne pas perdre d'argent, les banques canadiennes augmentent leurs taux d'intérêt (le taux d'intérêt est le coût à payer lorsqu'on emprunte de l'argent à une banque).

Conséquence des taux d'intérêt élevés: la population et les entreprises emprunteront moins d'argent aux banques, ce qui risque de ralentir l'activité économique.

La nature en danger

A-	Gouvernement canadien Île-du-Prince-Édouard
B-	Territoires du Nord-Ouest Colombie-britannique
C+	Ontario Québec
C	Yukon Saskatchewan Nouvelle-Écosse Terre-Neuve
D	Alberta Manitoba
D-	Nouveau-Brunswick

Selon le Fonds mondial de la nature, le Canada perd au moins 1 km² d'espace naturel par heure à cause du développement industriel.

Comme chaque année, l'organisme a également distribué des bonnes et des mauvaises notes aux provinces canadiennes en fonction de leur politique de protection de la nature.

La majorité des provinces ont reçu un C ou un D à cause de leur inaction. Seules exceptions: l'Île-du-Prince-Édouard, et le gouvernement canadien qui a créé deux nouveaux parcs nationaux dans le Nord.

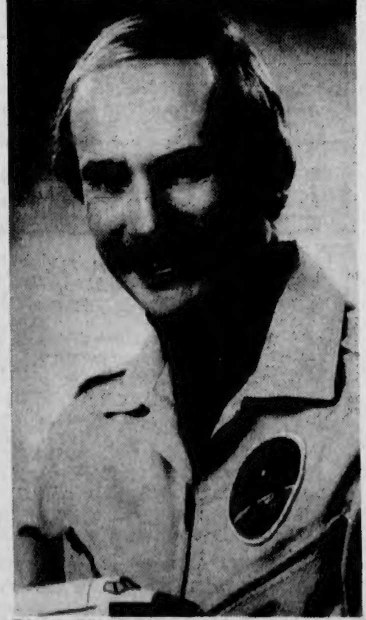
Les parcs provinciaux et nationaux sont les meilleurs moyens de protéger la nature et les animaux car tout développement industriel y est interdit en principe.

Un 3e astronaute

L'astronaute Steve MacLean deviendra le troisième Canadien à voyager dans l'espace lorsque la navette américaine Columbia quittera la Terre à la mi-octobre.

Le natif d'Ottawa, accompagné de cinq autres astronautes, effectuera des travaux scientifiques durant le vol de neuf jours autour de la Terre.

Steve MacLean, marié et père de deux enfants, a été recruté par l'Agence spatiale canadienne en 1983, grâce, notamment, à ses connaissances scientifiques (il détient un baccalauréat et un doctorat en physique).



Steve MacLean.

La drogue des pauvres

Selon la Société d'aide aux enfants de Toronto, de plus en plus de pauvres de cette ville consomment du crack, une drogue peu chère tirée de la cocaïne.

Environ 12 % des quelque 3 400 familles pauvres qui fréquentent l'association ont un de leurs membres qui consomme du crack. Dans la population générale, la proportion n'est que de 1 %.

✷ Info quiz

4) Combien y a-t-il de toxicomanes dans le monde?

Réponse en page 4.



La drogue se vend en pleine rue.

Le monde du cinéma

1. Vrai ou faux? Le mot cinéma (abréviation de cinématographe) n'existait pas avant 1896, l'année d'invention de la caméra cinématographique.

2. Vrai ou faux? Les frères Lumière ont inventé l'ampoule électrique, un élément de base pour une caméra cinématographique.

3. Vrai ou faux? Un film est réellement une série de photographies projetées rapidement l'une après l'autre sur un écran.

4. Dans les films professionnels, combien d'images sont projetées par seconde?

❑ A. 10
❑ B. 16
❑ C. 24

Devinette

Je me promène souvent avec un ami qui est médecin. J'aime le violon et les chapeaux. On dit que je suis très intelligent et aussi que je suis le personnage le plus souvent filmé. Quelle modestie. Mais j'avoue que j'ai un défaut: je fume la pipe!

Qui suis-je?

À qui les yeux?



1.______ 2.______ 3.______

4.______ 5.______ 6.______

À quel.le.s comédien.ne.s célèbres appartiennent ces yeux?

5. Le cinéma était muet pendant plusieurs années. En quelle année est-il devenu parlant?

❑ A. 1918
❑ B. 1926
❑ C. 1929

6. Laquelle des quatre grandeurs de pellicule indiquées est celle utilisée par les caméras IMAX et OMNIMAX?

❑ A. 8 mm
❑ B. 16 mm
❑ C. 35 mm
❑ D. 70 mm

7. Comment appelle-t-on quelqu'un qui aime beaucoup le cinéma?

❑ A. cinéphile
❑ B. cinéphobe
❑ C. cinémane

8. Lesquelles des actrices suivantes sont d'origine canadienne?

❑ A. Geneviève Bujold
❑ B. Whoopi Goldberg
❑ C. Carole Laure
❑ D. Cher
❑ E. Michelle Pfeiffer

9. Lesquels des acteurs suivants sont d'origine canadienne?

❑ A. Michael J. Fox
❑ B. Alan Thicke
❑ C. Michael Keaton
❑ D. Patrick Swayze
❑ E. Tom Cruise

10. Parmi les cinéastes suivants, lesquels sont d'origine canadienne?

❑ A. Steven Spielberg
❑ B. Jean-Claude Lauzon
❑ C. David Cronenberg
❑ D. Louis Malle
❑ E. Denys Arcand

11. Où a lieu le plus grand festival de films du monde?

❑ A. Moscou
❑ B. Viennes
❑ C. Cannes

12. Combien de salles de cinéma y a-t-il au Canada?

❑ A. 715
❑ B. 589
❑ C. 430

13. Vrai ou faux? Le film qui a été le plus vu en salle est «Autant en emporte le vent» (Gone with the Wind).

Concours d'affiches CINÉMA

Le Journal des jeunes t'invite à créer une affiche pour illustrer un des trois films suivants:

☆ **Qui veut la peau de Roger Rabbit** (Who framed Roger Rabbit)

☆ **La Mouche** (The Fly)

☆ **La Belle et la bête** (Beauty and the beast)

Tu peux, par exemple, utiliser des crayons-feutres.

Le ou la gagnant(e) recevra un tee-shirt et une casquette du Journal des jeunes. Son affiche sera publiée dans un prochain numéro du journal.

Envoie-nous ton oeuvre avant le **21 octobre** *(adresse en première page).*

✷ Info quiz

Réponses:

1) À cause des grandes quantités d'oxyde de fer contenues dans son sol.

2) Les deux satellites de Mars (comme la Lune par rapport à la Terre).

3) L'italien (512 000 personnes), suivi du chinois (492 000) et de l'allemand(476 000).

4) Au moins cinq millions.

Quelque part, quelqu'un

Cette chanson du Français Jean-Jacques Goldman contient des chiffres plus ou moins connus. Tente de remplir les tirets avec les bons chiffres.

1. ______ planètes en plus de notre Terre
2. ______ continents dans ______ océans
3. ______ mois pour une année entière
4. ______ milliards de gens et tant d'absents
5. ______ et un mois pour une grossesse
6. ______ apôtres et ______ commandements
7. Quatre et ______ piliers d'une sagesse
   Et quelque part sûrement quelqu'un qui m'attend.

8. ______ justes autant de chandelles
9. Dans ______ millions de galaxies
10. ______ glorieuses mais ______ merveilles
11. ______ saisons plus belles d'après Vivaldi
12. ______ sens et ______ plaies d'Égypte
13. ______ dimensions et ______ vérités
14. Vingt et ______ livres, une bible
   Et quelque part sûrement, quelqu'un à aimer

15. Et je me fous bien des ______ mousquetaires
16. De mes ______ ou ______ litres de sang
17. Mais je ferais plus de ______ ans de guerre
18. Pour être à elle à deux cent pour ______
19. Des jours à Pékin ______ sifflets d'un train
20. ______ types de rencontres et ______ nains
21. ______ samouraïs et ______ dalmatiens
   Et quelque part sûrement rien qu'à moi quelqu'un.

Des mots dans des mots

D'après les définitions, essaye de remplir les espaces vides dans la grille ci-dessous. Un indice très important: chaque groupe de cases vides forme un nouveau mot, celui-ci représentant une chose comestible.

1. le mâle de la vache
2. «petit bout d'____»
3. camarade, ami
4. l'opposé de l'enfer
5. il y en a 10 au Canada
6. une longue course à pied
7. nourrir de son propre lait
8. personne malhonnête
9. commun au monde entier
10. un parent du crapeau

1.						B				
2.					C	A				
3.					C	O				
4.				P	A					
5.			P	R	O				C	E
6.			M	A	R	A				
7.			A	L					E	R
8.			C	A	N				L	E
9.		U	N	I	V	E	R			
10.	G	R	E							

Réponses

Cinéma: 1-vrai; 2-faux (ils ont inventé la caméra); 3-vrai; 4-C; 5-C; 6-D; 7-A; 8-A et C; 9-A, B et E; 10-B, C et E; 11-C; 12-A; 13-vrai.

Les yeux: 1-Cher; 2-Catherine Deneuve; 3-Kevin Costner; 4-Arnold Schwarzenegger; 5-Kim Basinger; 6-Dany de Vitto.

Devinette: Sherlock Holmes

Chanson: 1-six; 2-cinq et six; 3-douze; 4-cinq; 5-huit; 6-douze et dix; 7-deux; 8-trente-six; 9-500; 10-trois et sept; 11-quatre; 12-cinq et sept; 13-trois et quatre; 14-quatre; 15-trois; 16-quatre et cinq; 17-cent; 18-cent; 19-trois, 20-trois et sept; 21-sept et 101.

Des mots: 1-boeuf; 2-cachou; 3-copain; 4-paradis; 5-province; 6-marathon; 7-allaiter; 8-canaille; 9-universel; 10-grenouille